

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAAG

18 DÉCEMBRE

La profession en colère

**J'AI RATE MON BAC
PARCE QUE
MA PROF DE FRANCAIS
ETAIT PROF DE MATHS**

18 heures de cours
44 heures de travail
**La coupe
est pleine**

TOUS À PARIS LE SAMEDI 20 JANVIER



Fenêtre sur **32**
Le temps de travail

21 Dossier
Immigration, mythes et réalités

44
Entretien
avec Cyril Delhay



Édito Piteux

« Net succès » de la grève des enseignants, « les syndicats mobilisent fortement », « combativité », la presse n'a pas lésiné sur les expressions pour caractériser l'ampleur de la mobilisation lundi 18 décembre.

En faisant le choix de la grève et des manifestations partout en France, c'est un message fort que la profession entière a adressé à G. de Robien comme aux candidats à l'élection présidentielle : la colère règne désormais dans les salles des profs, les propos méprisants voire injurieux du ministre, la dégradation croissante des conditions de travail et de rémunération sont de plus en plus insupportables, comme la frustration de ne pouvoir remplir au mieux toutes les missions d'un métier choisi et exercé avec passion. À cela, le ministre de l'Éducation a choisi de répondre par le déni, s'empêtrant dans sa communication, jonglant piteusement avec les chiffres. Les personnels eux sont bien décidés à poursuivre l'action, démontrer la réalité de leur temps de travail et la légitimité de leurs revendications, préparant activement la manifestation

naionale
du 20 janvier.
Joyeuses
fêtes à tous.



Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

Sommaire

Revue de presse	4	Catégories	30
30 jours	5	• Temps partiel et retraite	
Débat/opinion	8	• Réemploi : la vigilance s'impose	
• Table ronde sur l'orientation		Fenêtre sur	32
Actualités	10	• Les métiers dans l'œil du cyclone	
• Bilan de la grève du 18 décembre		Éco/social	34
• Appel à la manifestation le 20 janvier		• Hedge Funds : un monde qui marche sur la tête	
• La bonne image de la fonction publique		• Réforme des retraites : nouveaux rendez-vous	
• Présidentielle : le SNES en campagne		• Le temps des inégalités	
• Sur le terrain : les Ardennes		• Quels métiers en 2015 ?	
• Rapport sur l'enseignement de la grammaire		International	37
• Enquête jeunes enseignants		• Internationale de l'Éducation	
• Démocratie sociale : une avancée décisive ?		Culture	38
Métier	19	• Livres-revues	
• Mathématiques : épreuve pratique au bac S en 2008 ?		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
• Rénovation STG : premier bilan		• Multimédia	
• ZEP : vers l'éclatement de l'éducation prioritaire		Entretien	44
Dossier	21	• Cyril Delhay	
• Immigration, mythes et réalités			
Portrait	28		
• La BD, un art à part entière			

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeurs de la publication : Gérard Anthéaume, Serge Chatelain, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef : Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Fabrice Giovanazzi, Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive - Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - Site : www.comdhabitude.fr. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception :



Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de Une : Clément Martin. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : MAIF (p. 2), GMF (p. 7), Hôtel Vecchio Asilo (p. 47), Crédit Mutuel (p. 48).



Mort d'un collégien

Aujourd'hui, malgré la surveillance et l'intervention immédiate de son professeur de sport, un enfant du collège Camus de Meaux est décédé à la suite d'une bagarre. Confrontés à ce drame insupportable, les représentants du SNES, du SNEP et de la FSU expriment leur plus vive émotion et font part de leur profonde tristesse à la famille de la victime. Une émotion et une tristesse que ravive la colère de ne pas avoir été entendus sur les difficultés que rencontre ce collège depuis le début de l'année.

Les collègues de cet établissement avaient en effet alerté l'administration sur le décalage entre les effets d'annonce autour du classement « Ambition Réussite » de leur collège et le déficit en moyens d'encadrement cette année.

Ce gros collège (600 élèves) n'a, malgré sa situation spécifique, que deux conseillers principaux d'éducation et ne dispose à ce jour que de quatre assistants d'éducation sur les douze qui devaient être affectés lors du classement Ambition Réussite ; quatre dont l'un a entre temps donné sa démission. Devant la dégradation de la situation, les personnels avaient adressé une lettre au recteur et à l'IA le 18 octobre expliquant que « les comportements déviants » étaient « hélas en train de se banaliser car » ils ne disposaient « pas à ce jour d'effectif suffisant au sein du personnel de vie scolaire ». Le 22 novembre, ils avaient préparé un préavis de grève qu'ils n'avaient finalement pas déposé, un temps de concertation ayant été obtenu auprès de la principale, permettant d'apporter quelques solutions à l'interne. Le 23 novembre, en conseil d'administration, ils dénonçaient par des motions le manque de moyens matériels, de moyens horaires (heures de vie de classe, de concertation pour les professeurs...), mais aussi le manque de personnels véritablement formés à l'encadrement. Depuis trois semaines les problèmes s'aggravaient, avec comme point d'orgue vendredi et lundi trois enseignants et une élève agressés. Un climat de tension et de malaise dénoncé et inacceptable.

Les collègues étaient, le jour même du drame, en train de rédiger un droit d'alerte pour tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme pour la rentrée de janvier.

Melun, le jeudi
21 décembre, 23 heures
Communiqué de presse
du SNES-SNEP-FSU 77

REVUE DE PRESSE

ÉGALITÉ

"Fils et filles de familles pauvres peuvent réussir"



19 novembre 2006

KARIM, UN JEUNE HOMOSEXUEL ALGÉRIEN, SERA-T-IL MIS DEHORS ?

Le 12 octobre dernier, le tribunal administratif de Bordeaux annulait l'arrêté de reconduite à la frontière de Karim, jeune Algérien homosexuel, scolarisé en BEP à Mérignac. [...] Karim, à Tizi Ouzou, a encore des parents. Qui l'ont battu, insulté, chassé. Comme ses camarades de classe.

L'homosexualité est punie de trois ans de prison ferme en Algérie, sans compter ce qu'elle suppose de vexations, de discriminations, voire de mise en danger si l'on tombe dans les mains des extrémistes religieux, particulièrement actifs dans cette région. Le préfet débouté avait osé faire valoir que l'homosexualité du jeune homme était « alléguée », mais pas « prouvée », et qu'il s'en servait comme argument pour frauder l'administration française et obtenir une autorisation de séjour. [...]



12 décembre 2006

LES FRANÇAIS VEULENT UNE PAUSE DANS LA DÉCENTRALISATION

« La décentralisation est allée trop loin, il faut revenir en arrière » : c'est l'opinion de 45 % des personnes interrogées dans le cadre d'un sondage de la Gazette des Communes-Ipsos pour le congrès de l'Association des régions de France. Pour 31 % des personnes interrogées, la décentralisation a atteint un niveau suffisant. Et seuls 18 % des sondés estiment qu'il faut la renforcer. Des résultats qui montrent un renversement de l'opinion sur ce thème : un sondage similaire mené par Ipsos en octobre 2003 avait donné des résultats opposés, relève la Gazette dans son dernier numéro. L'année 2003 n'est d'ailleurs pas anodine : c'est la date à laquelle le gouvernement Raffarin a lancé la seconde décentralisation. [...]



18-19 novembre 2006

Quand l'école répare l'injustice sociale

par Juliette Mincez, écrivaine, fille d'immigrés

La surprise des médias et leur émerveillement à l'égard de la réussite des « jeunes issus des quartiers défavorisés » à Sciences Po, « école prestigieuse », montre que les faiseurs d'opinion publique n'y croyaient pas. Vous rendez-vous compte, ces jeunes souvent d'origine étrangère, fils et fille de familles pauvres, peuvent eux aussi réussir ! Hé bien, oui ! Il suffit qu'on leur en donne les moyens matériels et psychologiques. Cela signifie que, lorsque les pouvoirs publics le veulent et qu'il se trouve un directeur de grande école pour relever le défi, les préventions et les préjugés sautent. Ces jeunes gens et ces jeunes filles ont certes dû donner un sacré coup de collier pour que « l'expérience » réussisse. Bravo. Cela me rappelle un fait qui remonte à une cinquantaine d'années. Mes parents habitaient un quartier que l'on aurait qualifié aujourd'hui de « défavorisé » : Ménilmontant. J'y fréquentais l'école primaire de la rue des Panoyaux, où jamais les élèves n'avaient été dirigés vers un lycée ou même un collège. On ne l'estimait pas nécessaire pour des enfants d'un quartier d'ouvriers et de petits artisans. Ces enfants, donc, n'étaient pas censés poursuivre des études au-delà du certificat d'études, obtenu, généralement, à l'âge de 14 ans. Comme leurs parents avant eux, ils étaient mis soit en apprentissage, soit au travail. Rien n'était donc prévu pour les préparer à l'examen d'entrée en Sixième (il y en avait un à cette époque). Fut nommée à la tête de cette école primaire une nouvelle directrice – ce n'est pas anodin de préciser qu'elle était communiste – qui se battit pour changer cet état de fait. Vint l'année où les élèves, ayant atteint l'âge requis pour passer le fameux examen, réputé difficile, et pour lequel l'enseignement dispensé en classe ne les préparait pas, la directrice mit les parents au courant et cinq familles, dont la mienne, attrapèrent la balle au bond. [...]

Le dessin du mois



L'US, chacun le sait, condamne fermement le copinage (pouah : note de la rédaction). Si nous passons cette bande dessinée, c'est uniquement parce qu'elle illustre une vieille revendication du SNES : la brochette de langues d'élèves bavards grillées.

Éditions du Potager Moderne, www.patate-douce.com



© AFP/Pablo Pericunua

PINOCHET

Mort d'un dictateur

L'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet est mort dimanche 10 décembre à l'âge de 91 ans. En août 1973, il avait été nommé commandant en chef de l'armée de terre par le président socialiste Salvador Allende, que le coup d'État mené par le même Pinochet renversera trois semaines plus tard, avec le soutien des États-Unis. Pendant quatorze ans, celui-ci aura dirigé le Chili d'une main de fer, la police politique du régime menant une terrible répression de tous les opposants politiques tandis que Pinochet mène une politique économique libérale inspirée par l'économiste Milton Friedman. En 1988, les Chiliens avaient refusé par référendum de voir se perpétuer le régime militaire. Depuis 1988, Pinochet était poursuivi par les justices espagnole et chilienne. En vain. Aujourd'hui, on se souvient du dernier discours de Salvador Allende, le 11 septembre 1973 : « *J'ai la certitude que mon sacrifice ne sera pas vain, j'ai la certitude que cela sera au moins une leçon morale qui punira la félonie, la lâcheté et la trahison.* »

7 nov. **Terre mère.** Nicolas Hulot lance son Pacte écologique.

16 nov. **Nobel du libéralisme.** Décès de l'économiste Milton Friedman.

16 nov. **Sacre.** Le parti socialiste a sa candidate.

23 nov. **Philippe le bienheureux.** Noiret est mort.

23 nov. **Drame.** À la suite d'une agression contre un supporter de Tel Aviv, un policier abat un supporter du PSG.

24 nov. **Bons baisers de Russie.** Décès à Londres de l'ex-agent secret Alexandre Litvinenko.

Au moment de boucler *L'US*, nous apprenons le décès d'Étienne Camy-Peyret. Militant de premier plan du SNET, il fut, à la fusion SNES-SNET, secrétaire général adjoint du nouveau SNES puis secrétaire général jusqu'en 1981. Un hommage lui sera rendu à Paris en janvier. Nous reviendrons dans *L'US* sur le parcours de ce grand militant unitaire.



29 nov. **Confirmation.** Nicolas Sarkozy aimerait vraiment être président de la République.

30 nov. **Mariage difficile.** Le Conseil constitutionnel empêche toute fusion entre GDF et Suez avant le 1^{er} juillet 2007.

2 déc. **Confirmation (bis).** François Bayrou aussi aimerait bien...

6 déc. **Échec.** Le rapport Baker sur la situation en Irak préconise un retrait des troupes américaines.

9 déc. **Démocratie.** Premier forum de pré-campagne présidentielle de l'UMP.

14 déc. **Justice.** Guillaume Seznec ne sera pas réhabilité.

15 déc. **Urnes.** Victoire des modérés aux élections municipales iraniennes.

16 déc. **Autorité Palestinienne.** Mahmoud Abbas annonce des élections générales anticipées pour résoudre la crise politique.

18 déc. **Mobilisation réussie.** Grève unitaire dans l'Éducation.

BILLET D'HUMEUR

La République, les arts et le sport...

En colère les profs d'éducation musicale, d'arts plastiques et d'EPS !

Philippe Barret, dans son livre *La République et l'École*, préconise de supprimer les enseignements artistiques et l'EPS dans le cadre de l'Éducation nationale, car il serait « stupide de vouloir imposer cette culture », et propose de les confier à des collectivités locales, à des clubs sportifs, et pour l'éducation musicale à des pianistes ou flûtistes. Ils seraient plus aptes à « donner le goût », à « faire partager leur passion » à ceux qui le souhaitent... « que des professeurs agrégés »...

Bien sûr, le pianiste et l'éducateur sportif sont tous les deux passionnants et l'agrégé forcément ennuyeux !

Tout faux ! Les enseignants de ces disciplines sont aussi des praticiens de l'art, des sportifs.

Avant d'écrire, M. Barret ferait bien de se renseigner sur la réalité de ces enseignements. On pourrait attendre d'un inspecteur général un peu plus de connaissance de la réalité des contenus, des pratiques, et des enjeux de ces disciplines en termes de réduction des inégalités et de démocratisation.

Sandrine Charrier

Conditions pénitentiaires

Vieille bouteille... Pascal I.

Je suis Pascal Izam, enseignant en Lettres (mi-temps en lycée Châteauroux, mi-temps en milieu pénitentiaire, et accessoirement syndiqué au SNES depuis à peu près quinze ans). En feuilletant le magazine *POUR*, je me suis forcément intéressé à la page sociale concernant les « conditions pénitentiaires », or pas un mot sur l'enseignement, son rôle, sa précarité, ses insuffisances, bref un oubli total et symptomatique. Symptomatique aussi le fait que pour vous écrire, il n'y ait aucune rubrique qui corresponde à ce secteur (j'envoie donc ce message au hasard comme une vieille bouteille dans une vieille et grande mer, ce qui correspondrait plutôt à la situation puisque personne ne connaît notre existence). Notre action est un pôle important dans la condition pénitentiaire, pourquoi l'avez-vous oublié ? Pourquoi n'en parlez-vous pas ? Enfin dernier point, personne n'est capable de nous renseigner sur nos statuts (nos conditions de réintégration dans l'enseignement « classique » par exemple) ou sur nos réelles conditions de service... et donc personne n'est susceptible de défendre ce secteur de l'EN, qui n'est pas toujours bien traité. Peut-être un échange serait-il fructueux, en tout cas nous existons et vous pouvez prendre contact comme nous le faisons de temps en temps, bien cordialement.

Temps de travail

35 heures ? Chiche !

Christian M., Ardennes (08)

Ce serait un progrès car les profs n'ont jamais eu de RTT et travaillent en moyenne, selon le ministère lui-même, environ 42 heures par semaine. Mais ce n'est pas cela que S. Royal a dit. Elle a dit que les profs devaient être présents 35 heures par semaine dans leurs établissements, ce qui n'est pas la même chose.

Depuis 1950, un professeur certifié est présent dans son collège ou dans son lycée pour les 18 heures de cours qu'il assure devant ses élèves. Depuis quelques années, cette présence a été augmentée par des « trous » de plus en plus nombreux dans les emplois du temps, par des remplacements et autres heures supplémentaires imposées, et surtout par des réunions de plus en plus fréquentes. Le reste de la charge de travail (corrections des devoirs, préparation des cours, formation continue...) peut se faire hors établissement. C'est une des rares libertés qui font l'originalité de la profession. C'est cette liberté que certains voudraient supprimer. Ce point de vue n'est pas nouveau, puisque dans la brochure Éducation que le PS a élaborée en 2001 pour les élections de 2002, on peut lire, page 82 : « cela suppose (...) un changement dans le fonctionnement, dans l'organisation et dans la vie des établissements scolaires. Il faut que les enseignants puissent y disposer de bureaux et accomplir sur place leur travail de préparation et de correction (...) ».

Publicité

Ras le pompom ! Pascale M.

Avez-vous vu la dernière pub TV soutenue par le MEN ? Ce sont maintenant les vedettes qui font la promo du mérite d'un enseignant (un, pas plusieurs !). Parce que tous ces gens qui ont « réussi », c'est grâce à un enseignant. Vous remarquerez, que parmi tout ce beau monde, il y a peu de jeunes... Histoire de sous-entendre sans doute que le prof d'antan, il était bon alors que le prof des générations actuelles... Le prochain spot ? des vieillards binoclares et tremblotants à qui les vedettes remettent une médaille en chocolat ? Juste après un flash d'infos où PPDA et Ockrent taperont sur les profs de 2006 qui font encore grève ?

joyeux Noël



bonne année

Carrières

Monsieur le Ministre

Maryse J., Sartrouville (95)

Cette année encore, en début d'année scolaire vous nous avez adressé un courrier fort aimable. Il se termine par un paragraphe sur nos carrières et c'est de ce sujet que je souhaite vous entretenir. Voici en quelques lignes la reconstitution de la mienne :

- 3 ans dans un établissement sous contrat ;
 - 16 ans en lycée professionnel ;
 - depuis 20 ans en lycée polyvalent Le Corbusier de Poissy.
- Tout au long de ces années j'ai travaillé sans compter, sans bruit et je continue. En juillet dernier, à la CAPA des certifiés j'espérais être promue hors-classe. Il n'en a rien été. Globalement 5 points m'ont manqué par rapport au dernier promu (bien que nous ayons tous les deux la même note 89,5 – note administrative + note pédagogique). Remarque de taille : 13 ans nous séparent !

Je viens d'avoir 60 ans et quitterai mes fonctions à 61 ans fin 2007. J'ai vraiment du mal à croire que dans ces CAPA nos autorités administratives ont le souci de nos carrières et de notre qualité de vie pour après. La différence de salaire mensuel n'est pas mince : 372 euros. L'incidence sur le montant de la retraite ne doit pas être mince non plus. Je constate également que dans notre petite équipe de 15 personnes, 4 d'entre nous étaient promouvables, 2 l'ont été (plus jeunes que moi, bien sûr). Nous, enseignants qui n'avons ni la compréhension des parents (qui nous croient en grève ou en vacances) ni la reconnaissance de nos élèves (ou bien alors, plus tard, lorsqu'ils ont quitté le lycée), pourrions espérer avoir celle de notre administration. En ce qui me concerne, je ne l'ai même pas. C'est fort déçue que je quitterai l'Éducation nationale mais avec bonne conscience : non seulement j'aurai travaillé sans relâche, sans compromission et quelle que soit ma durée de vie, en sachant que le montant de ma retraite ne grèvera pas le budget de l'Éducation nationale.

Mutations

Situations fâcheuses Laure B.

Je viens de vous envoyer un mail pour vous parler de mutations 2007 car je connais votre efficacité. Toutefois, je vous présente dans ce nouveau message quelques points qui me déplaisent fortement et qui m'ont fait longuement hésiter avant de renouveler mon adhésion au SNES à la rentrée 2006 :

1. Lors des mutations intra 2006, j'ai appris systématiquement les résultats de ma demande de muts sur le site du Siam et par courrier du rectorat avant d'en être avertie par le SNES. Je ne trouve pas ça normal.
2. Pourquoi le SNES communique-t-il par téléphone les résultats des mutations à des profs non syndiqués ? J'ai constaté cette pratique à de nombreuses reprises depuis plusieurs années avec agacement.
3. Je retrouve dans la salle des profs de mon collège des publications du SNES que j'ai reçues à la maison suite à ma cotisation. Pourquoi les envoyer en double ? Seuls les profs qui payent ce service devraient en bénéficier car ces bulletins contiennent souvent de bonnes astuces ou/et des infos intéressantes. J'imagine que c'est pour vous faire de la pub et susciter l'intérêt de personnes non adhérentes mais bon...

Table ronde sur

Les questions d'orientation et d'insertion professionnelles sont depuis plusieurs mois au cœur de l'actualité : rapport Hertznel, conflit du CPE, certains posent même la question d'un trop grand nombre de diplômés, le diplôme serait-il l'ennemi de l'emploi ? L'orientation est sur le devant de la scène. D'après le Premier ministre, d'après le ministre de l'Éducation nationale, serait-elle responsable des difficultés d'insertion des jeunes ? Les CO-Psy seraient-ils trop psychologues et pas assez économistes ?



Claudie Martens
SNES

Claudie Martens : L'organisation de premiers États généraux de la jeunesse a permis de croiser les regards entre FSU, CGT, UNEF et UNL ; ces deux

dernières organisations ont depuis produit de nouveaux textes, avec lesquels nous avons un certain nombre d'accords (revalorisation du service public de l'orientation, centration de la démarche d'orientation sur l'élève, nécessité d'un suivi régulier), mais il existe également des divergences.

Sophie Binet (UNEF) : Le ministre réduit l'orientation à une fonction de sélection ; pour l'UNEF, l'orientation est actuellement le lieu où se cristallise la reproduction sociale, alors que ce doit être un temps fort de l'émancipation de l'élève, par rapport à ses présupposés culturels. Nous posons la question du droit à l'erreur : les jeunes sont sommés de faire un choix définitif, au risque d'être bloqués. Pour nous, l'orientation ne doit pas être définie en fonction des demandes économiques et sociales, mais doit partir d'une démarche personnelle.

Floréal Mangin (UNL) : Nous avons une vision proche de celle de l'UNEF, s'agissant de l'orientation post-bac ;



Floréal Mangin
UNL

comment construire son projet après le bac, où aller ? Les lycéens éprouvent des difficultés à trouver des réponses. En Terminale, c'est trop tardif, alors que monte l'angoisse du bac ; le ministère veut accélérer le processus de pré-orientation dès janvier-février ; or, trop souvent les bacheliers choisissent par défaut. Certes, quelquefois le lycéen a un projet depuis la Seconde mais pour beaucoup la vision de l'Université reste très floue d'où la nécessité d'information, celle-ci est difficile d'accès, aussi bien au lycée que dans les CIO. Les gens ne sont pas forcément capables de répondre, d'où l'angoisse des élèves, des familles...

Catherine Remermier : L'assujettissement de l'orientation à l'insertion professionnelle conduit trop souvent à des choix autoritaires et imposés. Aujourd'hui ni les parents ni les jeunes ne sont prêts à accepter qu'on leur impose leur choix de vie, d'où la méthode gouvernementale qui vise à convaincre certaines familles de s'auto-censurer, de privilégier des débouchés immédiats mais à court terme. Les jeunes vont changer de projet plusieurs fois, au fur et à mesure de leur développement personnel. Les élèves doivent disposer d'un droit à l'erreur, d'où la nécessité de passerelles entre filières, alors qu'elles se raréfient au profit d'un cloisonnement. Pour le ministère, la question de l'information est prioritaire et exclusive, mais ce n'est pas si simple. Le SNES demande que les CO-Psy puissent assurer plusieurs entretiens : un par trimestre, d'abord en Première,

puis Terminale, l'idéal serait de commencer en collège ; il faudrait alors également multiplier le nombre de CO-Psy par six !

Claudie Martens : On parle beaucoup actuellement d'une multiplicité de structures qui s'occupent d'orientation. Qu'en est-il ? Quelle garantie d'une orientation neutre et objective ?



Sophie Binet
UNEF

Sophie Binet (UNEF) : Le LMD a abouti à une complexification accrue des intitulés, à une visibilité moindre. La

rupture est trop forte entre le secondaire et le supérieur. L'information ne fait pas tout, pas plus que l'orientation. On ne résoudra pas ainsi le problème de l'échec universitaire, surtout en premier cycle ; la réponse Hertznel d'une possible réorientation vers les BTS est réductrice.

Jean-Baptiste Préault (UNEF) : Il existe un véritable problème « d'accès aux CO-Psy » dans les établissements. On doit privilégier l'orientation comme acte éducatif, aide à la construction d'un projet personnel, réversible. Dans le supérieur, les enseignants conservent un rôle mais une intervention extérieure est nécessaire comme garantie de neutralité par rapport aux nécessités de régulation de flux entre spécialités. Informer cela s'apprend : les enseignants du supérieur y sont encore moins formés que ceux du secondaire.

Floréal Mangin (UNL) : Le projet de l'UNL met l'accent sur l'apprentissage de l'autonomie des lycéens afin qu'ils ne soient pas perdus dans le supérieur ; l'info existe mais elle est éparpillée, pas toujours fiable, surtout sur internet, où les sites privés se font beaucoup d'argent car ils paraissent clairs donc ils rassurent ; le site public de l'orientation n'est pas clair, à la différence du site de l'Étudiant, on a l'impression d'en avoir plus, alors que l'info n'y est ni neutre ni exhaustive ; l'orientation ne doit pas être un marché ni dépendre des origines sociales ; la moindre des brochures coûte pourtant 10 euros.

Catherine Remermier :

L'Onisep a été créée en 1971, afin que tous les jeunes puissent avoir accès à une info gratuite, publique et indépendante,



Catherine Remermier
SNES

avec une mise en forme pédagogique ; ces principes volent actuellement en éclats, dérivent vers une logique commerciale, incluant le recours à des partenariats et des sponsors privés ; les CO-Psy « roulent » d'abord pour l'élève qu'ils ont en face d'eux, c'est une question de déontologie ; on essaye de l'aider à expliciter sa situation et à construire son projet en fonction de son intérêt.

l'orientation

Autant d'affirmations qui sont revenues dans les discours politiques ces derniers mois. Le SNES a souhaité rencontrer fin novembre les premiers intéressés pour aborder ces questions : Sophie Binet et Jean-Baptiste Préault pour l'UNEF, Floréal Mangin pour l'UNL, ont accepté de venir débattre avec Claudie Martens, cosecrétaire générale du SNES, Roland Hubert (secteur lycées), Catherine Remermier et Jean-Marc Chatelet (secteur CO-Psy).

Que penser du discours du ministère sur la nécessité absolue d'un service public de l'orientation alors qu'il divise par cinq le recrutement des CO-Psy ?

Le CO-Psy bénéficie d'une formation à bac + 5, a une formation pluridisciplinaire. Mais ceci risque d'être remis en cause, au profit d'une centration sur la connaissance des besoins économiques locaux, sans la dimension du développement psychologique et social de l'élève, ce qui est au cœur de notre métier.

Jean-Marc Chatelet :

Nous avons six semaines de formation en entreprise pendant la formation initiale, puis une formation continue relativement importante, même si elle diminue, soit six à huit journées par an. S'y ajoutent des visites d'entreprises. Je ne connais pas tous les métiers de France, personne ne les connaît tous, mais nous disposons d'outils, d'analyses, sur le monde économique et le fonctionnement des entreprises qui nous permettent de nous repérer.



Floréal Mangin : Les lycéens nous disent que cela arrive souvent que les CO-Psy ne sachent pas répondre à une question précise ; ne faudrait-il pas les spécialiser ?

Catherine Remermier : Il faut que les CO-Psy aient une vue plus large, le CO-Psy qui travaille au collège doit connaître la situation en lycée technique ou professionnel, d'où l'importance du CIO. On ne sait pas tout mais on sait où sont les sources d'infos. Et souvent les élèves n'ont pas d'interrogations précises. C'est une question de projet d'avenir.

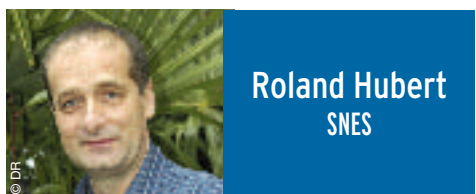
Claudie Martens : Que pensez-vous des intervenants extérieurs tel que le prône le rapport Hertzl ?

Sophie Binet : D'anciens élèves de philo sont venus témoigner de leur expérience professionnelle, nous avons échangé sur leurs parcours, c'est enrichissant mais ce n'est pas une aide à l'orientation,

Floréal Mangin : Les intervenants extérieurs en forums ou portes ouvertes sont intéressants mais le rôle du professeur principal est déterminant, on le voit souvent, on peut discuter avec lui sur autre chose que sa matière.

Roland Hubert :

Il est vrai que les enseignants doivent connaître le système, mais il est vain d'espérer une connaissance fine ; le CO-Psy doit rester l'interlocuteur proche ; et un accompagnement à la fonction de professeur principal est nécessaire, cela existe dans quelques académies.



Jean-Marc Chatelet : Certains CIO organisent la formation des professeurs principaux et la sensibilisation des PLC2.

Roland Hubert : Il faut fixer les limites des interventions possibles ; il faut trouver le moyen de dégager avec l'élève des pistes, qu'il approfondira avec le CO-Psy.

Claudie Martens : Je suis professeur principal en Terminale, les CO-Psy ont fait une réunion dès le début de l'année, différenciée selon les classes ; un atelier de construction de projet a regroupé les élèves sans idée sur leur avenir ; mon lycée est-il idéal ?

Catherine Remermier : Au collège, nous apprenons aux élèves à s'interroger sur les origines du travail, sur l'importance des études en liaison avec les professeurs. Il s'agit de construire du sens, surtout si l'élève est le premier de sa famille à poursuivre des études. Il s'agit d'éclairer, de rassurer, ce qui est le contraire d'une info simplificatrice ; pour le SNES, la formation du CO-Psy doit être tournée vers la réussite de l'élève.

Jean-Baptiste Préault :

Le supérieur est une machine à broyer, le premier cycle une boucherie, les amphes bondés, l'absence d'encadrement. La question se pose de la transition Terminale-Université : nous voulons favoriser l'autonomie des étudiants, améliorer l'encadrement, décloisonner le premier cycle, par exemple un premier semestre généraliste, des sorties qualificatives à chaque niveau de formation, la poursuite d'études comme un droit et non un parcours de sauts d'obstacles pour les étudiants défavorisés.



Roland : La transition fonctionne mal, mais pour quels élèves ? Les « bons élèves » de Terminale ont un meilleur taux de réussite en licence ; la question est celle des publics d'élèves qui ne disposent pas des codes d'accès, le problème est décuplé dans le supérieur.

Floréal Mangin : Nous sommes favorables à garder une trace de notre parcours pour mieux poursuivre la réflexion de manière cohérente, sauf si l'élève peut garder le contact avec le CO-Psy référent qu'il connaît déjà, s'il a la possibilité d'une relation avec un CO-Psy référent.

Catherine : Le MEN envisage de mettre en ligne un cahier d'orientation avec des infos sur le projet de l'élève, cela peut entraîner des risques de pressions sur leur démarche.

DÉCRET OBLIGATIONS DE SERVICE ET GRÈVE DU 18 DÉCEMBRE

FORTE MOBILISATION DE LA PRO

La presse ne s'y est pas trompée. Elle a, de façon unanime, souligné la force de la grève du 18 décembre et la détermination des personnels du second degré.

La communication du ministre n'a pas pu occulter des résultats que le SNES donnait dès 10 heures du matin avec 55 % de participation en collège et 53 % en lycée (sur la base de remontées provenant de près de 500 établissements). C'est donc l'une des grèves les plus réussies depuis 2003.

Plusieurs dizaines de manifestations ont réuni des collègues par milliers dans toute la France. Partout étaient soulignés le dynamisme et l'entrain des manifestants parmi lesquels on notait une très grande proportion de jeunes. Partout aussi l'on pouvait noter une mobilisation des collègues très voisine de celle des lycées. Partout enfin on notait une présence très forte dans les thèmes portés par les manifestations de la bivalence et des affectations sur plusieurs établissements. C'est donc à la fois le refus d'un alourdissement de la charge de travail et



le refus de la dénaturation du métier qui se sont exprimés le 18 décembre.

À Paris près de 10 000 manifestants se sont rendus au ministère

où un compte rendu du comité technique paritaire ministériel a été fait par une représentante de l'intersyndicale des 15. Elle a informé les manifestants du refus

du représentant du ministre de retirer le projet de décret de l'ordre du jour et de la décision de toute la parité syndicale de quitter la séance. Le ministre a par ailleurs fait savoir qu'il refusait de recevoir une délégation de l'intersyndicale qui lui en faisait la demande. Le ministre confirme ainsi son refus de tout vrai dialogue sur l'objet du conflit.

L'intersyndicale s'est réunie de nouveau le 20 décembre. Toutes les organisations ont la conviction que l'unité exceptionnelle qui les a réunies a été un facteur décisif du succès. Chacun, en même temps, entend donner à l'action les suites nécessaires pour contraindre le ministre à retirer son projet et à ouvrir de véritables discussions. L'intersyndicale vient de décider d'en appeler au Premier ministre. Le SNES n'écarte *a priori* rien de ce que pourrait décider l'intersyndicale (cf. textes page suivante). Il fera en même temps tout pour la réussite du grand rendez-vous qu'il s'est donné avec la FSU : la manifestation nationale « *Tous à Paris le 20 janvier* ». ■

Bernard Boisseau

CNGA, FEP-CFDT, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNETAA EIL, SNFOLC, SNPEFP-CGT, SNUEP-FSU, SUD-EDUCATION, SUNDEP, UNSEN-CGT

Lettre au Premier ministre

Monsieur Dominique de Villepin
Hôtel Matignon

Paris le 21 décembre 2006

Monsieur le Premier ministre,
Depuis deux mois, une intersyndicale réunit la quasi-totalité des syndicats d'enseignants du second degré publics et privés sur un projet de décret modifiant les statuts et obligations de service des enseignants de lycées et collèges.

L'intersyndicale demande son retrait et l'ouverture de discussions pour que soient apportées des réponses à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et pour que soient améliorées les conditions de son exercice.

Cinq semaines ont été nécessaires pour que le Ministre reçoive l'intersyndicale. La fin de non-recevoir qui a été faite à leurs demandes a conduit les organisations syndicales à refuser de siéger au Comité technique paritaire ministériel du 11 décembre et à appeler à la grève les enseignants du second degré le 18 décembre ainsi qu'à quitter le CTPM. L'ampleur de la mobilisation est à la mesure de l'émoi provoqué par le projet de texte ministériel et l'attitude du ministre. La nouvelle demande d'audience que nous avons sollicitée a été refusée par le ministre.

Nous faisons appel à votre arbitrage pour que soit retiré le projet de décret et que des discussions soient ouvertes conformément au souci que vous avez manifesté de favoriser le dialogue social.

Si le ministre persiste à ne pas vouloir sortir du conflit, les personnels seront contraints de décider de nouvelles initiatives d'ampleur pouvant aller jusqu'à la grève en janvier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Communiqué de presse

DÉCRET SUR LES OBLIGATIONS DE SERVICE DES ENSEIGNANTS :
L'ACTION CONTINUE EN JANVIER.

« L'intersyndicale des 15 » réunie le 20 décembre s'est félicitée de la forte mobilisation des personnels lors de la grève du 18 décembre.

La demande d'une nouvelle audience auprès du Ministre reste sans réponse à ce jour.

L'Intersyndicale a décidé de s'adresser au Premier ministre pour lui demander d'intervenir dans le conflit qui oppose depuis plus de huit semaines, le ministre de l'Éducation nationale aux enseignants du second degré et les syndicats qui les représentent.

L'intersyndicale réitère ses deux demandes : le retrait du projet de décret et l'ouverture de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

Ces demandes seront également reformulées lors du prochain CTPM qui doit se tenir le 11 janvier.

L'Intersyndicale appelle les personnels :

- à rester mobilisés
- en se réunissant dans les établissements le 11 janvier
- en signant massivement, et en envoyant ce même jour, la lettre destinée au Premier ministre
- en s'adressant à leurs parents d'élèves par une lettre qui explicitera le conflit.

D'ores et déjà, l'intersyndicale a mis en perspective de nouvelles initiatives d'ampleur pouvant aller jusqu'à la grève en janvier si les revendications portées par les personnels et les syndicats qui les représentent ne sont pas prises en compte. Elle se réunira à nouveau suite au CTPM du 11 janvier.

ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ, RESPECT DU MÉTIER TOUS À PARIS LE 20 JANVIER

LES POLITIQUES S'EXPRIMENT

L'importance de la grève a poussé les politiques à s'exprimer, à leur manière évidemment.

Le député J.-P. Giran, secrétaire national de l'UMP pour l'éducation, écrit dans un communiqué : ce projet « risque d'aboutir à une augmentation du temps de travail ou à une baisse de salaire pour les enseignants concernés ». « On peut donc comprendre leur irritation si l'on observe que leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées depuis cinquante ans ». « Ce ne sont pas de telles punitions symboliques qui peuvent motiver les enseignants ». Il n'oublie pas d'ajouter : « Ce sont encore moins les sanctions et les humiliations préconisées par Mme Royal qui veut leur imposer 35 heures de présence dans leur établissement ». Avant de conclure « comme le prône Nicolas Sarkozy », qu'ils doivent pouvoir « travailler plus s'ils veulent gagner plus ». De son côté, le porte-parole du PS, Julien Dray « soutient les enseignants, soutient les mobilisations actuelles, dénonce la manière dont M. Robien essaie de créer les conditions d'un polyenseignement ». « La réforme du système éducatif doit se faire dans la concertation, le dialogue » et par « des moyens supplémentaires, l'augmentation du nombre d'enseignants ». Et le porte-parole d'ajouter « À partir de là, on pourra discuter du temps de présence dans les établissements scolaires, ce qui ne veut pas dire du temps de travail en plus ». De ce côté-là non plus le message ne semble donc pas avoir été clairement perçu.

B. B.

À sa commission administrative du 21 novembre dernier, le SNES avait décidé de faire la proposition dans la FSU d'une grande manifestation nationale à Paris. Il souhaitait que ce soit une manifestation de toute l'Éducation, chaque secteur déclinant pour son propre niveau les demandes que nous portons pour l'école en général. L'objectif envisagé était double. Premièrement faire pression sur les pouvoirs publics par rapport aux problèmes immédiats (budget, suppressions de postes, décret sur les obligations statutaires, préparation de la rentrée 2008 sur la base des recommandations des audits financiers sur les horaires des collégiens et des lycéens). C'est en janvier que seront réparties, pour la rentrée 2007, les suppressions de postes (6 000 environ) entre les

académies qui se traduiront les semaines suivantes en termes de suppressions de postes dans les établissements. Le deuxième objectif visé est de peser dans le débat public des présidentielles, la manifestation ayant donc en même temps une fonction d'interpellation des candidats à la présidence de la République et des partis par rapport aux choix qu'ils proposent pour le système éducatif. La date proposée était la fin janvier pour tenir compte des contraintes d'un calendrier de vacances très contraignant. Après débat dans ses instances, la FSU a décidé de faire une telle proposition à ses partenaires habituels des cinq fédérations de l'Éducation (SGEN-CFDT, UNSA-Éducation, FAEN, FERC-CGT). Ceux-ci se sont montrés réservés sur le

caractère national de la manifestation, la CGT préférant une initiative fonction publique, les autres privilégiant, s'il devait y avoir des manifestations, la formule de rassemblements locaux. Le temps pressant, une manifestation nationale ne se préparant pas en quelques jours, la FSU a décidé, le 19 décembre, de confirmer son appel à une manifestation nationale le samedi 20 janvier.

Pour le SNES cette manifestation nationale s'intègre au plan d'action que nous poursuivons depuis la rentrée de septembre : grève du 28 septembre, opérations pétitions « temps de travail - la coupe est pleine ! », opération « État Vs-vérité » et grève du 18 décembre dont le succès donne un nouvel élan à notre démarche. ■

Bernard Boisseau

MANIFESTATION NATIONALE DU 20 JANVIER

D'ores et déjà un certain nombre de dispositions sont décidées avec la FSU pour assurer le transport de milliers de manifestants.

Des contacts avec la SNCF sont pris. 12 TGV devraient être affrétés :

1. Nice, Cannes, Les Arcs, Toulon, Marseille, Paris.
2. Marseille, Aix, Avignon, Valence, Paris.
3. Perpignan, Narbonne, Béziers, Sète, Montpellier, Nîmes, Paris.
4. Grenoble, Lyon Saint-Exupéry, Paris.
5. Saint-Étienne, Lyon Part-Dieu, Mâcon, Le Creusot, Paris.
6. Besançon, Dôle, Dijon, Montbard, Paris.
7. Tarbes, Pau, Dax, Bordeaux, Libourne, Angoulême, Paris.
8. La Rochelle, Niort, Poitiers, Châtelleraut, Saint-Pierre-des-Corps, Paris.
9. Nantes, Angers, Le Mans, Paris.
10. Brest, Morlaix, Saint-Brieuc, Rennes, Laval, Paris.
11. Toulouse, Montauban, Agen, Bordeaux, Paris.
12. Lille, Paris.

Par ailleurs, des discussions sont aussi en cours afin de réserver pour des groupes sur les trains « réguliers » au départ des villes de Nancy, Metz, Clermont-Ferrand, Limoges, Strasbourg... Les sections départementales de la FSU, les S2 et S3 du SNES prennent les dispositions pour assurer les moyens de transports adéquats (trains, bus, covoiturage...) de toutes les régions. Chaque adhérent peut d'ores et déjà s'inscrire pour participer à cette manifestation auprès du SNES académique ou de la section départementale FSU et organiser dans son S1 le financement des déplacements... Appel à souscription : cette manif va coûter cher. Nous devons engager les moyens financiers nécessaires à son succès. Les sections académiques ont déjà lancé les souscriptions pour financer ces déplacements. Le SNES national appelle tous les collègues, amis et défenseurs de l'école à financer cette manifestation et particulièrement nos collègues qui ne pourront se déplacer, nos collègues hors de France ou dont les frais de déplacement seront peu onéreux à verser au fond d'action en envoyant un chèque à l'ordre du SNES en mentionnant au dos manifestation 20 janvier.

Jean-Jacques Mornettas, trésorier national

ROBIEN : LE GRAND DÉSINFORMATEUR ?

Dans une interview pleine page donnée à Libération le matin de la grève, G. de Robien accuse les syndicats de désinformation.

Il semble bien, au vu de la pitoyable communication du ministère sur la participation à la grève, et des effets de cette communication sur les médias qui ont tous titré sur le succès de la mobilisation, que les journalistes aient un peu raisonné avec cette forme de bon sens qui prévaut parfois dans la cour des écoles : « le désinformateur, c'est celui qui le dit qui y est ».

En effet le ministère publiait comme d'habitude un communiqué vers 12 heures annonçant des chiffres nettement inférieurs à ceux du SNES : 36 % en collège et 39 % en lycée. Le communiqué précisait que « le projet de décret participe à la modernisation du système éducatif pour adapter le statut des enseignants aux conditions actuelles de l'enseignement et améliorer la qualité du service rendu aux élèves. L'attribu-

tion d'une ou de plusieurs heures de décharge doit être équitable et prendre précisément en compte le travail de chaque enseignant : c'est une question de justice ! Ainsi, il est normal que seuls les professeurs préparant les élèves au baccalauréat bénéficient d'une heure de décharge à ce titre ». Discours hélas habituel du ministre sur le sujet.

Ce qui est moins habituel, c'est que vers 19 h 30, probablement excédé par les médias audiovisuels qui faisaient une place de plus en plus large à l'importance de la mobilisation, le ministère bombardait les rédactions d'un nouveau communiqué affirmant que la grève était « l'une des grèves intersyndicales les moins bien suivies » en appuyant son propos de nombreux graphiques remontant jusqu'à l'année 2000, c'est-à-dire à la grande époque du conflit avec C. Allègre ! Mais à vouloir trop prouver... La lecture des quotidiens du 19 décembre en donnait une nouvelle démonstration.

B. B.

Salaires

Dialogue de sourds

Fin novembre, le ministre de la Fonction publique refuse de recevoir ensemble les cinq fédérations syndicales qui ont initié la signature de la carte pétition sur les salaires et l'emploi.

Il dépose un amendement au projet de loi qui doit être examiné par le Sénat le 20 décembre. Il s'agit de permettre aux administrations qui le souhaitent d'expérimenter la suppression de la notation et donc de laisser le choix des agents bénéficiant d'un avancement plus rapide ou d'une promotion à l'appréciation du supérieur hiérarchique. Il explique dans une interview, que l'expérimentation est rendue nécessaire par l'opposition d'une partie des syndicats.

Aussitôt, la FSU alerte les sénateurs sur les risques d'une telle procédure, soulignant que lorsqu'il s'agit de départager les fonctionnaires entre eux, la note chiffrée permet au moins un classement transparent. FSU, CGT, FO, UNSA et CGC ont boycotté la réunion du conseil supérieur convoquée le 13 décembre, de même que la réunion prévue du groupe de travail sur le dialogue social le 18 décembre.

Adressez les dernières signatures de la pétition. Début janvier, l'intersyndicale les déposera et invitera le ministre à revenir à des procédures plus respectueuses de la démocratie.

Documentalistes

Information

Un collectif national s'est tenu en novembre. Au menu : de riches débats sur le métier et ses revendications, la préparation du congrès pour laquelle nous allons utiliser notre site (appel à témoignages, à contributions) et notre liste de diffusion ossante - demandez votre inscription à documentalistes@snes.edu.

En janvier, une US spéciale sera publiée sur la documentation scolaire. **Syndiquez ou resyndiquez-vous pour bénéficier des informations, participer à la réflexion sur la profession.**

Audience IG-EVS du 14 décembre sur notre site.

FONCTION PUBLIQUE

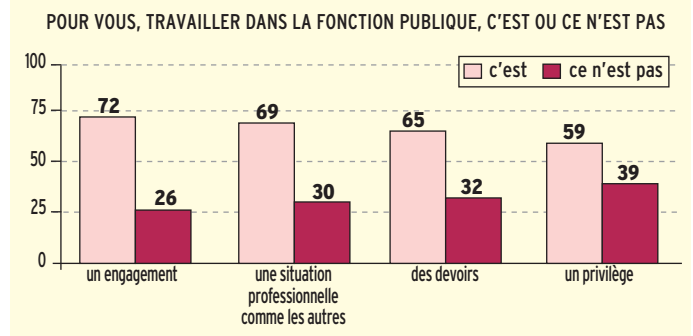
UNE BONNE IMAGE POUR 77 % DES FRANÇAIS

Le sondage⁽¹⁾ commandé en novembre par la FSU à l'institut CSA voulait interroger la population sur l'image de la fonction publique, ses valeurs. Le premier enseignement, c'est que contrairement à l'idée répandue chez les élites, les Français ont une bonne image de la fonction publique. Et lorsqu'ils sont invités à repérer les personnels qui en font partie, les enseignants sont les premiers identifiés comme fonctionnaires par 95 % des répondants.

La majorité des personnes interrogées estime que travailler dans la fonction publique est d'abord un engagement (72 %), que cela implique des devoirs (65 %) ; simultanément, l'affirmation qu'il s'agit d'une situation professionnelle comme les autres est majoritaire (69 %). Curieusement, la presse a retenu l'affirmation « travailler dans la fonction publique est un privilège », qui a le score le plus faible avec 59 %. 13 % pensent spontanément à la sécurité de l'emploi ; on retrouve certainement dans ces réponses une des premières préoccupations de la population, celle de l'emploi.

La difficulté des métiers est reconnue

Les métiers de la fonction publique sont jugés dévalorisés par 65 % des répondants, contre 32 %. Seule une minorité consi-



dère que les agents de la fonction publique ont les moyens de remplir leurs missions, 40 % contre 57 %. Et le dévouement des personnels est reconnu par 68 % contre 29 %. Ils sont appréciés comme défendant bien les valeurs de la fonction publique (60 %) et le score des syndicats sur la même question est un peu supérieur (63 %).

Des attentes insatisfaites

Malgré cette bonne image, la fonction publique réelle est assez éloignée de celle souhaitée. Le décalage le plus important à cet égard est celui qui porte sur la garantie de l'égalité de traitement des citoyens : au premier rang des valeurs souhaitables, citée une fois sur trois alors que le questionnement invitait à opérer trois choix parmi 14 propositions, il est en avant-dernière place des valeurs effectives avec une avance de ceux qui considèrent que ce principe correspond mal à la fonc-

tion publique (49 %) sur ceux qui répondent qu'il y correspond bien (48 %). L'écart est accentué parmi les employés et les ouvriers avec 52 % contre 46 %. La question de l'efficacité a un score voisin. Il n'est pas inintéressant de noter que les priorités de la majorité parlementaire, telle la productivité, ou celles des directions de l'administration, comme la prise en compte du mérite des agents, ne sont absolument pas celles des personnes interrogées.

Un outil pour nos interventions

Reste à faire de ces réponses un outil pour nos interventions. Non, une fonction publique cela n'est pas ringard. Oui, les attentes sont réelles. Oui, des transformations sont nécessaires pour y répondre. Il s'agit de donner aux personnels les moyens d'accomplir leurs missions. ■ **Anne Féray**

(1) Voir le détail des réponses sur www.fsu.fr

LES ASPIRATIONS (3 RÉPONSES CHOISIES DANS UNE LISTE DE 14 PROPOSITIONS)

Selon vous la fonction publique ce devrait être principalement :	Devrait être %	Correspond bien	
		rang	%
La garantie de l'égalité de traitement des citoyens	32	13 ^e	48 contre 49
La compétence	31	2 ^e	69 contre 28
L'efficacité	29	11 ^e	55 contre 42
La présence sur tout le territoire	27	3 ^e	69 contre 27
La solidarité	25	8 ^e	58 contre 38
La disponibilité des agents	24	8 ^e	58 contre 38
La qualité	18	6 ^e	61 contre 35
Le dévouement des agents	17	4 ^e	68 contre 29
Le service de l'intérêt collectif sur le moyen et le long terme	16	7 ^e	59 contre 32
La laïcité	15	1 ^{er}	71 contre 23
La productivité	10	14 ^e	43 contre 52
La modernité	9	10 ^e	55 contre 41
La prise en compte du mérite des agents	9	12 ^e	49 contre 44
Le respect du principe de précaution	8	5 ^e	65 contre 26

PRÉSIDENTIELLE LE SNES EN CAMPAGNE

COMME NOUS L'AVIONS ANNONCÉ dans *L'US* du 25 novembre, le SNES s'adresse dès la rentrée de janvier aux candidats à l'élection présidentielle et à leurs partis. Il les interpellera à partir de 10 questions sur le terrain de l'éducation. Il portera à la connaissance de toute la profession les réponses et réactions à ses propositions. Dans le même temps il lance une brochure grand public pour présenter son ambition pour l'École.

Ca y est, c'est parti ! Les demandes de rencontres sont envoyées aux partis politiques et aux candidats déclarés, un document leur sera adressé début janvier, exposant les enjeux de la prochaine période et le projet du SNES pour l'école accompagné de dix fiches thématiques en voie d'achèvement. Budget, recrutements, formation des maîtres, temps de travail, missions des enseignants, cartes scolaires, revalorisation de nos métiers...

Parole des personnels

Le SNES entend porter la parole des personnels qu'il représente très majoritairement, auprès des politiques en vue des prochaines

échecs électorales. Et cela en toute transparence : chacune des fiches adressée sur un sujet s'achèvera par une question posée à nos interlocuteurs. Par exemple « Quelle attitude adopterez-vous par rapport à la loi Fillon ? », « Quelle conception développerez-vous de l'orientation scolaire en terme de missions, de personnels et de moyens ? », « Quelles mesures pédagogiques prévoyez-vous concernant l'accompagnement scolaire public ? Quelles mesures sociales ? » « Quelles mesures prévoyez-vous sur le temps de travail des enseignants du second degré ? », « Quelle est votre position sur la bivalence ? ».

Les textes seront publiés dans la

prochaine *US*, les réponses portées à la connaissance de toute la profession et transmises à la presse. La même démarche sera relayée dans les académies et les départements auprès des députés.

Opinion publique

Dans le même temps, le SNES publie une brochure tirée à 300 000 exemplaires, destinée à l'opinion publique pour présenter ses propositions sur l'école. Pas de sujet tabou : en 8 pages, 4 principes et 7 objectifs, une autre ambition pour l'école, loin du socle commun et de la mise en concurrence des établissements, est déclinée avec des propositions concrètes sur la carte scolaire, les ZEP, le collège, le lycée, la place des parents et des élèves dans les établissements, les mesures pour financer ce projet. Envoyée en nombre dans les sections départementales et académiques, elle sera diffusée via les établissements ou par distribution sur les marchés, dans les gares... Emprunons-nous ensemble du débat public, faisons de cette brochure un outil pour convaincre et mobiliser avant la manifestation nationale du 20 janvier. ■

Claudie Martens



Éducation

Les partis politiques au banc d'essai

La revue « pédagogie magazine » a fait le choix dans son numéro de décembre de poser les mêmes questions sur l'École à Dominique Voynet (Verts), Valérie Pécresse (UMP), Jean-Marie Le Pen (FN), Claude Roiron (PS), Olivier Besancenot (LCR), Philippe de Villiers (MPF) et Marie Georges Buffet (PC). Si certaines sont agaçantes et réductrices du genre « quelle note donneriez-vous au système scolaire français ? » (il y en a même qui répondent) ! D'autres ont le mérite de la clarté. Par exemple parmi les cinq mesures phares nécessaires à une véritable réforme de l'Éducation nationale, le MPF cite en premier la liberté de choix de l'établissement, l'UMP l'autonomie des établissements puis la suppression de la carte scolaire. Les Verts pointent deux urgences : sortir de leur situation « tous ceux qui traînent dans des filières déclassées » et « tirer le système par l'excellence ». Le PS choisit de « doter les établissements en fonction des catégories socioprofessionnelles qu'ils accueillent » et de « mettre en place des études surveillées et dirigées par les enseignants ». La LCR met en avant l'annulation des suppressions de postes et des mesures de décentralisation de la gestion des personnels TOS. Le PC dénonce les politiques libérales de marchandisation de l'Éducation ; il entend se battre contre les inégalités. Côté suppression de la carte scolaire pas de surprise : c'est oui pour le MPF, le FN, l'UMP, non pour le PC, les Verts, le PS, la LCR.

Depuis plusieurs années, les Ardennes n'en finissent plus de subir les contre-coups de la crise de l'industrie française : fermetures d'usines, délocalisations, licenciements se succèdent. Les Ardennais refusent de baisser les bras et se mobilisent. *L'US* donne la parole à deux acteurs de l'École : là comme ailleurs, le salut des salariés passe par la formation et l'éducation.

ARDENNES EN PÉRIL



TROIS QUESTIONS À KARINE FUSELIER ET DIDIER JANIN

L'US : Quelle est la situation économique et sociale de votre département ?



Didier Janin secrétaire départemental de la FSU Ardennes

Le département des Ardennes vit actuellement une situation socio-économique catastrophique.

La fermeture des Ateliers Thomé-Génot à Nouzonville

(322 salariés licenciés), ajoutée à celle récente de Glaverbel à Donchery (122 salariés licenciés), allonge la liste déjà conséquente des entreprises rayées de la carte ces dernières années. Plus de 2 000 emplois ont été supprimés. Ces entreprises spécialisées dans la sous-traitance automobile, sont victimes de la crise du secteur automobile.

Les donneurs d'ordre imposent des coûts de production toujours plus bas. Un nombre important de marchés échappe ainsi à ces entreprises ardennaises qui ne peuvent s'aligner face la concurrence d'autres pays où le coût de la main-d'œuvre est faible. Les répercussions sur le flux migratoire et le taux de chômage (un des plus élevés de France avec 13 %) sont inquiétants.

De nombreux habitants sont contraints de quitter le département et même la région pour trouver du travail. Pour inverser la tendance, il est nécessaire de diversifier l'activité industrielle et d'élever les niveaux de formation et de qualification.

L'US : Comment la rentrée scolaire s'est-elle effectuée ?



Karine Fuselier, secrétaire départementale du SNES ardennes

Comme dans beaucoup d'autres départements, nous souffrons de moyens globalement insuffisants.

Malgré une réelle baisse démographique, les suppressions de

postes ont nettement dégradé les conditions d'enseignement : les classes sont plus chargées (jusqu'à 30 élèves en Sixième dans un établissement ZEP...), les compléments de service se sont multipliés (sur 2 voire 3 sites de collèges et jusqu'à 500 kilomètres

hebdomadaires...). Cette baisse démographique aurait pu permettre l'amélioration des conditions de travail pour les enseignants tout comme pour les élèves, elle n'a fait qu'empirer une situation déjà difficile... Deux collèges (sur 9 ZEP) ont été « labellisés » Ambition Réussite : les difficultés scolaires et sociales sont donc réelles et reconnues. Pourtant ces établissements ne se sont vu attribuer que la moitié des moyens attribués par ailleurs dans l'académie (le ministère n'ayant pas prévu d'augmenter la proposition initiale, il a fallu partager les moyens...). L'accueil dans les structures adaptées des SEGPA a été en outre considérablement restreint. Pourquoi cet abandon, cette indifférence des difficultés de nos élèves ardennais ? La rigueur budgétaire en matière d'Éducation résonne encore plus cruellement dans des départements comme le nôtre...

L'US : Comment envisagez-vous l'avenir, en particulier celui des collèges menacés l'an dernier ?

D. J. et K. F. : Le budget 2007 et les très nombreuses suppressions de postes programmées nous inquiètent. L'État choisit d'économiser sans prendre en compte la situation spécifique de notre département.

Les menaces de fermeture de nos collèges en sont l'exemple le plus flagrant : aucune réflexion de fond sur l'aménagement du territoire, la fermeture déjà effective de bon nombre de services publics, conjuguée à celle envisagée de plusieurs sites de collèges, signifierait immanquablement la mort de certains territoires.

Un collège est un élément structurant d'un territoire : l'État se doit d'en assurer le meilleur fonctionnement, dans le respect du principe d'égalité pour tous.

Or, le choix des élus départementaux de maintenir les multisites pour répondre à la question de la ruralité risque d'être remis en cause par l'attribution de moyens globalement insuffisants et nécessitant un « partage » qui met en difficulté de nombreux établissements.

Nous avons interpellé le ministre dans une lettre ouverte qui demande une politique gouvernementale volontariste en direction de notre département, de ses habitants et de ses enfants.

RAPPORT BENTOLILA UN PÉTARD MOUILLÉ!

Le rapport prétend clore la question de l'enseignement de la grammaire sur la base de déclarations fermées sur elles-mêmes, alors que les enseignants, conscients des difficultés rencontrées par leurs élèves, sont en attente de mesures politiques ambitieuses.

Cela passe par une réflexion collective approfondie qui tiendrait compte de la recherche dans son ensemble et non du simple point de vue de M. Bentolila.

Le rapport pose peu d'éléments sur la situation actuelle : le diagnostic, très superficiel, se fonde sur des impressions plus que sur des faits avérés. Une enquête scientifique sérieuse s'imposait pourtant pour partir de ce qui se fait en classe, des connaissances et des lacunes réelles ou supposées des élèves.

Les éléments historiques sont très pauvres. L'histoire de la grammaire française et de son évolution, pourtant essentielle, est totalement ignorée.

La grammaire est présentée comme une norme qui s'impose à tous. Ses variations historiques, sociales ou régionales sont laissées de côté.

Le rapport s'arrête au collègue alors que les programmes prescrivent l'étude raisonnée de la langue jusqu'en Première. Ne valait-il pas mieux tracer un plan d'apprentissage de la maternelle à la Terminale ? Au lycée, l'apprentissage de la langue reste à construire.

Au collège, le rapport préconise de nombreuses mesures que nous appliquons déjà et qui figurent largement dans les programmes.



© Victoria Pflanzko

Il contient beaucoup d'inexactitudes ainsi que des oublis fâcheux : rien sur le lexique, rien sur la subordination, rien sur la nature et la fonction des mots, rien sur l'oral...

Le débat sur les terminologies nous semble très mal posé : certains mots « savants » recouvrent une réalité toute simple, alors que d'autres, plus communs renvoient à des concepts très complexes. Pourquoi ne pas réfléchir plutôt à une terminologie permettant d'agir avec la langue tout en faisant sens pour les élèves ? Les

termes employés à l'école devraient-ils être toujours compris des parents, les renvoyant, de façon rassurante à leur ancienne expérience scolaire ? Si l'on ne doit enseigner aux élèves que ce que leurs parents comprennent, autant les laisser à la maison. Certaines terminologies anciennes ont d'ailleurs été abandonnées à juste titre car elles étaient obsolètes, voire fausses ! L'école doit pouvoir évoluer tout en restant lisible.

« Partir du simple pour aller vers le complexe » ne nous semble

pas opératoire : rien ne sert de se cantonner aux phrases simples car dans la « vraie vie », elle le sont rarement ! Pourquoi ne pas s'interroger au contraire sur des pratiques permettant à l'élève d'intérioriser une notion grammaticale abstraite afin qu'il puisse l'identifier dans tous les types de phrases ? L'apprentissage du code de la route, certes nécessaire, n'a jamais permis à lui seul de conduire !

Une fois de plus, on apporte des réponses toutes faites et souvent caricaturales à des questions très complexes. Et quid des diminutions horaires qui nous obligent à aborder les notions dans l'urgence sans pouvoir les approfondir ? Les collègues n'ont pas besoin qu'on les somme de recettes injonctives souvent contradictoires ou bien qu'on jette le discrédit sur leur façon d'enseigner alors qu'il demandent une meilleure formation initiale et continue, ainsi que de meilleures conditions d'exercice. Considérés une fois de plus comme de simples exécutants, ils n'ont pas été conviés à donner leur avis. Dommage. ■

**Valérie Sultant,
Groupe Lettres**

L'affaire Raba* avec les souffrances infligées à cette famille trimbalée de Lyon à Paris puis à Lyon pour être enfin expulsée depuis Toulouse, dans le secret pour échapper aux mobilisations, a souligné une fois encore la détermination du gouvernement. Mais aussi la peur du pouvoir face à la force de résistance rassemblée dans RESF.

Et ce se sont les lycéens qui aujourd'hui rejoignent le mouvement d'indignation. En témoigne la création d'une coordination lycéenne en Île-de-France pour défendre les jeunes scolarisés menacés. Toujours plus nombreux, les lycéens se mobilisent : le 16 novembre, mille lycéens accompagnés de leurs enseignants, de parents d'élèves, manifestent pour défendre Christian, élève en Terminale ES, l'un des leurs. « Dès



septembre », explique Lara Deger, élève en Terminale ES et référente de Christian au lycée Ravel à Paris, « nous avons organisé des réunions d'information, fait signer des pétitions ». Les lycéens participent bien sûr aux rassemblements RESF du 22 novembre. Quelque temps après, la nouvelle tombe : Christian n'est plus expulsable ainsi qu'une jeune fille du lycée également menacé. « Mobilisation exemplaire de la communauté scolaire », commente Marianne, la secrétaire SNES du lycée.

Marylène Cahouet

* Les organisations syndicales de l'Éducation nationale dont la FSU et le SNES, les syndicats étudiants et lycéens, la FCPE, ont adressé une demande d'audience au président de la République pour protester et obtenir le retour de la famille en France.

RÉFORME DE L'IUFM

ROBIEN TUE LE MÉTIER

Le 14 décembre dernier, le cahier des charges de la formation des maîtres et l'arrêté qu'il accompagne, ont été soumis à l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation.

Le SNES a dénoncé la philosophie qui sous-tend ce texte depuis sa présentation aux syndicats le 27 novembre dernier. La commande du ministère était claire : développer la polyvalence (notamment pour diminuer les coûts) et adapter la formation des enseignants au socle commun des connaissances. Ce dossier, traité en trois courtes semaines, a tout de même évolué – par exemple, les CPE sont réapparues dans le texte – mais le métier auquel prépare la formation décrite est celui d'un exécutant de directives ou d'un répétiteur de « bonnes pratiques ».

Incohérence

Si le ministère prévoit d'inscrire la formation dans la durée, d'une pré-professionnalisation aux premières années de titulaires, c'est au prix de sa cohérence. Il instaure une coupure entre formation théorique et pratique, entre formation disciplinaire et professionnelle, il déséquilibre la formation en augmentant d'un tiers le temps annuel de présence devant élèves – le ministère a « omis » de



© Clément Martin

définir le temps hebdomadaire de service des stagiaires, prônant dès lors la transmission de pratiques qui réussissent.

Missions

Les missions des enseignants, mises en avant dans le texte, sont très limitées (éducation, instruction et orientation) et empiètent sur celles d'autres personnels. Pour privilégier un pilotage par l'évaluation, un référentiel de compétences est défini. Nos métiers sont pensés a priori, comme succession de connaissances, capacités et attitudes. De telles compétences se situent à la marge de nos pratiques, facilement mesurables, elles n'en constituent pas le cœur et n'en restituent pas la complexité.

La prédominance des stages est très préoccupante : stage d'observation obligatoire pour l'inscription aux concours, stage en entreprise obligatoire pour la titularisation, etc. Cela sous-entend que tout peut s'apprendre en regardant. De plus les établissements deviennent les lieux quasi-exclusifs de la formation et de l'évaluation des stagiaires...

Universités

Les modalités de mise en œuvre sont laissées aux universités : elles décideront si le mémoire, si des cours en amphi ou en TD sont opératoires. Par voie de conséquence, les universités auront la main sur la qualification des enseignants. La formation des enseignants vaudra un demi-master

à un endroit contre un quart ailleurs... Les IUFM – écoles intégrées aux universités – seront ainsi les seules composantes des universités à ne pas délivrer de diplôme !

Pour finir, il est prévu d'affecter les lauréats, dès le stage et pour trois ans au moins, dans le même établissement. Cela pose, notamment, le problème du mouvement national et celui de la carte des formations.

Le CSE, comme la FSU, a voté contre le texte. Mais le ministère persiste. De Robien a mis en œuvre toutes les dérives portées par la loi Fillon ; il est celui qui aura tué les métiers de l'enseignement et de l'éducation, quelle gloire ! ■

Claire Dumont

BTS ET CPGE LES DÉCRETS APPROUVÉS

Les projets de décrets permettant la reconnaissance des classes préparatoires et du BTS dans le cursus licence du LMD ont été approuvés à une large majorité au CNESER¹ du 18 décembre.

Les débats ont fait apparaître un large accord sur la nécessité de valider les formations supérieures des lycées selon un processus cadré nationalement, respectant les prérogatives des lycées et des établissements d'accueil (en général l'Université). Le SNES a exprimé sa position favorable sur ces textes négociés depuis

un an, le ministère ayant accepté toutes les modifications souhaitées. Le SNES et l'UNSA ont cependant souligné que la procédure de recrutement prioritaire des bacheliers technologiques en STS devait être amendée. Le SNESup a exprimé ses plus vives réserves, soulevant le problème des lycées privés et esti-

mant que l'on ne pouvait résoudre les difficultés posées par le LMD (non lisibilité, émiettement des formations) au cas par cas. L'UNEF a regretté que les prépas soient, selon elle, une voie de contournement des premiers cycles universitaires, tout en proposant des amendements pour favoriser la valida-

tion automatique des études faites en CPGE ou STS. L'UNSA, le SGEN, les autres représentants étudiants ont approuvé ces textes qui ont finalement été adoptés à une large majorité. Ces projets seront présentés au prochain Conseil supérieur de l'éducation. ■

Jean-Hervé Cohen,
Thierry Reygades,
postbac@snes.edu



© Clément Martin

1. CNESER : conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

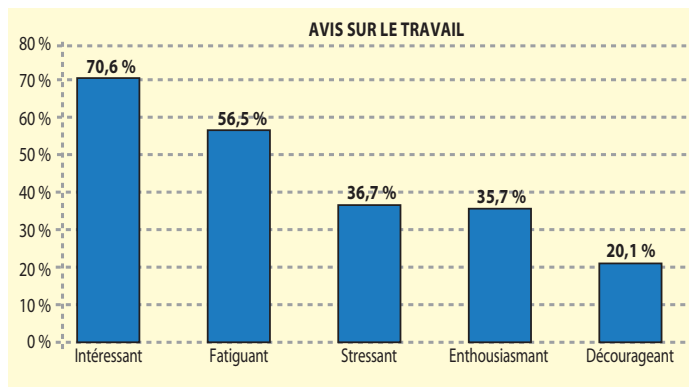
Le programme de « culture générale et expression » des BTS est sorti au BO le 21-12-2006.

JEUNES ENSEIGNANTS CONTRASTES

À l'initiative du « carrefour social » rassemblant la MGEN et les principales organisations syndicales de l'éducation (FSU, SGEN, UNSA), une enquête portant sur la situation professionnelle, les conditions de travail (motivations, difficultés d'exercice professionnel ressenties), les conditions de vie (habitat, transport, revenus, activités extra-professionnelles), la santé (maladie, couverture sociale) et les attentes des jeunes enseignants a été menée (réponses en ligne sur les sites des organisations). Cette enquête a été présentée à l'occasion du salon de

lycées d'enseignement général, technique ou professionnel (24,7 % en tout). Un quart d'entre eux exercent en zone d'éducation prioritaire ou classée APV. Plus de 70 % des répondants trouvent leur travail intéressant mais il est jugé fatigant par une majorité de collègues (56,5 %). Un tiers (35,7 %) le considèrent enthousiasmant, mais stressant pour 36,7 %. Un jeune enseignant sur 5 le juge décourageant.

Les stagiaires ont un avis plus positif sur leur travail (47,5 % d'enthousiastes et 73,3 % d'intéressés), que les jeunes titulaires plus nombreux à le trouver décourageant, fatigant et stres-



(38,3 % des réponses) et à la faiblesse du niveau scolaire. Ils travaillent principalement en collège, souvent ZEP ou APV. Ils ont dû consulter un médecin en moyenne au moins cinq fois dans l'année et s'arrêter plusieurs fois. Ils estiment aussi n'être pas assez soutenus par la hiérarchie. 46,4 % disent avoir été en arrêt de travail, en moyenne 1,92 fois dans l'année pour une durée totale moyenne de 11,3 jours et une durée médiane de 3 jours. Le plus souvent, les arrêts ont eu pour cause une maladie infectieuse (50,1 %), puis viennent la fatigue et le stress (29,2 %), les maladies chroniques (10,3 %) et les interventions chirurgicales (5,5 %).

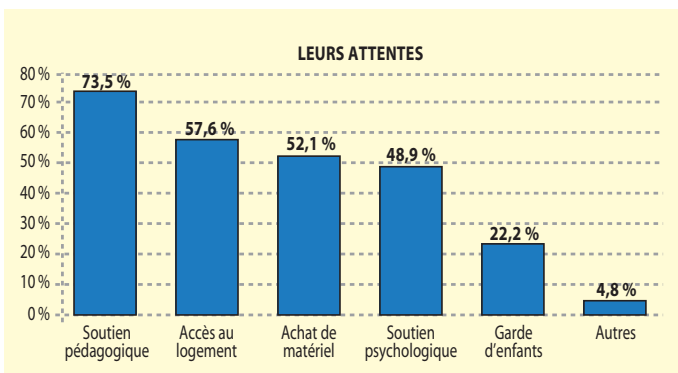
En matière d'aides ou de services en début de carrière, ils attendent avant tout un soutien pédago-

gique (73,5 %). C'est d'ailleurs une revendication du SNES, qui demande que la formation se poursuive au-delà de l'année de stage. Ensuite vient l'aide à l'accès au logement (57,6 %), une aide pour l'achat de matériel (52,1 %), un soutien psychologique (48,9 %), (la faiblesse de l'institution n'est hélas pas à démontrer en ce domaine) et des solutions pour la garde des enfants (22,2 %).

Très impliqués et passionnés par le métier, les jeunes enseignants attendent mieux de l'EN. Et donc beaucoup du syndicat, pour satisfaire leurs demandes. Le congrès du SNES se penchera, entre autres, sur ce sujet. ■

Elizabeth Labaye

*Lire les principales données sur le site du SNES.



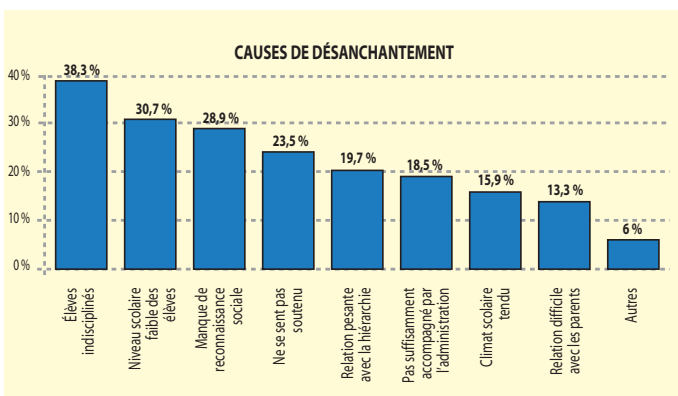
72,8 % des répondants sont des femmes et 26,4 % sont des hommes, nés pour la plupart entre 1971 et 1982, avec une moyenne d'âge légèrement supérieure à 29 ans.

Majoritairement titulaires d'un poste fixe (47,9 % des répondants), titulaires remplaçants (24,5 %) ou stagiaires (17,9 %), ils exercent essentiellement dans les collèges (34,7 %), en école élémentaire (24,2 % en primaire et 9,2 % en maternelle), dans des

sant, notamment les titulaires remplaçants.

Au final, 89,2 % sont satisfaits d'avoir choisi cette voie professionnelle. Néanmoins, l'avis peut varier en fonction du niveau d'études (93,6 % des répondants ayant une licence sont satisfaits contre 80 % parmi les répondants ayant un DEA ou DESS).

Lorsqu'ils sont désenchantés (3,4 % des interrogés) par leurs conditions de travail, ils l'imputent d'abord à l'indiscipline des élèves



© Daniel Maunoury

VERS UNE AVANCÉE DÉCISIVE ?

Le Conseil économique et social (CES), troisième assemblée du pays, vient d'adopter, par 132 voix pour et 58 contre, un rapport intitulé « Consolider le dialogue social ». Des principes fondamentaux sont avancés pour réformer les règles de représentativité syndicale et de négociation collective, pour lesquels le SNES et la FSU se sont engagés depuis longtemps : la représentativité syndicale devrait désormais être déterminée par le vote des salariés, tous les syndicats légalement constitués pourraient se présenter, la validation des accords serait fondée sur l'avis majoritaire des salariés. Pour le CES, ces principes généraux devraient « s'appliquer dans la mesure du possible à la fonction publique ».

Ce rapport comporte certes des faiblesses. En particulier, il est muet sur le rétablissement du « principe de faveur » et refuse de prendre en compte la représentativité dans la fonction publique pour associer les syndicats de fonctionnaires sur des questions qui concernent l'ensemble des salariés, comme les retraites, l'emploi, la formation, etc.

Malgré ces insuffisances, la FSU a, par un vote favorable, fait le choix d'appuyer la dynamique que ces orientations peuvent générer. On peut regretter que

certaines confédérations⁽¹⁾ n'aient pas apporté leur appui à ces exigences démocratiques et se soient prononcé contre le texte, tout comme le Medef.

Depuis l'adoption de cet avis, les choses bougent. La CGT et la CFDT ont par exemple élaboré une position commune reprenant ces mêmes principes et demandé la traduction des orientations du CES en termes législatifs. La FSU, pour sa part, s'est adressée aux groupes parlementaires pour porter des exigences de même nature.

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement et des groupes représentés au Parlement. Le projet de loi gouvernemental



© Clément Martin

dit de « modernisation du dialogue social » débattu en ce moment, doit dès maintenant intégrer les préconisations du CES. Il n'est pas de dialogue social sans que les salariés en soient eux-mêmes les

acteurs, sans une véritable démocratie sociale. ■

Eugenio Bressan,
eugenio.bressan@sn.es.edu

(1) CFTC, CFE-CGC, FO

RAPPEL

Depuis 1966, quatre confédérations (CGT, FO, CFDT, CFTC) et une organisation de cadres (CFE-CGC) bénéficient d'une présomption irréfutable de représentativité à tous les niveaux. Elles n'ont pas à prouver leur légitimité. Tout syndicat affilié à l'une de ces organisations est réputé représentatif. Elles sont ainsi les seules à pouvoir conclure une convention ou un accord collectif du travail ; constituer une section syndicale dans l'entreprise et désigner des délégués syndicaux ; présenter, dans le secteur privé, des listes de candidatures pour le premier tour des élections professionnelles.

Cette règle a été, à la demande de FO et de la CFDT, introduite en 1996 dans toute la fonction publique, mettant fin à la liberté de candidature syndicale. Illustration : le SNUPDEN, affilié à la FSU, est interdit

de candidature par l'administration aux élections professionnelles des chefs d'établissements car « non représentatif ». Dans le même ministère, les listes CFTC sont légales chez les certifiés et agrégés, et elles n'ont en 20 ans jamais passé la barre de 1 % ! Les « cinq » sont généralement les seules à être admises à la table des « négociations globales » ou consultées par le gouvernement.

Pour pouvoir participer aux élections ou signer un accord, tout autre syndicat doit préalablement apporter la preuve de sa représentativité au regard de critères définis par le code du travail (effectifs, indépendance, cotisations, expérience et ancienneté du syndicat). La jurisprudence a ajouté l'activité du syndicat, son audience et sa capacité à mobiliser les salariés.

FSU LES ADHÉRENTS DU SNES ONT VOTÉ

Dans le cadre de la préparation du 5^e congrès de la FSU, tous les adhérents étaient appelés à se prononcer individuellement sur l'orientation, le rapport d'activité (avec des « fenêtres » sur des questions particulières faisant débat). Les résultats du vote des adhé-

rents du SNES sur l'orientation :

- les syndiqués du SNES ont approuvé le rapport d'activité fédéral national à 70,1 %, 4,6 % se portant en contre, 23,5 % en abstention et 1,8 % en refus de vote ;
- la fenêtre 1A sur l'éducation a été approuvée par 78,5 % des suffrages exprimés, la 2A sur l'Euro

pe et les activités internationales par 69,8 % et la 3B sur la vie fédérale par 50,6 %.

Le vote de l'ensemble des adhérents de la fédération exprime, à quelques nuances près, les mêmes tendances : ils ont confirmé la majorité Unité et Action (73,6 % et + 2,1 points) et approuvé le

rapport d'activité à 74,3 % (+ 6,2 points).

Les débats préparatoires au congrès national sont engagés dans les congrès départementaux et les instances se mettent en place sur la base de ces résultats. ■

Eugenio Bressan
eugenio.bressan@sn.es.edu

	inscrits	votants	blancs/nuls	exprimés	Liste Initiative Unité et Action	Liste Initiative EE	Liste « PRSI »	Liste émancipation	Liste FU
Nombre	69 211	22 163	1 195	20 968	15 896	2 528	1 070	1 033	441
Pourcentage		32,0 %			75,8 %	12,1 %	5,1 %	4,9 %	2,1 %
Écart 2003-2006	- 5 291	+ 1 562 + 4,4 %	+ 226	+ 1 336	+ 1 220 + 1,1 %	- 380 - 2,8 %	- 34 - 0,5 %	+ 528 + 2,4 %	2 - 0,1 %

MATHÉMATIQUES Épreuve pratique au Bac S en 2008 ?

L'Inspection générale de mathématiques met en place cette année l'expérimentation d'une épreuve pratique en Terminale S dans plusieurs lycées. L'issue en serait déjà programmée puisque sa mise en place dès le baccalauréat 2008 est annoncée. Au vu des problèmes que celle-ci pose, et des inégalités criantes d'équipements informatiques, ce délai apparaît insuffisant. Les arguments donnés, pour justifier cette épreuve, sont plus ou moins recevables : évaluer l'usage des outils informatiques, qui est inscrit dans les programmes dès le collège ; contraindre les enseignants réfractaires à leur usage ;

contraindre les collectivités territoriales à financer les équipements ; aligner les mathématiques avec les SVT et SP...

L'expérience de l'évaluation des capacités expérimentales en SP et SVT a révélé quelques inconvénients : elle évalue plus souvent la reproduction de gestes qu'une véritable démarche expérimentale ; bachotage sur un nombre limité de sujets choisis au sein de l'établissement ; mise en place d'un contrôle local qui désorganise la vie de l'établissement au 3^e trimestre, alourdit la tâche des enseignants sans indemnité, fragilise le bac ; écarts importants des notes entre établissements

en particulier public/privé. Certes, l'intérêt pédagogique que peut présenter une utilisation bien pensée de logiciels de calcul et de géométrie dynamique est réel : ils permettent de multiplier les situations et peuvent faciliter l'accès à certains concepts. Pour autant ils ne donnent qu'assez rarement la clef des justifications attendues. Il ne suffit pas d'habiller une activité papier-crayon pour en faire une activité TICE pertinente. Comment alors concevoir une épreuve d'une heure permettant une véritable démarche expérimentale ? À ce titre, le principe d'une expérimentation est intéressant, par contre, introduire

cette épreuve en laissant les horaires et les programmes inchangés ne peut qu'aggraver les problèmes que connaît cette série, notamment l'inadéquation horaire/programme dont beaucoup d'élèves font actuellement les frais et qui les dissuade de choisir la spécialité Math ou de poursuivre des études scientifiques. Cette épreuve est de nature à alourdir la tâche pour les élèves et pourrait avoir un effet contraire aux objectifs annoncés. L'échéance du bac 2008 dans l'état actuel est vraiment déraisonnable ! ■

José Pozuelo - Brigitte Sotura
Groupe Maths

RÉNOVATION STG Premier bilan

Après une année durant laquelle les collègues ont dû appliquer les nouveaux programmes de Première STG et alors que cette rentrée est marquée par la mise en place des Terminales STG et la préparation à la première session du baccalauréat STG, voici un bilan des réponses au questionnaire d'étape que le SNES avait proposé à propos de la classe de Première : (http://www.snes.edu/clet/article.php?id_article=1152). Ce bilan sera prolongé par un nouveau questionnement sur la mise en place de la Terminale STG et la préparation au baccalauréat. Une large majorité considère que les enseignements d'éco-droit sont en cohérence.

Les remarques défavorables concernent plutôt le droit et la cohérence interne des contenus.

Par contre, la lourdeur du programme, compte tenu de l'horaire imparti, est dénoncée. Il est difficile de mettre en place une pédagogie active dans ces enseignements. Le programme d'info/communication est assez bien accueilli. Par contre, les collègues se disent majoritairement insuffisamment formés face à ces nouveaux contenus qui constituent une rupture par rapport à la logique qui traversait les anciens programmes.

Inversement, les collègues intervenant en info/gestion sont beaucoup plus critiques sur les nouveaux contenus de la discipline de

spécialité, en ce qui concerne leur cohérence, mais ils sont beaucoup plus partagés sur l'appréciation qu'ils portent sur leur propre formation.

En management des organisations, les collègues font fortement part des difficultés d'enseigner, compte tenu de la lourdeur du programme et de la complexité de concepts qui imposeraient un horaire plus important.

En résumé, si les contenus sont jugés cohérents, les horaires sont effectivement insuffisants pour faire passer ces concepts, ce qui met les collègues en difficulté et risque de mettre en échec de nombreux élèves. ■

Sylvie Obrero

CALENDRIER BAC 2007

Le BO n° 46 du 14 décembre 2006 contient le calendrier des examens 2007. Concernant le baccalauréat, il est l'exacte réplique de celui de la session 2006, avec les mêmes difficultés importantes, en particulier à cause du délai insuffisant pour les corrections des copies de philosophie.

En réponse à une demande du SNES au mois de septembre, le ministère s'était pourtant engagé à revoir le calendrier pour éviter les dérives de la session 2006... encore une promesse oubliée et une manifestation supplémentaire du peu de considération de ce ministère pour les personnels !

Le SNES intervient de nouveau auprès de la DGESCO pour une révision urgente du calendrier.

LANGUES VIVANTES Inquiétude grandissante

Au premier trimestre, des stages académiques ont été organisés à Lille, Rennes, La Réunion et Rouen. De nombreux collègues y ont participé, ce qui traduit un besoin urgent d'informations face aux réformes en cours. La mise en place du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) s'accompagne en France d'une multitude de « nouveautés » : nouvelles épreuves au bac STG, nouveaux programmes de collège, certifications. Devant le manque de formation institutionnelle, les

collègues se sentent désemparés. Rappelons que les groupes de compétence sont un mode d'organisation qui n'est pas obligatoire et doit être voté au CA de l'établissement. Au lycée, les professeurs de langues

ont dû attendre mi-novembre pour découvrir le contenu des épreuves de LV du bac STG. Ils n'ont que quelques mois pour préparer leurs élèves à ces épreuves dont une sera évaluée en CCF (Contrôle en Cours de Formation). Ils demandent une riposte collective.

Au collège, les enseignants voient d'un très mauvais œil l'arrivée du socle commun, non seulement à cause de l'école à deux vitesses qu'il va créer mais aussi à cause de la multiplication d'évaluations qu'il va introduire.

Les mesures préconisées dans les audits collège et lycée visent à faire d'importantes économies : la LV2 en Cinquième ne sera pas généralisée, les groupes de moins de 15 seront supprimés, les emplois du temps seront fusionnés par cycle et annualisés. Les réformes en LV étant souvent citées comme un exemple à suivre dans d'autres disciplines, nous avons toutes les raisons de nous battre collectivement. ■

Bruno Auer, Martine Villy
Thérèse Jamet-Madec



© Clément Martin

ZEP : vers l'éclatement de l'éducation prioritaire

Depuis la publication de la liste des collèges dits « Ambition réussite » (EP1), la liste des EP2 et EP3 est sans cesse repoussée. Tous les documents disponibles convergent vers une réduction de l'éducation prioritaire aux seuls EP1 !

Dans son rapport sur les ZEP, l'IGEN propose de distinguer, d'une part un petit nombre de « territoires prioritaires » (correspondant aux EP1), et d'autre part les établissements à « publics prioritaires », qui reviendraient dans le « droit commun ». Ces derniers recevraient des moyens pédagogiques « privilégiés », mais pour combien de temps ? D'autant que tous les labels (ZEP, sensibles, violences, etc.), hormis le classement EP1, seraient supprimés. Une telle proposition conduirait à abandonner progressivement tous les

établissements qui ne sont pas EP1 (soit plus de 1 000 collèges, LGT et LP !).

Dans les territoires prioritaires, le pilotage pédagogique devrait être renforcé à tous les niveaux. Le comité exécutif verrait son champ d'intervention élargi pour assurer la « cohérence pédagogique », et particulièrement sur le livret de compétences et les PPRE. Le socle commun, qui traverse tout le rapport, deviendrait « l'objectif-cible » dans les EP1. L'IGEN, qui semble s'étonner que la plupart des établissements consacrent les « trois quarts de

(leur) marge de manœuvre supplémentaire » à la réduction des effectifs, aux dédoublements ou à la mise en place d'options rares, propose de fait de transformer les EP1 en territoires de toutes les déréglementations. La contractualisation des moyens aurait vocation à « guider » les équipes dans cette perspective. Pour les personnels, le rapport propose d'agir « prioritairement sur les affectations et les mutations, l'adaptation

des services et la formation », et de casser les « rigidités inhérentes aux gestions purement statutaires » qui sont artificiellement opposées à l'objectif d'équité scolaire ! Le rapport confirme toutes nos analyses et renforce nos craintes. Cette réforme vise bien à transformer en profondeur la philosophie, les objectifs et les modalités de l'éducation prioritaire dans le cadre d'une politique globale de renoncement. ■ **Bruno Mer**

Que disent les collègues ?

Stage syndical au Havre...

Cinquante collègues se sont retrouvés dans un des six collèges EP1. Beaucoup de jeunes collègues étaient présents, accompagnés de quelques « anciens ». L'atelier qui a réuni le plus grand nombre de participants tentait un début de bilan des EP1 dits « Ambition réussite ». Les collègues qui y travaillent ont décrit un fiasco total. Des postes ont été supprimés, certaines divisions comportent 27 ou 28 élèves. Des professeurs « référents », des assistants pédagogiques restent sous-employés alors que la vie scolaire n'a pas assez de surveillants. Nombre de ces professeurs ont accepté ces missions, à contrecœur car leurs postes étaient fermés. Des élèves jugés

« en difficulté », sans plus d'expertise, sont retirés des cours de français, par exemple pour faire du PPRE en soutien sans concertation avec le professeur de la classe et sont ensuite réintroduits dans le cours suivant.

Les 50 collègues ont dit la souffrance professionnelle dans laquelle ils se trouvent à ne plus pouvoir exercer leur métier correctement.

Le stage s'est conclu sur des perspectives d'avenir. Dans l'immédiat, la création d'une liste pour se tenir au courant, au plus près du vécu. Dans quelques jours, le SNES accompagnera ces collègues lors d'une audience auprès du recteur...

... et à Strasbourg

De fortes interrogations ont été exprimées sur les critères qui ont abouti au classement EP1.



© Clément Martin

Au moins quatre collègues qui scolarisent plus de 67 % d'élèves issus de CSP défavorisées n'ont pas été retenus.

Les collègues qui exercent en EP1 ont témoigné de la très forte dégradation du climat dans leur établissement, (forte tendance à la multiplication des réunions, pressions exercées, etc.). Les comités exécutifs, dont sont exclus les personnels, ont rédigé les projets de réseau (RAR) dans la plus grande opacité ; les moyens « supplémentaires » ne correspondent pas souvent aux besoins des élèves et des équipes.

L'utilisation de ces moyens pour répondre au mieux aux difficultés de leurs élèves a révélé de nombreux écueils (coordination difficile avec les assistants pédagogiques, qui prennent parfois en charge des demi-groupes, effet contre-productif des PPRE avec la multiplication des intervenants, etc.). Aux dires des collègues eux-mêmes, le classement EP1 est bien loin d'être enviable. ■

MANIFESTE DE L'OZP

Début décembre, l'association OZP (Observatoire des Zones Prioritaires) a publié un manifeste pour l'éducation prioritaire. Le Snes partage certains constats et certaines des dix propositions, comme la nécessité de développer le travail en équipe ou le « refus du repli sur les apprentissages fondamentaux » que constitue le socle commun.

Mais on ne peut que regretter la place prépondérante accordée au pilotage, la volonté de mettre en place des dispositifs dérogatoires (notamment dans la « gestion des ressources humaines ») ou de placer la fonction de professeur référent (« métier qui reste à inventer ») « au centre de la réforme de l'éducation prioritaire ». De même, la proposition de distinguer les Sites Urbains Prioritaires en Éducation (SUPE) des autres établissements relevant actuellement de l'éducation prioritaire ne peut qu'inquiéter, les moyens supplémentaires ne devant être maintenus pour ces derniers que sous certaines conditions.

LE PROJET DE CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2007

Il indique que « l'ensemble des réseaux à publics prioritaires » devront « se constituer en réseau de réussite scolaire et reprendre l'organisation des réseaux ambition réussite : « le comité exécutif est désormais la seule instance de pilotage local » qui devra élaborer les contrats de réussite.

DOSSIER

Immigration

Mythes *et* réalités



Dossier réalisé par Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Pierre Marc, Claudie Martens, Daniel Rallet, Agnès Verdurand

Les questions de l'immigration sont d'ores et déjà au centre des élections présidentielles, avec la tentation de faire des immigrés des boucs émissaires et de l'immigration une menace pour tous. La chasse aux élèves et à leurs familles, l'expulsion de jeunes majeurs, d'hommes et de femmes deviennent un instrument de propagande. Pour le gouvernement, il faut redonner sa fonction première à l'immigration : répondre aux besoins de l'économie et privilégier l'immigration de travail, l'immigration « choisie », qui subordonne davantage le travailleur à l'employeur. Se profilent ainsi des politiques visant à créer des statuts juridiques de travailleurs avec moins de droits pour certains, avec le risque de dégradation des normes sociales, d'abord au détriment des migrants concernés mais aussi plus largement pour l'ensemble du monde du travail. En subordonnant la carte de séjour au contrat de travail, en supprimant les possibilités de délivrance d'une carte de séjour pour l'étranger présent depuis plus de dix ans, en durcissant notablement les conditions du regroupement familial, la loi CESEDA (code d'entrée et de séjour des étrangers et du droit d'asile) du 24 juillet 2006 entraîne discrimination et irrégularité à perpétuité.

Il est temps de porter un nouveau regard sur l'immigration. Sur les chiffres, d'abord, et la prétendue « invasion barbare » : Non, la France n'est pas un pays d'immigration massive. Depuis plus de dix ans, les luttes des sans papiers témoignent d'un mouvement profond et durable. Ils se battent pour le droit à une vie normale, légale : cela ne suffit-il pas à discréditer tous les discours sur la non intégration ?

Les migrations humaines ont toujours existé, elles sont constitutives des civilisations. Le croisement des peuples et des cultures été un facteur d'ouverture, d'enrichissement, de dynamisme, mais aujourd'hui domine encore l'image de l'immigré tenu de justifier sa présence par son utilité économique, sommé de choisir entre rassurer par l'effacement de son identité dans un processus d'assimilation ou s'enfermer dans la revendication des stigmates qui, aux yeux de l'opinion, font l'immigré. Heureusement les luttes autour des jeunes scolarisés avec RESF, le combat contre la loi CESEDA, les solidarités exprimées, montrent que de plus en plus de gens revendiquent une politique d'immigration fondée sur l'égalité des droits, le respect, le vivre ensemble, la coopération et l'échange avec les pays de migration. ■



Immigré(e)s en France

Une population en hausse modérée, plus féminine, plus qualifiée

Contrairement à une idée reçue, la France n'est plus depuis 1974 un pays d'immigration massive. C'est même un des pays d'Europe où la croissance démographique dépend le moins de l'immigration (pour à peine un quart). Les flux de migrants restent très en deçà des niveaux atteints il y a trente ans, et sans commune mesure avec les niveaux atteints en Allemagne et en Europe du Sud.

En 2004, 4,9 millions d'immigrés résident en France métropolitaine, soit 8,1 % de la population, contre 7,4 % en 1990. Depuis cette date, le nombre d'immigrés augmente plus vite (+ 18 %) que celui de la population métropolitaine (+ 7 %), avec une hausse plus prononcée entre 1999 et 2004.

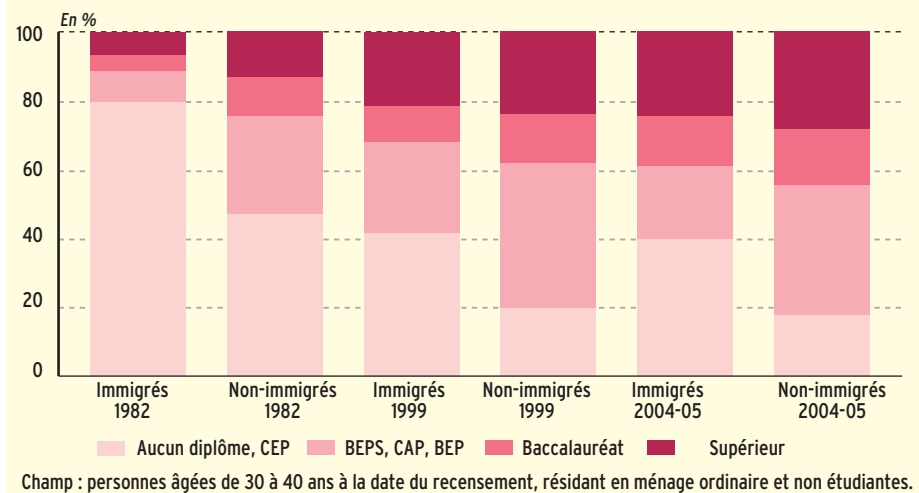
Trois Régions rassemblent près de 60 % des immigrés en 2005. L'Île-de-France, où vivent près de quatre immigrés sur dix (un habitant sur six), Rhône-Alpes (11 %) et PACA (9 %). Par contre, ils représentent moins de 3 % de la population en Bretagne, Basse-Normandie et dans les Pays-de-Loire. L'immigration à dominante féminine liée au regroupement familial a succédé après 1974 à l'immigration de main-d'œuvre à majorité masculine.

Les femmes sont désormais aussi nombreuses que les hommes. Deux millions d'immigrés, soit 40 % de la population immigrée, sont de nationalité française, obtenue par naturalisation ou mariage. De 1982 à 1999, le niveau de formation des immigrés a nettement progressé, la proportion ayant un diplôme du supérieur se rapproche de celle des non-

immigrés (24 % contre 29 %), elle a quadruplé depuis 1982 (voir graphique ci-contre). Cependant, les immigrés appartiennent pour l'essentiel aux classes populaires, dont ils représentent la fraction la plus précaire et la plus exposée au chômage (voir tableau). Si la France a un sérieux problème d'inté-

gration à résoudre, que ce soit dans le système éducatif ou le marché du travail, ce n'est pas lié aux flux migratoires actuels, cela concerne d'abord les enfants et petits-enfants issus des grandes vagues migratoires ouvrières des années 1950-1974, souvent de nationalité française. ■

Évolution de la structure des diplômes des immigrés et des non-immigrés



Répartition des actifs occupés immigrés selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe (En 2005, en %)

Catégorie socioprofessionnelle	Répartition des immigrés par catégorie			Part des immigrés dans la catégorie		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculteurs exploitants	1	1	1	2	2	2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	12	5	9	13	9	12
Cadres et professions intellectuelles supérieures	12	9	11	6	5	6
Professions intermédiaires	13	13	13	5	4	4
Employés	14	54	31	9	8	8
Ouvriers	47	18	35	10	13	11
dont : - Ouvriers qualifiés	30	5	19	9	9	9
- Ouvriers non qualifiés	15	12	14	13	15	14
Catégorie socioprofessionnelle indéterminée	1	1	1	8	10	9
Ensemble	100	100	100	8	7	8
Effectif (en milliers)	1 100	781	1 881	-	-	-

Note : Résultats en moyenne annuelle. Champ : France métropolitaine, actifs occupés immigrés de 15 ans et plus. Source : INSEE, enquête emploi de 2005.



© Clément Martin

Quelques dates repères sur 60 ans de politique de l'immigration

1945

Vote de l'ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers en France - Trois cartes de séjour sont instaurées (1, 3 et 10 ans) ; l'immigration des familles, souhaitée dans une optique démographique, est favorisée. L'accès à la nationalité est libéralisé par une ordonnance du 18 octobre.

1972

Circulaires « Marcellin » (ministre de l'Intérieur) - « Fontanet » (ministre du Travail) subordonnant la politique de recrutement des travailleurs étrangers à la situation de l'emploi en liant l'autorisation de séjourner en France à la détention d'un emploi : la perte de l'emploi impliquant la perte de la carte de séjour. Des grèves de la faim menées par des immigrés se succèdent dans les principales villes de France de novembre 1972 à juin 1973.

Loi CESEDA : un texte contestable

Il s'agit d'une loi du 24 juillet 2006 réformant le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile.

Ce texte s'attaque aux droits et libertés dont la valeur constitutionnelle doit être ici rappelée : le respect de la vie privée, la dignité, le droit d'asile, l'intérêt supérieur de l'enfant comme le droit à l'éducation.

Quels en sont les principaux aspects ?

La loi instaure une immigration de travail, l'immigration « choisie » au détriment de l'immigration « subie ».

Cela revient à la sélection des « travailleurs utiles » à l'économie, plus exactement au patronat ; ils seraient réduits à leur seule force de travail. La loi multiplie les cartes de séjour temporaires pour les salariés (mention « salarié », mention « travail temporaire », mention « travailleur saisonnier ») liant droit au séjour et contrat de travail.

Repères

Étranger ou immigré

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

La même logique prévaut pour les étudiants : seront sélectionnés les étudiants « utiles » au développement économique. L'« immigration choisie » se lit dans la carte « compétences et talents » pour le rayonnement de la France.

Les possibilités légales de régularisation se tarissent : c'est l'irrégularité à perpétuité avec la fin de la régularisation automatique

DROIT D'ASILE

La notion de « réfugié », apparue dès 1926 dans les conventions internationales, a été précisée, dans la « Convention de Genève » du 28/7/1951 comme suit : « toute personne qui par la suite d'événements ... et craignant, avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et... veut se réclamer de la protection de ce pays (où elle se réside)... ».

L'asile politique est décidé en France par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) qui fait partie du pouvoir judiciaire et travaille selon ses propres critères et de façon indépendante. La situation des réfugiés algériens dans les années 1994, à qui était refusé ce statut car ils n'étaient pas menacés par leur gouvernement (mais par des groupes religieux) avait posé problème. C'est la raison pour laquelle, à l'initiative du ministère des Affaires étrangères, le pouvoir exécutif a décidé en 1995 d'inventer l'asile territorial comme une situation dérogatoire du droit commun. L'objectif était de résoudre des cas particulier en évitant soigneusement de créer un « appel d'air » qui conduirait tous les Algériens qui veulent fuir leur pays à se prétendre menacés.

après 10 ans de séjour en France (quasi-disparition de la carte de résident dont le dispositif avait été voté à l'unanimité).

Les conditions de regroupement familial sont durcies : revenu, logement, connaissance du français et condition d'« intégration ». Cette dernière est appréciée par l'autorité préfectorale, sans précision de principe. L'obtention de la carte « vie privée et familiale » est de plus en plus difficile, dans un contexte de suspicion à l'encontre des conjoints de Français, de menace aggravée contre les jeunes majeurs, les jeunes scolarisés et leurs familles.

Le droit d'asile est remis en cause (voir ci-dessous) et le contrôle sur les CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) renforcé. Ainsi, la loi durcit considérablement les dispositifs antérieurs notamment en ce qui concerne les jeunes et l'immigration fami-

liale. Elle porte de très graves atteintes aux droits des personnes. Elle rétablit l'immigration de travail et réduit l'étranger à la force de travail qu'il représente. Sans conteste, elle va créer de nouveaux cas de sans-papiers et des situations insupportables. ■



© Clément Martin

Idées reçues

Régulariser les sans-papiers, c'est faire un appel d'air

L'appel d'air vient des besoins en main d'oeuvre des pays d'immigration. C'est évident dans le cas de l'Espagne avec son boom immobilier, l'agriculture exportatrice et le développement des emplois de services mal rémunérés. Les immigrés contribuent au dynamisme de l'emploi : dans beaucoup de pays, emplois autochtones et emplois immigrés se

développent simultanément. Une partie des régularisés sont des travailleurs qui n'ont plus de papiers en raison d'une législation qui fabrique des sans-papiers en subordonnant le renouvellement d'un titre de séjour de courte durée à un contrat de travail. En 2002, 40 % des 700 000 régularisés en Italie l'avaient déjà été en 1998 ! Enfin, les flux d'entrées irréguli-

ères sont à relativiser. 90 000 immigrés ont été régularisés en 1997-1998 sur 130 000 demandes. Mais ce « stock » résultait de séjours non déclarés s'étalant sur une dizaine d'années, ce qui correspond à un flux annuel de 13 000 migrants, soit 20 à 25 % d'un solde migratoire légal, lui-même d'un niveau faible comparé à la moyenne européenne.

1974

5 juillet : le gouvernement français décide de suspendre l'immigration des travailleurs et des familles, sauf pour les ressortissants de la Communauté européenne. L'immigration des travailleurs reste suspendue jusqu'en 1977, l'immigration des familles est à nouveau autorisée dès 1975.

1980

Promulgation de la loi Bonnet, relative à la prévention de l'immigration clandestine, elle fait de l'entrée ou du séjour irréguliers un motif d'expulsion au même titre que la menace pour l'ordre public.

1982

1^{er} septembre : délivrance d'environ 105 000 cartes de travail et de séjour valables un an.

1986

Loi Pasqua : elle rétablit le régime de l'expulsion antérieure à 1981. 18 octobre : expulsion vers le Mali de 101 Maliens en situation irrégulière.



Union Européenne

Diversité et harmonisation

D'après Eurostat, les pays de l'Union européenne comptaient en 2004 environ 25 millions de ressortissants non-nationaux, soit près de 5,5 % de la population totale. La situation est très différente d'un pays à un autre. En Europe du Sud, l'immigration est récente. Elle est plus ancienne et donc plus diversifiée en Europe du Nord, où le regroupement familial favorise par ailleurs la constitution de communautés. Certains pays, surtout en Europe du Nord, accordent un droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers, sous certaines conditions. Dans l'Union européenne, la politique relative à l'immigration se place dans le cadre institué par le traité d'Amsterdam de 1999, qui prévoit de faire passer progressivement la politique de l'immigration, des visas et d'asile dans le premier pilier et donc de lui appliquer la méthode communautaire. Un grand nombre d'engagements ne se sont toutefois pas encore traduits dans la législation européenne ; les directives adoptées dans ce cadre ne sont pas toutes transposées intégralement dans les législations nationales. Certains États, en particulier l'Allemagne et l'Autriche, ne souhaitent pas abandonner leur droit de veto dans le domaine de l'immigration légale. Les institutions européennes ont adopté des textes concernant le droit au regroupement familial, le statut des ressortissants de pays tiers résidents de

Pays	Nationaux (en milliers)	Non-nationaux : (en milliers et %)	Pays d'origine le plus représenté
Allemagne	75 190	7 342	8,9 % Turquie
Espagne	39 426	2 772	6,6 % Équateur
France	55 258	3 263	5,6 % Portugal
Grèce	10 149	891	8,1 % Albanie
Italie	55 898	1 990	3,4 % Albanie
Pays-Bas	15 556	702	4,3 % Turquie
Pologne	37 530	700	1,8 % Allemagne
Portugal	10 169	239	2,3 % Cap-Vert
Royaume-Uni	55 636	2 760	4,7 % Irlande
République tchèque	10 016	195	

longue durée (harmonisation des législations des États membres) la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement... C'est

ainsi qu'une « patrouille européenne contre l'immigration clandestine » a été créée, en 2006, et mise en œuvre aux Canaries. ■

Regards sur...

Espagne : elle a procédé à plusieurs opérations de régularisation d'immigrés clandestins depuis les années 1980. La dernière en date, lancée par le gouvernement Zapatero, a abouti à la régularisation de 700 000 personnes entre février et mai 2005.

Italie : elle a adopté en 2002 la loi Bossi-Fini mettant en place un système de quotas qui déterminent chaque année le nombre d'immigrés que l'Italie peut accueillir en fonction des besoins du marché du travail. En 2006, 170 000 immigrés pourraient ainsi entrer légalement. Le gouvernement de Romano Prodi a annoncé sa volonté de revenir sur la plupart des dispositions de la loi.

Pays-Bas : les étrangers doivent passer un test d'immigration sur la culture et la langue néerlandaise.

Les cours de langue sont obligatoires et gratuits pour les nouveaux arrivants. La municipalité de droite de Rotterdam a édicté en janvier 2006 un code de bonne conduite aux étrangers qui leur impose d'utiliser le néerlandais dans les lieux publics. Depuis le changement de majorité, l'application en est suspendue.

Royaume-Uni : Le gouvernement de Tony Blair envisage de modifier le statut des demandeurs d'asile en leur accordant un droit de séjour limité à cinq ans et non permanent. Il souhaite aussi favoriser une immigration des élites en délivrant des permis de séjour et de travail en fonction de l'âge, de la qualification professionnelle des postulants, de leur expérience et de leur connaissance de l'anglais...

États-Unis : welcome ?

Au moment de la campagne pour les élections de mi-mandat du 7 novembre, la politique d'immigration était au centre des débats avec une campagne ciblée sur l'immigration clandestine. En octobre, l'administration Bush, sous couvert de renforcement des frontières extérieures, a fait adopter par le Sénat la proposition de construction d'un mur de 1 100 km entre les États-Unis et le Mexique. On estime que les États-Unis voient chaque année 900 000 immigrés légaux s'installer, aux quels il faut ajouter 300 000 clandestins. D'après les services d'immigration et de naturalisation, il y aurait 5 millions de clandestins sur le territoire. Au-delà des chiffres, depuis 1996, les états tout

comme le gouvernement fédéral ont adopté des lois visant à diminuer tout type d'aide sociale allouée aux nouveaux immigrés. En 1996, le Congrès avait d'ailleurs adopté trois lois visant à imposer des quotas, à sanctionner les employeurs ayant recours à des clandestins et à affaiblir les droits des immigrés. Dans la société américaine, les débats sur l'immigration sont centrés sur deux thématiques majeures : l'économie et l'identité nationale des États-Unis. Des opinions très partagées avec des questions récurrentes. Faut-il que le gouvernement parfois taxé de laxisme voire d'incompétence s'engage dans une politique plus restrictive en matière d'immigration légale ? Faut-il aller jusqu'à refuser toute aide sociale

aux clandestins ? (C'est déjà le cas.) Est-ce que l'anglais doit être la langue officielle des États-Unis ? Pour l'American Federation of Teachers (AFT) dont le congrès s'est réuni en juillet de cette année, défendre les droits des immigrés en matière de droit du travail et de protection sociale, de droit à un enseignement bilingue, est d'autant plus important que l'administration Bush cède de plus en plus de terrain aux tentations protectionnistes. ■

Odile Cordelier

AFT = 1 300 000 d'adhérents, enseignants du pré-primaire à l'enseignement supérieur et à la recherche, personnels administratifs, infirmières et travailleurs dans le domaine de la santé, employés du secteur public (au niveau fédéral et de l'état).

1989

7 janvier : Michel Rocard, Premier ministre, déclare : « Nous ne pouvons accueillir toute la misère du monde ».

8 août : La loi Joxe assure la protection contre l'expulsion des personnes ayant des attaches personnelles ou familiales en France.

1996

Occupation de l'église Saint-Bernard de la Chapelle, dans le 18^e arrondissement de Paris par environ 200 Africains sans-papiers.

1999

8 janvier : 80 000 régularisations ; 63 000 rejets.

Du mur de Berlin aux barbelés de Mélilla

L'US : *La dernière loi Sarkozy oppose l'immigration « choisie » à l'immigration « subie ». Quelle analyse faites-vous de cette opposition sémantique ?*

Antoine Math : Plus de 3 millions d'étrangers vivent actuellement en France ; on compte davantage d'immigrés qui sont les personnes nées de nationalité étrangère hors de France, une partie des immigrés, ayant la nationalité française. Selon le ministère des Affaires sociales, 120 000 étrangers environ entreraient sur le marché du travail chaque année en France, dont 20 000 relèveraient de l'immigration « choisie », c'est-à-dire entreraient en tant que travailleurs avec un titre de séjour relevant du travail, et 100 000 de l'immigration « subie », le fardeau dénoncé par Nicolas Sarkozy. Parmi ces derniers, 70 000 personnes entrent directement sur le marché du travail, la même année où elles arrivent en France. Il s'agit de personnes venues au titre du regroupement familial, des conjoints de Français, des réfugiés, dont la plupart travaillent donc très vite. Les quelque 20 à 25 000 autres sont des entrées différées, c'est-à-dire des étrangers entrés en France dans le passé et qui, quelques années plus tard, se portent sur le marché du travail, notamment les enfants étrangers arrivés durant leur enfance et qui, comme les autres, travaillent un jour.

Le ministre de l'Intérieur insiste sur cette opposition « choisie » / « subie » ; en réalité les étrangers considérés comme « subis » par le ministre sont des étrangers qui travaillent aussi, ce ne sont pas des parasites, un fardeau que « nous » subirions. L'appellation « immigration subie », relativement infamante et dépréciative, est source de désordre, notamment chez les Français qui descendent de l'immigration, enfants ou petits-enfants d'immigrés. Cette expression « subie » stigmatise toute une population ; c'est non seulement inexact – ces étrangers travaillent – mais il est surtout détestable de s'attaquer à des immigrants de droit comme les familles, les enfants, et donc finalement de s'attaquer à leurs droits fondamentaux. Ces appellations relèvent de propos d'irresponsables, ici de responsables politiques qui sont en fait de véritables pompiers pyromanes venant finalement stigmatiser toute une population en fonction de son origine. L'opinion est ainsi travaillée puis prise à témoin et sert de prétexte à d'autres mesures répressives. Le monde ouvert est une réalité qu'il faudrait au contraire prendre en compte.



© Clément Martin

L'US : *Comment analysez-vous le rôle des syndicats dans les luttes des immigrés ?*

A. M. : Les syndicats ont souvent une structure vieillissante, peu féminisée, avec peu de jeunes, notamment dans le secteur privé ; les difficultés des syndicats à intégrer et représenter certaines catégories dépassent donc les seuls étrangers. Dans les années 70 et 80 ont eu lieu de grandes mobilisations en faveur et avec les travailleurs immigrés ; il s'est depuis produit comme une forme d'éloignement des syndicats par rapport aux terrains de luttes qui concernent les étrangers ; les syndicats sont peu implantés là où ces derniers travaillent : dans les PME, dans les secteurs peu syndiqués, dans la sous-traitance par exemple dans le bâtiment ; la rencontre se fait donc assez rarement sur le terrain du travail. La difficulté ne provient donc pas d'une absence de volonté politique ou d'un dédain vis-à-vis des travailleurs migrants, avec ou sans papiers, mais de raisons assez structurelles liées à l'implantation syndicale. De toute façon, les salariés étrangers et les autres salariés ont des intérêts communs, y compris à un niveau interprofessionnel (par exemple pour les questions de retraites, d'assurance maladie, de contrats de travail...).

L'US : *Comment caractériser les nouvelles réformes ?*

H. M. : Auparavant, le renouvellement d'un titre de séjour n'était pas lié à l'obtention d'un travail ; il s'agissait par exemple des cartes de résidence de 10 ans – qui deviennent l'exception – ou encore de la carte de 1 an pour raison familiale, carte relativement précaire du fait de sa durée mais qui était renouvelée quelle que soit la situation au regard du marché du travail. Nous allons à présent vers des titres de séjour liés à un emploi, vers une immigration qui découle d'une faveur – de l'employeur – et non d'un droit : par exemple, la carte de travailleur temporaire mention « travailleur temporaire » est telle que la perte d'emploi entraîne non seulement la fin du droit au séjour mais aussi de l'assurance chômage, quand bien même l'immigré a travaillé et cotisé. Placé par

Il est détestable de s'attaquer à des immigrants de droit comme les familles et les enfants.

ces statuts juridiques dans une situation soumise au bon vouloir de son employeur, l'étranger a moins de droits et il est particulièrement docile et exploitable. Cela permet d'abaisser les normes sociales : heures supplémentaires obligées, non payées... Croire que ces normes resteraient l'apanage de ces étrangers est un leurre : par l'effet de la concurrence entre travailleurs, le risque est qu'elles s'étendent par concurrence et contagion et qu'elles deviennent ensuite la norme pratiquée pour tous les travailleurs : un super CNE – CPE, à la différence que, dans ce dernier cas, l'employé ne risque pendant deux ans de ne perdre « que » son emploi ; l'étranger, c'est son droit au séjour – et tout ce qui va avec – qu'il perd. Au total, la nouvelle législation, dans une vision utilitariste et cynique de l'immigration, aboutira à des régularisations moins nombreuses, des attentes plus longues et des conditions d'existence plus difficiles, mais surtout elle conduira à des titres de séjour plus précaires rendant encore plus difficile l'insertion dans la société française.

L'US : *Quelles perspectives pour l'immigration en France et en Europe ?*

H. M. : La France et l'Europe se barricadent, elles s'entourent de murs de plus en plus difficilement franchissables, augmentant par là-même les risques encourus par les immigrants. Ils passent de plus en plus au large pour éviter les systèmes de contrôle, par l'océan, d'où des drames plus importants : peut-être 6 000 à 7 000 morts en Atlantique l'an dernier ; l'Europe externalise sa politique d'immigration à des pays comme le Maroc ou la Libye qui deviennent nos garde-frontières, avec l'installation de camps plus ou moins formels où les étrangers sont retenus et qui, demain, seront des lieux où les pays européens pourront aller faire leur marché pour l'immigration « choisie ». Les défenses de Ceuta et de Melilla, le futur mur à la frontière du Mexique sont-ils si différents du Mur de Berlin ? La principale différence, c'est qu'en quelques années, ils ont provoqué beaucoup plus de morts que le mur de Berlin en plusieurs décennies... ■

Nous allons à présent vers des titres de séjour liés à un emploi, vers une immigration qui découle d'une faveur – de l'employeur – et non d'un droit.

1999

Août-septembre : Ouverture du hangar de Sangatte, destiné à accueillir les demandeurs d'asile polonais, kosovars, iraniens, irakiens puis afghans, refoulés d'Angleterre.

2001

Plusieurs associations de défense des étrangers, des organisations caritatives et des syndicats lancent une campagne « Une peine, point barre », afin de mobiliser l'opinion publique contre la double peine.

2006

24 juillet : Loi CESEDA



Débats

Que disent partis et syndicats ?

Parti socialiste

Principes :

« L'immigration est un atout pour notre pays, à condition qu'elle soit maîtrisée, qu'elle s'accompagne d'une politique d'accueil et d'intégration efficace et qu'elle s'appuie sur un véritable partenariat avec les pays d'origine. Les socialistes combattent depuis toujours la méfiance de l'autre et, encore pire, la haine de l'autre. (Projet PS, extraits)

Propositions :

- Remise en cause des lois Sarkozy. Restauration de la possibilité de régularisation après 10 ans de résidence.
- Politique de fermeté à l'égard de l'immigration illégale. Il faut dissuader l'immigration illégale et démanteler les filières mafieuses (augmentation des moyens de l'inspection du travail et aggravation des peines encourues pour les employeurs en infraction).
- Projet migratoire individuel pour une insertion réussie ; accompagnement personnalisé de l'étranger avec la création d'un guichet unique d'accueil et d'insertion ; carte de résidence pour une plus grande stabilité du séjour aux étrangers.
- Création d'une journée du citoyen, chaque année dans chaque mairie pour les Français lorsqu'ils atteignent l'âge de la majorité ou quand ils sont naturalisés.
- Respect effectif du droit d'asile avec un accompagnement individualisé pour améliorer leur situation.
- Attention particulière à la place des femmes dans les processus d'intégration des migrants.
- Construction d'un partenariat avec les pays d'origine fondé sur le co-développement, l'immigration partagée. Un grand plan européen à destination de l'Afrique devrait aussi permettre de relancer le projet de banque Euro-Méditerranée.

Les Verts

Principes :

« Sortir l'immigration de la tutelle du ministère de l'Intérieur et de sa vision policière. Les Verts s'opposent fermement à ces politiques dites "d'immigration choisie" ou des "quotas" qui font des étrangers une marchandise et souhaitent d'urgence mettre en place deux types de mesures : régulariser le séjour de tous les étrangers sans-papiers, garantir un droit d'asile respectueux des droits humains fondamentaux. » (Projet Vert, extraits)

Propositions :

- Droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers pour toutes les élections.
- Garantir le droit d'asile et l'élargir aux persécutions liées au sexe et au genre.
- Reconnaître la citoyenneté européenne de

résidence : tous les sans-papiers doivent être régularisés.

- Appliquer le droit de vivre en famille à l'ensemble des résidents.
- Garantir la liberté de circulation et la sécurisation du séjour pour les étrangers en France. La France doit ratifier la Convention Internationale des Droits des Migrants, adoptée à l'unanimité à l'ONU en 1990 et signée seulement par trente États.
- Assurer l'égalité des droits pour tous les hommes et toutes les femmes vivant en France, qu'ils, qu'elles soient français(e)s, d'origine étrangère, immigré(e)s et quel que soit leur statut.
- Abroger définitivement la double peine.

Parti communiste

Principes (orientations du congrès de 2006) :

- Principe d'égalité concernant le droit de circulation.
- Droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections selon le principe de la citoyenneté de résidence.
- Régularisation de tous les sans-papiers.
- Suppression réelle de la double peine.
- Ouverture des emplois publics aux étrangers.
- Application effective de la loi Auroux qui interdit toute forme de discrimination liée à la nationalité en matière d'embauche et de licenciement, égalité de statut et de rémunération au travail.
- Service public du développement, des statuts et objectif de coopération, des banques : un pôle bancaire à cet effet.
- Aide publique aux coopérations.
- Signature par la France de la Convention de l'ONU sur les droits des travailleurs migrants et leurs familles.
- Rétablissement et revalorisation de l'AME (aide médicale aux étrangers...).

UMP

Principes :

Maîtriser l'immigration par le développement [...] Un traité multilatéral contraignant doit fixer des droits et des devoirs pour les pays d'origine (droit de circulation de ses ressortissants, droit d'être aidé en cas d'afflux de réfugiés, devoir de reprendre ses clandestins...) et pour les pays d'accueil (droit de fixer des plafonds d'immigration, interdiction de piller les cerveaux des pays en développement...). [...] L'Union européenne doit mettre en place une politique européenne cohérente et surtout pragmatique d'immigration : office européen de l'asile pour une procédure européenne unique d'examen des demandes, abandon des régularisations massives qui créent des appels d'air pesant sur tous les pays européens, véritable police européenne aux frontières...

Au plan interne enfin, nous conforterons la politique d'immigration choisie, c'est-à-dire une politique équilibrée qui reconnaît les apports de l'immigration à notre pays, mais dans un cadre maîtrisé, compatible avec nos capacités d'accueil et l'intérêt des pays d'origine, et qui permet l'intégration. Nous fixerons des plafonds annuels d'immigration selon les différentes voies d'entrée et poursuivrons le rééquilibrage des flux d'immigration économique par rapport à l'immigration familiale. Les conditions du regroupement familial (revenu, logement, connaissance du français) doivent être plus rigoureuses pour que vivre en France soit un projet fondé sur le travail, pas sur le bénéfice de prestations sociales. Nous favoriserons la venue en France des meilleurs étudiants, chercheurs, ingénieurs, travailleurs qualifiés, artistes et intellectuels, ainsi que les personnes dont les compétences sont recherchées par notre économie. [...] (Extraits du projet)

SNES (Congrès du Mans 2005)

La protection des droits des étrangers subit de profondes atteintes : prolongation des délais de rétention, organisation d'un fichage de tous les étrangers en situation légale ou non (et de ceux qui les accueillent), accroissement des possibilités de les expulser, de les empêcher de se marier.

Les « sans-papiers » doivent sortir de l'ombre et accéder à des titres de séjour stables, avec autorisation de travail. Au moment où nombre de pays européens (Espagne, Italie) procèdent à des plans de régularisation massifs, la France ne peut rester en retrait et instrumentaliser la détresse de ces personnes, allant de la médiatisation de procédures d'expulsion aux régularisations honteuses au cas par cas.

SNES et FSU exigent du gouvernement la fermeture de tous les centres de rétention, la suppression de la double peine, un véritable processus de régularisation de tous les sans-papiers, parce qu'« être sans papiers » est aujourd'hui une situation intolérable dans la mesure où elle expose à toutes les exploitations, ils demandent l'arrêt à la référence des quotas d'immigration (par pays, par profession). En dehors d'une politique de co-développement à l'échelle internationale, une telle logique de quotas peut conduire à piller les pays du tiers-monde de sa main-d'œuvre qualifiée, au plus grand profit des patrons des pays d'accueil. Le SNES dénonce fortement toutes les restrictions portées au droit d'asile au cours des derniers mois, la façon expéditive dont se déroule l'examen des dossiers, les conditions inhumaines de renvoi au pays alors même que la sécurité de celui (ou celle) qui est refoulé(e) n'est pas assurée.

“Comment imaginer qu'on renvoie des enfants dans un pays qu'ils n'ont jamais connu !”



Catherine PIÉ DUCH, professeur TZR d'allemand, syndiquée au SNES à Arras.

« Le SNES a participé à la création du réseau RESF d'Arras en octobre 2005.

Point de départ : la situation de la famille Tuka-layenge, congolaise, quatre enfant scolarisés dont trois nés en France. Très vite, un collectif s'est créé, puis RESF, pour dénoncer la menace de reconduite à la frontière, la mise en rétention à Calais de la maman et de son dernier enfant alors bébé. Des initiatives sont prises : pétitions, rassemblements devant la préfecture, audience, soirée Congo animée par le collectif avec la participation d'une universitaire spécialiste du pays et une militante SNES de la direction nationale. La situation est catastrophique : c'est un pays en proie à de vives tensions avec des conditions sanitaires très mauvaises. Or, deux des enfants, grands prématurés, nécessitent une surveillance médicale jusqu'à neuf ans. Nous avons accompagné la famille. Pour moi ce sont devenus des amis. Jamais la mobilisation ne s'est relâchée et nous avons eu le soutien de douze députés et sénateurs de droite et de gauche.

Pendant l'été, l'appartement est fouillé par la police alors que l'aînée (14 ans) est seule. Enfin, fin août la famille est régularisée.

Depuis, le collectif RESF ne chôme pas. Des cas nouveaux apparaissent régulièrement : toujours des familles avec des enfants scolarisés. Dans le département, trois autres collectifs organisent la mobilisation : à Dunkerque, à Lille, à Calais. Ce dernier suit le cas de nombreux réfugiés, jeunes majeurs pour beaucoup d'entre eux. Un réseau régional s'est créé. Nous avons participé à deux rassemblements départementaux en février et en septembre, et dans le cadre du collectif UCIJ (Unis Contre une Immigration Jetable) on manifeste devant le centre de rétention de Lesquin. Militer à RESF pour moi, syndicaliste, enseignante est une évidence : comment ne pas réagir quand on se retrouve face à des jeunes, à des enfants qui vivent une telle détresse ? Des jeunes à qui on refuse le droit à l'éducation. Car ces familles qui quittent leur pays le font souvent dans des conditions terribles. Elles doivent avoir le droit de vivre en France. Comment imaginer qu'on renvoie des enfants dans un pays qu'ils n'ont jamais connu ! Je me bats pour qu'ils trouvent toute leur place en France. »



Marilyne Poulain, coordinatrice d'un projet d'alphabétisation et d'accès aux droits pour les foyers de travailleurs étrangers.

« Notre association est née il y a douze ans. Autremonde (www.autremonde.org/V2/index.php), mouvement d'éducation populaire (6 permanents, 250 bénévoles) intervient notamment dans cinq foyers

à Paris de travailleurs étrangers. Originaires du Mali, de Mauritanie, du Sénégal, ce sont de jeunes hommes pour la plupart en France depuis 2 ans ou 10 ans ou quelques mois. Beaucoup sont sans-papiers mais avec un contrat de travail.

L'association, au départ, assurait seulement des cours d'alphabétisation puis on se forme au droit pour aider ces personnes à monter leur dossier de régularisation.

Le projet de loi de la refonte du CESEDA a provoqué bien des inquiétudes

d'autant plus que les interpellations se sont multipliées près des foyers. Le cas de Bakary Camara est exemplaire : ce Mauritanien, depuis sept ans en France travaille avec un CDI comme chef d'équipe au ministère de la Justice. Malade, il a fui son pays où il était en situation d'esclavage dans une famille. La lutte a été longue (15 jours en rétention) mais finalement victorieuse.

Nous arrivons presque toujours à faire libérer les travailleurs grâce aux liens que nous avons tissés avec les consulats, par des démarches juridiques et les mobilisations. Les bénévoles, au départ impliqués dans les actions d'alphabétisation, venus de milieux différents, se sont engagés dans la bagarre du fait de leur travail sur le terrain. C'est ainsi que nous avons rejoint le collectif UCIJ. Car la loi Sarkozy n'offre aucune perspective de régularisation pour ces gens célibataires, sans attache familiale en France.

Et pourtant, ils travaillent avec des contrats, cotisent, paient des impôts... Et je voudrais souligner l'hypocrisie de grosses administrations qui emploient des sans-papiers (par l'intermédiaire d'entreprises de sous-traitance) ! C'est pourquoi Autremonde a signé l'appel à la régularisation globale des sans-papiers. »

Gérard Perreau, élu de Nanterre

« Au-delà de l'engagement municipal, mon engagement personnel a commencé lors d'une cérémonie de parrainage de sans-papiers le 13 juillet 2006 à Nanterre. Je suis devenu parrain de Daniel Pétréan, élève du lycée Joliot-Curie. À partir de ce moment, j'ai créé une liste de contacts internet, RESF, FCPE, professeurs que j'informe régulièrement. Je suis en contact avec Le Parisien, j'ai conduit les délégations à la préfecture afin de leur donner un côté plus officiel, le préfet ne pouvant pas dire n'importe quoi, étant en contacts réguliers avec lui en tant qu'élu. Cette cause est un catalyseur d'énergies très différentes, on rencontre énormément de bonnes volontés, de tous les horizons, alors il faut apprendre à taire ses petits différents pour faire gagner la cause qui nous rassemble. »



Gwenn, élève du lycée Joliot-Curie de Nanterre

Gwenn a déjà un tempérament militant : elle a participé aux 110 heures de Joliot, s'est battue contre la loi Fillon, le CPE... et a manifesté contre l'expulsion de Suzilène. C'est là qu'elle rencontre le RESF de Nanterre, et ensuite c'est le RESF qui lui demande de prendre contact avec le fils Pétréan dans son lycée. Un collectif est créé sur le lycée, il organise collages d'affiches, interventions dans les classes des profs qui le veulent bien, AG. C'est difficile de mobiliser, surtout en début d'année où les élèves ont plein de devoirs. De plus le droit de se réunir en AG n'est pas reconnu, l'organisation du lycée en journée continue ne favorise pas la tenue de réunions à l'heure du déjeuner. À la fin des cours, les lycéens partent, certains ont un travail. Du coup des blocages sont organisés pour éviter le décompte des absences, au risque de décrédibiliser la cause. Au lycée, l'éducation à la citoyenneté reste théorique et les travaux pratiques peu favorisés.



Dernière nouvelle : la famille Pétréan a été régularisée !

UN ÉDITEUR DE BD, Emmanuel Proust.

La BD, un art à part entière



Il faut l'imaginer plus vieux...

Boulevard du Montparnasse, une fois franchi le porche, dans l'arrière-cour, derrière une porte vitrée d'un ancien atelier de peintre – du moins c'est ainsi

qu'on peut l'imaginer – se trouvent les bureaux des éditions Emmanuel Proust. Benjamine des Courtils, l'attachée de presse et plus encore, nous reçoit en

nous présentant les collections exposées dans cette entrée.

Un peu plus loin, dans le couloir, première porte à droite, se trouve le bureau du « patron ». Rangé, apparemment du moins, des manuscrits des deux côtés, un ordinateur bien sûr et un site qui n'est pas encore en ordre de marche...

Emmanuel Proust est un passionné. Il parle de la BD d'abondance. Il sait tout de son histoire, de ses maîtres. Il voudrait, à son tour, laisser sa marque sur cet art spécifique né avec le xx^e siècle comme le cinéma et le jazz et jamais reconnu à sa juste place. Elle – la BD – est souvent considérée comme du divertissement, comme réservée aux enfants. La génération de cet éditeur a pourtant été nourrie aux magazines comme *Tintin*, *Pilote*, *Spirou*, *Pif* dont les textes et les dessins se voulaient quelquefois d'avant-garde...

Il s'est donc lancé dans l'édition de bandes dessinées avec la ferme intention de démontrer que la BD est un art à part entière. Lui qui a été un temps « pion » et étudiant en histoire contemporaine – il a commencé une thèse sur la décolonisation de l'Algérie de 1830 à nos jours – a été très tôt convaincu que cet art méritait mieux que le traitement qui lui était réservé dans les médias et chez les enseignants. Il voudrait convaincre notre profession de se servir plus encore de cet outil. Il veut faire de la BD à la fois un moyen d'interpeller les lecteurs sur le monde tel qu'il est, de lutter contre le nivellement par le

bas, contre les modes et les clichés. Distraire pour éduquer tel pourrait être son credo.

Il faut dire que son premier album publié par ses éditions – Emmanuel Proust Éditions –, en août 2002 a été un coup de maître dont nous avons parlé dans *L'US Mag* en son temps, *Auschwitz* de Pascal Croci (texte et dessin). Un sujet difficile dont la mise en image pose un problème redoutable que l'auteur réussit à contourner par des images un peu floues où le gris domine et par un scénario mêlant souvenirs de survivants vivant au présent des événements dramatiques. Un texte qui parle aussi à tous les enfants de déportés. Le prix de la jeunesse de l'Assemblée nationale avait récompensé, à juste titre, cet ouvrage à mettre entre toutes les mains.

Mais ce n'était pas ses premiers

« J'aimerais réussir à convaincre les enseignants que la BD est un art à part entière et doit être considérée comme tel à l'école. »

pas dans cet univers. Il avait été engagé par les éditions du Masque comme directeur d'une collection qu'il avait proposée, *Petits meurtres*, en lien avec les auteurs de « polars » à la française, comme Picouly, Daeninckx... ou des cinéastes comme Lautner ou Guédiguian... Il crée aussi « Atmosphère », une collection sans format standardisé. Une façon de mettre la forme en adéquation avec le fond. Il retrouve l'idée de Marcuse analysant la forme comme un « pont » pour appréhender le fond... Une sorte de révolution et un casse-tête pour toutes les bibliothèques, en même temps qu'une idée intelligente pour faire reconnaître l'objet. Il réunit là des cinéastes et des écrivains manière aussi de jeter des passerelles entre tous ces arts et démontrer une fois de plus la place essentielle de la BD. Par des démarches opiniâtres, il réussit à reprendre toutes les collections créées au masque pour les rapatrier dans sa nouvelle maison d'édition... Notamment

Petits meurtres dans laquelle il veut faire cohabiter « toutes les tendances du polar » ainsi qu'une collection spéciale dédiée à « Agatha Christie ».

L'édition de BD comme toutes les éditions – au-delà, toutes les branches d'industrie – connaît un processus de restructuration, de concentration et de centralisation du Capital. Le groupe Ampère, « un monstre européen et ultra conservateur catholique » dit-il, est propriétaire de Dargaud et de Dupuis. Depuis 1989, il voit une BD qui se « moralise », au détriment de la recherche graphique et du texte. Les conséquences sur la ligne éditoriale sont vraisemblables...

D'autant que Dargaud représente 30 à 40 % du marché, alors qu'il existe dans le monde francophone 110 éditeurs de BD et 140 de

construction particulière du produit BD. Dans les « mariages » possibles entre scénariste et dessinateur, le plus souvent c'est lui qui sert d'entremetteur, dans les *Contes de l'Estaque* par exemple. On sent bien que c'est la situation qu'il préfère parce qu'il joue à plein son rôle de participant à la création. Il reçoit beaucoup de projets, en retient peu, donne des conférences pour apprendre aux jeunes comment faire un dossier. C'est comme ça qu'il a rencontré la créatrice, Pome Bernos, de *Chroniques d'un pigeon parisien* – deux volumes à ce jour, le deuxième le voit voler à New York, à Angoulême. Coup de chance en même temps qu'un coup de foudre... Mais il est d'autres artisans dont le coloriste. Il discute avec le dessinateur en « faisant » les couleurs sur son ordinateur désormais. Ce dernier va jusqu'à lui donner – mais pas toujours – des indications strictes comme ce fut le cas pour la série *Pyramide*. EP pense qu'il faut laisser le coloriste libre, ne pas brider son imagination, le résultat est souvent plus intéressant... Pour réaliser une BD, il faut entre six mois et un an. Quelque fois plus. *Mauvaise ligne* lui a demandé trois ans... ■

Entretien réalisé par
Nicolas Bénéès et Matthieu Leiritz
(2/11/2006)

Mangas, ce « nouveau » genre venant du Japon. Seul Gléna, dit-il encore, est réellement indépendant.

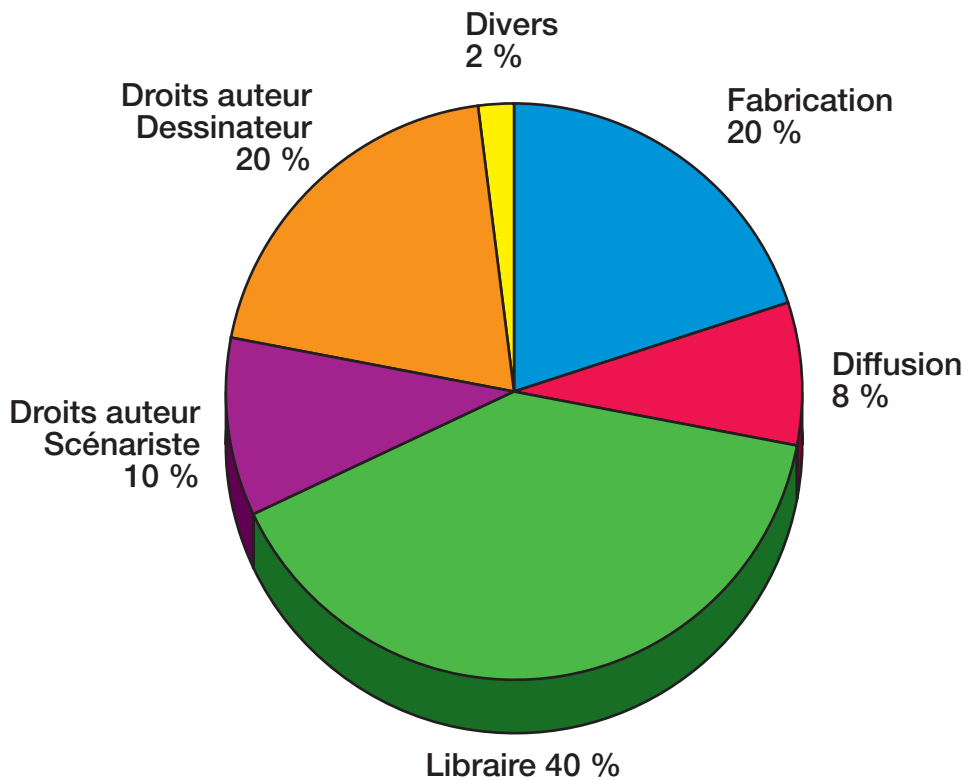
Lui l'est, tout en ne l'étant pas totalement. Il est actionnaire non majoritaire dans une société créée avec le groupe La Martinière qui le laisse libre de sa ligne éditoriale (expliquant le Emmanuel Proust Éditions, il en est le seul responsable) avec comme inconvénient la lenteur administrative d'un grand groupe...

Il se publie 3 000 à 4 000 titres par an, avec une prédominance de séries inspirées par la télé, un peu « people », un peu « star'ac », alors qu'il constate que les jeunes dessinateurs possèdent leur art, sont capables de grandes réalisations – il est muet sur les scénaristes – formés qu'ils et elles – les filles sont de plus en plus nombreuses, renouvelant l'approche de la BD – sont par les écoles d'arts graphiques.

Il se veut mettre en scène et producteur. Il assure la direction artistique et littéraire et fait le lien entre tous les métiers de cette



QUE PAYE L'ACHETEUR ?



Ce camembert provient directement des données fournies par Emmanuel Proust. Elles sont à prendre comme des ordres de grandeur. Les dessinateurs sont considérés comme les « stars » de cette branche de l'édition.

En fait, il voulait répondre à notre question sur le seuil de rentabilité d'une BD. Autrement dit, à partir de quel moment peut-il considérer qu'il fait du profit. Tout dépend, bien sûr, de l'imputation des charges fixes, des frais généraux incluant la publicité nécessaire. Il considère qu'actuellement les coûts de fabrication sont orientés à la hausse alors que les ventes baissent. Le prix à la planche, d'après lui, a un coût supérieur au prix de vente. Sa marge, à l'entendre, est relativement faible. Mais il touche des droits des BD traduites dans d'autres langues. Pour résister – c'est souvent ce que disent les indépendants – il faudrait que les éditeurs de BD se fédèrent.

Chaque BD a son propre seuil de rentabilité. Il est difficile d'établir une règle générale.

UNE DES DERNIÈRES PARUTIONS



Raspoutine exerce une fascination sur un des scénaristes habituel des éditions, Tarek. Il lui dédie cette trilogie se voulant en même temps biographie du Pope connu pour sa sexualité débridée au service des grands de son monde. Pas toujours réussi, un essai pourtant de marier le dessin de Vincent Pompetti (les couleurs sont de Langlois), l'époque et le mythe.

LES COLLECTIONS

- *Atmosphères*. Une liberté du format, de la pagination et de la thématique. Les deux premiers titres indiquent l'objectif, construire des mondes. *Carton jaune* de Didier Daeninckx et *Auschwitz* de Pascal Croci, de par leur différence représentent une sorte d'emblème de cette collection.
- *Petits meurtres*. Elle voudrait associer écrivains de polars et jeunes dessinateurs sous forme de petits formats. Actuellement en *stand-by*.
- *Trilogies*. Comme son nom l'indique, une histoire complète en trois tomes et ce dans tous les genres, de l'historique à la science-fiction. Dernier en date : *Pyramides*.
- *Agatha Christie*.
- *AmeriKKKa*. Une série d'enquêtes par le scénariste Martin, spécialiste des États-Unis et du Ku-Klux-Klan, basées le plus souvent sur des faits réels.
- *Ciné 9*. Rencontres BD-cinéma.
- *NoirQuadri*. Pour retrouver, mis en images, notamment James Ellroy et Paco Ignacio Taïbo II.
- *Sport & BD*.
- *EP' jeunesse*. Avec comme exemple les *Trois petits cochons*.



À gauche, le dessin de départ d'Aurélien Morinière, à droite la couverture originale. La différence qui saute aux yeux porte sur la perspective et la simplification du dessin pour laisser planer la menace de ces deux grands méchants loups bien connus. L'intervention d'Emmanuel Proust se situe à ce niveau : adresser au dessinateur une critique constructive pour servir le projet commun. Les couleurs sont réalisées par Svart apportant la touche supplémentaire qui manquait. Tout le monde connaît l'histoire des trois petits cochons. Tarek la raconte à sa manière, celle compréhensible – du moins on peut le supposer – par les enfants d'aujourd'hui. Une façon judicieuse de s'adresser aussi aux parents. De quoi élargir le marché potentiel. Nous remercions l'éditeur et le dessinateur de nous avoir confié leur œuvre.

BONIFICATION INDEMNITAIRE

Une construction lourde de sens

La bonification indemnitaire devrait être versée avec le traitement de décembre. Elle est attribuée aux certifiés et CPE hors-classe, aux directeurs de CIO, aux AE qui ont atteint le dernier échelon de leur grade depuis au moins cinq ans. En sont exclus les COP, les agrégés, les fonctionnaires qui perçoivent une indemnité de résidence à l'étranger et les non-titulaires.

Le montant de 700 euros est proratisé comme le traitement en cas de temps partiel ou CPA, de congé maladie à demi-traitement ou de la durée au cours de laquelle les conditions ont été remplies. Les retraités de 2006 la perçoivent pour la durée pendant laquelle ils étaient en activité et ont rempli la condition d'ancienneté. Un agent qui a atteint les cinq années d'ancienneté au



© Olympe Lis

cours de l'année 2006 la reçoit pour la fin de l'année. Les journées de service non fait pour cause de grève sont déduites.

Le point de vue du SNES

Partie prenante de l'accord signé en janvier par CFDT, CFTC, UNSA, cette indemnité, mise en place pour trois années est intrinsèquement liée à la politique de

dégradation du pouvoir d'achat du point d'indice.

Du point de vue ministériel, les agents compensent la perte de pouvoir d'achat par leur carrière. Il s'agit de corriger les effets de cette politique salariale pour ceux qui ne peuvent plus bénéficier de promotion (ni avancement d'échelon, ni avancement de grade⁽¹⁾). Sont donc écartés tous

ceux qui ne sont pas jugés par leur hiérarchie dignes d'une promotion de grade, mais aussi ceux qui, restés COP ou agrégés, n'ont pas recherché la mobilité fonctionnelle vantée par la GRH (Gestion des Ressources Humaines) moderne.

On notera aussi l'exclusion des non-titulaires, cohérente avec la conception que développe l'administration du lien « contractuel » de ces agents avec leur employeur.

La création de cette « bonification indemnitaire » n'est clairement pas un élément de la politique salariale que revendiquent le SNES et la FSU. ■

Anne Feray, anne.feray@snes.edu

(1) À la différence de l'indemnité de sommet de grade versée en 2004, il s'agit ici d'avoir stationné dans le sommet du grade le plus élevé de son corps.

QUESTIONS-RÉPONSES

Temps partiel et retraite

Je souhaiterais prendre un temps partiel : quelle incidence pour ma retraite ?

Il faut distinguer entre les temps partiels.

S'il s'agit d'un temps partiel pour élever un enfant né depuis le 01/01/2004, la période de réduction voire d'arrêt total d'activité est prise en compte gratuitement jusqu'aux 3 ans de l'enfant⁽¹⁾. Dans les autres cas, le temps partiel affecte le calcul de la pension. Il réduit le taux de pension

avant l'application de décote mais n'augmente pas le pourcentage de celle-ci.

En effet, s'il n'y a pas d'incidence sur la durée d'assurance qui reste de quatre trimestres par an quelle que soit la quotité de service, une année travaillée à temps partiel affecte en revanche la durée liquidable : par exemple une année travaillée à mi-temps n'apporte que deux trimestres liquidables, une année travaillée à 80 % n'en apporte que 3,2 (3 trimestres et 18 jours).

Et si je surcotise ?

Dans ce cas, une année travaillée à temps partiel, quelle que soit la quotité choisie, sera comptabilisée comme une année travaillée à temps plein en durée d'assurance et en durée liquidable.

Mais la surcotisation coûte vraiment cher. Par exemple, le taux global de cotisation retraite atteint 35,97 % du brut mensuel perçu pour un travail à mi-temps.

En outre, la surcotisation n'est autorisée que pour une durée limitée : vous ne pouvez en effet récupérer qu'un maximum de quatre trimestres liquidables. Soit en pratique la possibilité de surcotiser au maximum cinq ans en travaillant à 80 % ou deux ans à mi-temps, et entre deux et cinq ans maximum pour les quotités de service comprises entre 50 % et 80 % d'un temps plein⁽²⁾.

Quel sera le montant de la surcotisation si je choisis de travailler à 15/18 ?

12,81 % de votre rémunération brute (soit l'équivalent de 11,90 % du traitement indiciaire

SUPPLÉMENT CARRIÈRES

Vous trouverez dans ce superbe supplément nos analyses, nos propositions et les fiches syndicales (Listes d'aptitude, hors-classes, avancement, chaire-sup, ...).
Bonne lecture



brut versé pour un plein temps).

Et si je voulais descendre à 12/18 ? 21,91 % de votre rémunération (soit l'équivalent de 14,61 % du TIB versé pour un plein temps). ■

Anne Feray

anne.feray@snes.edu



© Thierry Nestoux

(1) Article L9 du code des pensions.

(2) Article L11 bis, décret 2004-678 modifié par décret du 4 avril 2006.

RÉEMPLOI **La vigilance s'impose**

Adapter les postes de travail, accompagner les enseignants en difficultés de santé : fallait-il pour cela supprimer le réemploi ?

Un décret et une circulaire dont la parution est imminente revoient le « dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé ». Qu'y a-t-il derrière ce titre ambitieux ?

Des mesures de prévention positives, qui ont fait leurs preuves dans les académies qui les pratiquent, auront une base légale incontestable : aménagement de poste, allègement de service (prévu au maximum pour le tiers du service et dont nous avons demandé qu'il soit porté au mi-temps si la santé du collègue l'exige). Accordées au titre de l'année scolaire, ces mesures relèvent de l'initiative académique, ce qui fait craindre des disparités, compte tenu de moyens insuffisants faute de créations de postes.

La réadaptation et le réemploi, tels que nous les connaissons aujourd'hui, sont remplacés par un nouveau dispositif à gestion exclusivement académique : les postes adaptés dits de courte durée (PACD), un an renouvelable pour 3 ans au maximum, et de longue durée (PALD), 4 ans renouvelables. Les académies voient leurs postes de réadaptation devenir des PACD et vont se partager (équitablement ?) le contingent national de postes de réemploi transformés en PALD. Ces postes sont actuellement occupés par des collègues affectés en réemploi, et seront libérés au fur et à mesure des départs en retraite. Libre aux académies de créer de nouveaux postes, mais sur quels moyens ? En l'absence de création de postes, la pénurie actuelle de postes de réemploi sera diluée entre les académies mais restera la même. Pour tous les postes adaptés, qui doivent « préparer le retour vers une activité professionnelle », les textes insistent sur la construction et le suivi du projet profes-

sionnel, ce qui est positif mais, d'une part, suppose des moyens en personnels dans les académies pour ne pas en rester au simple affichage, d'autre part, sous-entend que l'activité professionnelle exercée, même en PALD, n'est pas un véritable emploi. Le nouveau dispositif supprime en effet, et c'est ce que le SNES a contesté avec force, la solution pérenne que représentait le réemploi au CNED, alors qu'il aurait fallu l'étendre à d'autres débouchés. Nous avons rappelé que c'est la sécurité dans des conditions de travail adaptées qui permet aujourd'hui aux collègues, tout en travaillant, de mieux vivre avec leur maladie (en général chronique). Or, à partir de la rentrée 2007, le PALD sera accordé pour une durée de 4 ans, puis, sur avis du médecin, le collègue pourra soit rester en PALD si son état le « justifie », soit revenir dans l'emploi « normal » (avec dans le meilleur des cas des possibilités d'adaptation). ■

**Elizabeth Labaye,
Marie-Noëlle Gilbert**

MOUVEMENT **Vérification des barèmes**

Les barèmes pour la phase interacadémique du mouvement, tels qu'initialement calculés par les services rectoraux, seront consultables sur Siam (via I-Prof) en janvier, une dizaine de jours avant le Groupe de Travail Académique de vérification des vœux et barèmes (calendrier académique figurant dans chaque circulaire rectorale). Même si le barème semblait correct sur le formulaire de confirmation, il faut absolument en prendre connaissance, car c'est le seul moment de demande de correction possible.

Si ce barème ne correspond pas à celui attendu, il est urgent de contacter la section académique du SNES pour analyser le problème ; si nécessaire, il faudra contester par écrit (courrier postal doublé par un courriel ou un

fax) auprès du rectorat. Ne pas oublier d'envoyer un double à la section académique du SNES. Après le GTA, les barèmes arrêtés par le recteur sont à nouveau consultables durant une courte et ultime période d'appel pour les collègues dont le barème a été modifié lors du Groupe de Travail. Il est ensuite quasiment impossible de faire corriger des erreurs par les rectorats ou le ministère.

Retourner la fiche syndicale de suivi individuel ainsi que les photocopies des pièces justificatives et du formulaire de confirmation à la section académique du SNES. La fiche (*US spécial « mutations 2007 »*) est téléchargeable sur le site www.snes.edu. Elle permet aux élus de vérifier les informations enregistrées par l'administration, rectifier des erreurs ou des oublis, faire

prendre en compte des éléments complémentaires dans le respect des règles communes.

Pour les collègues gérés par la 29^e base, utiliser la fiche spécifique téléchargeable (<http://www.hdf.snes.edu/fichessynd/ficheinter29base2007.doc>) et la retourner à la section « hors de France » au siège national.

La fiche permet enfin de mieux informer chacun de ses résultats : seuls les syndiqués et les collègues qui nous l'ont envoyée recevront une information personnalisée : ne pas oublier de signer la formule autorisant les élus à recourir à l'informatique. L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale. ■

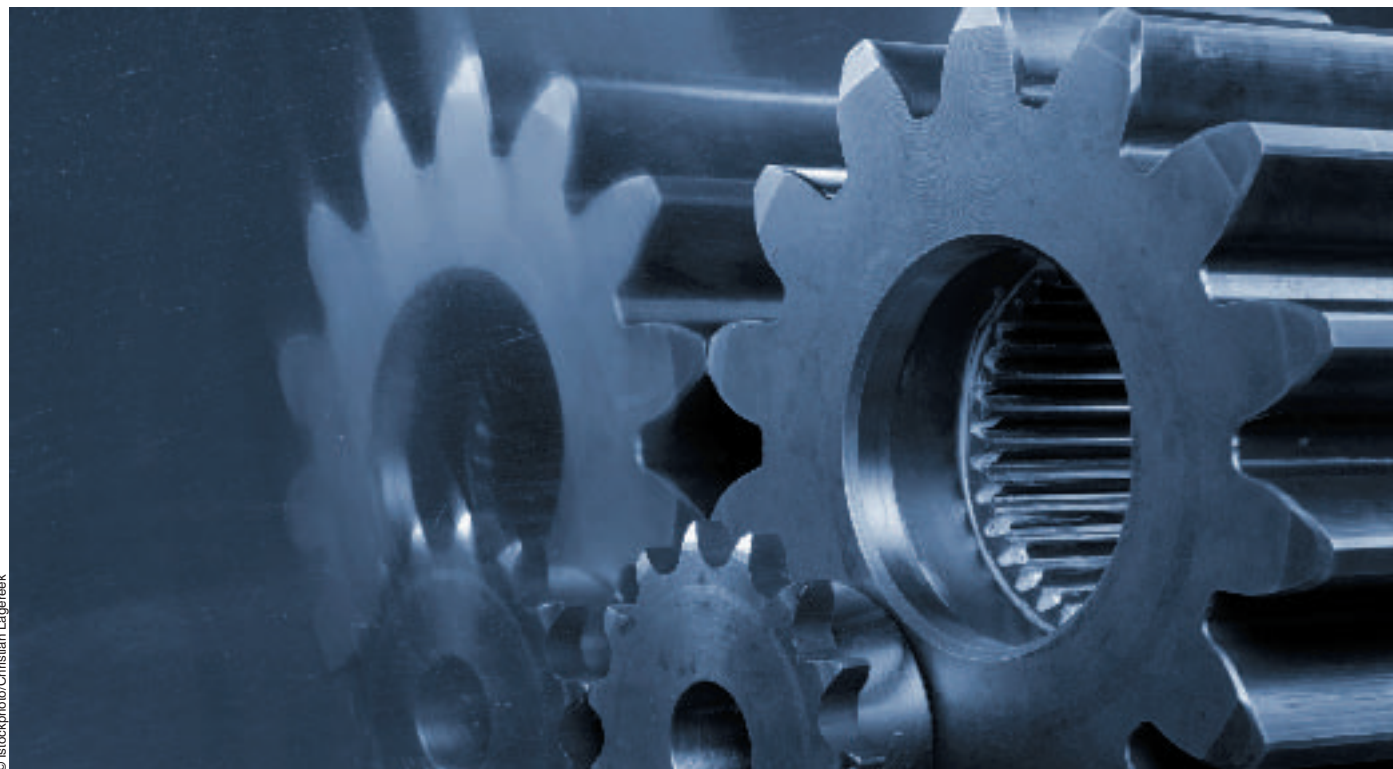
C. B., D. D.-D., M. N.

CPE et temps de travail

La cellule juridique de l'académie d'Orléans-Tours a une interprétation pour le moins originale des textes de 2000 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État. Rappelons pour mémoire que les CPE ont un service annualisé de 1 607 heures qui se décline en 35 heures hebdomadaires, 1 h 40 de pause et 4 heures laissées à la disposition du personnel, le tout sur 39 semaines maximum. Or, selon le recteur d'Orléans-Tours : « le service des CPE (assimilés cadre de l'administration) ne saurait se restreindre à 35 heures » car « des obligations complémentaires de service sont inhérentes à la fonction même de CPE » et là, en vrac, figurent les conseils de classe, le membre de droit au CA, les astreintes (?). Pour marteler cette notion dans l'esprit rebelle des CPE, le recteur fait appel au devoir d'obéissance des fonctionnaires y compris l'obligation de se conformer à des ordres illégaux, et brandit la menace de sanctions disciplinaires. Il nous faut être tout à fait serein car si le fonctionnaire est obligé d'obéir sauf si l'ordre manifestement illégal compromet gravement un intérêt public, rien ne l'empêche de contester en même temps et surtout de demander à l'administration les traitements correspondants aux heures excédant les 35 heures sous forme de dommages et intérêts. Rien n'est plus facile que de faire un référé - provision et l'action juridique du SNES peut aider les syndiqués. Quant au CPE, cadre A, oui, cadre administratif, non. Une originalité française pour un encadrement éducatif, certainement.

FONCTIONNAIRES HANDICAPÉS

Le décret permettant aux fonctionnaires handicapés de solliciter, sous certaines conditions, une retraite anticipée est enfin paru au JO du 13 décembre 2006. Voir sur le site du SNES une note de lecture du texte. Nous y reviendrons dans une prochaine US.



© istockphoto/Christian Latereek

COMME L'ONT MONTRÉ DES MILLIERS DE TÉMOIGNAGES à l'occasion de la journée d'action du 18 décembre, la question du temps de travail des enseignants apparaît indissociable de celle du contenu même de ce travail. Cette question a fait l'objet d'une récente journée d'études de l'Institut de la FSU. Christine Castejon, analyste du travail, qui participait à ces travaux, donne ici son point de vue.

Les métiers dans l'œil du cyclone

Bien faire son travail est devenu, dans tous les métiers, l'objet d'une épuisante bataille contre une hiérarchie qui ne rêve que chiffres et ratios, finances ou statistiques. Quel est l'enjeu de cette agitation dans laquelle on prétend nous faire vivre ?

Taylorisme : le geste et la pensée

On définit souvent le taylorisme qui s'est imposé en milieu industriel pendant des décennies, puis récemment dans les milieux des services, comme la coupure entre la conception du travail et son exécution. Les organisateurs du travail le décomposent en tâches multiples que les « opérateurs », les anciens OS dans un vocabulaire qui n'a plus cours, réalisent sous l'empire de la montre. Comme souvent dans l'histoire des idées, on a laissé en route la

substance de la pensée de l'ingénieur autodidacte Taylor. Le taylorisme est né, au début du XX^e siècle, en terre étatsunienne, terre d'immigration s'il en est. On a oublié, depuis, que Taylor a voulu faciliter l'accès au travail à une classe ouvrière peu qualifiée en suggérant de séparer le geste de la pensée. L'accommodation du taylorisme fut difficile en terre européenne, là où la classe ouvrière était en revanche plutôt qualifiée. Il ne s'imposa largement que dans les années 60, plusieurs décennies après sa naissance. Dès les années 80, on chanta le déclin du taylorisme au bénéfice de « l'organisation qualifiante », dans laquelle chacun est censé trouver les vecteurs de son développement en harmonie avec l'entreprise. Cette idée-là a fait long feu, emportée par la sauvagerie du néolibéralisme. Mais si l'on considère le socle

de la théorie, l'idée que le geste peut et doit par souci d'efficacité être coupé de la pensée, que la pensée encombre le geste de détours inutiles, ce que nous vivons aujourd'hui c'est une déferlante du taylorisme. Et nous en vivons l'extension très au-delà des secteurs industriels et de services, dans des activités comme la recherche ou l'enseignement

où elle devrait apparaître comme le comble de l'absurde.

Les maux du travail

La progression exponentielle des troubles musculo-squelettiques (maux de dos, d'épaules, de coudes...) est là pour en témoigner. On a d'abord cherché dans les TMS une maladie du geste. Si tel est le cas, il est inexplicable



© istockphoto/CGNZNT 144

Du temps pour quoi faire ?

que l'explosion ait lieu aujourd'hui dans des secteurs forts éloignés du travail à la chaîne. Comme il faut une explication, on la trouve aisément dans le sédentarisme, dans la montée du travail sur ordinateur, ou de façon plus simpliste dans le point de vue que les maux existaient auparavant sans porter de nom. Ces explications vaguement pertinentes sont commodes pour ne pas entendre une interrogation bien plus grave et générale. Ce qui fait point commun entre nos activités de travail, entre tous les métiers désormais, c'est le rétrécissement continu de la place laissée à la pensée, c'est-à-dire aussi au temps, à l'apprentissage, à la réflexion collective, au colloque de soi à soi, à la mise en distance de l'acte. De ce reflux actif de la pensée le corps tombe malade. L'injonction générale est de « faire » comme le remarquait une infirmière lors de la dernière réunion du chantier Travail de l'Institut de recherche. Faire ce qu'on vous demande, et on retrouve là l'image classique du taylorisme où ceux qui pensent ne sont pas les mêmes que ceux qui agissent. Faire n'importe quoi éventuellement, mais montrer qu'on est là, syndrome que connaissent bien depuis longtemps les cadres masculins (qui n'y résistent guère) rivalisant de présence dans l'entreprise en fin d'après-midi.

Mais le taylorisme est fondé sur un postulat inconséquent. La pensée étant la source du geste, son élimination est un rêve des rationalisateurs qui transforme le travail en cauchemar pour tout le monde. On sait désormais qu'aucune prescription n'est jamais appliquée à la lettre, que le travail appelle invention. Chaque « travaillant », de façon universelle, cherche à se rendre maître de son produit, de son acte, sinon matériellement, au moins dans l'élaboration de sa conception du travail bien fait, du résultat à atteindre.

Et si « bien faire son travail » devenait une revendication qui rassemble ? ■

Christine Castejon
analyste du travail

Que ce soit à l'occasion de la diffusion d'une vidéo pirate, ou de débats politiques plus sérieux, la question du temps de travail des enseignants apparaît souvent comme la plus mauvaise façon d'aborder – ou de ne pas aborder – un certain nombre de problèmes. D'abord parce que la réalité de ce temps de travail, voire de ce travail tout court, est particulièrement méconnue. Ensuite parce qu'elle est dissociée d'une analyse approfondie de tous les besoins de l'école qui ne sont pas aujourd'hui satisfaits. En l'absence de ces deux points de vue, le débat se rétrécit à un affrontement purement idéologique, qui se dispense de toute argumentation et s'appuie essentiellement sur des stéréotypes. Quelques exemples de questions éludées.

Il y a des heures qui comptent triple !

Il y a d'abord des classes difficiles, qui nécessitent un énorme investissement des enseignants, une préparation beaucoup plus collective, un travail d'élaboration de situations pédagogiques, de travaux particuliers. Les bonifications financières ou en terme de barème pour les mutations ont souvent des effets secondaires pervers. Quand va-t-on réellement prendre en compte cette réalité du métier dans la définition du temps de travail ? Est-ce parce que c'est difficile qu'il faut l'ignorer ?

Mais il y a aussi des heures qui comptent triple parce qu'on s'y ennue ferme et qu'on n'est pas persuadé de leur utilité (c'est une litote) : les réunions formelles organisées parfois par les chefs d'établissements ou les inspecteurs pour obtenir adhésion à telle ou telle opération, ou pour faire semblant de construire un projet auquel personne ne croit, sont terriblement contre-productives. Elles

contribuent à dessaisir les enseignants de la signification qu'ils donnent à leur métier. Et elles épuisent les énergies qui pourraient être mises au service de véritables projets portés par les enseignants.

Du temps pour reprendre la main sur son métier

La liquidation des MAFPEN (Missions académiques de formation des personnels de l'Éducation nationale), l'absence de véritable planification de la formation continue des enseignants, la rareté des rencontres par disciplines ou par proximité géographique en dehors de toute hiérarchie, la conception de plus en plus prégnante d'un certain « management » ont aggravé l'isolement dans lequel se retrouvent bien souvent les enseignants. Or nous mesurons, y compris dans l'activité syndicale, un véritable besoin de réflexivité, de prise de distance sur l'exercice du métier. Il existe des lieux – trop rares sans doute : groupes de recherche, associations d'enseignants, mouvements et groupements pédagogiques, ou simple équipe d'enseignants dans lesquels on peut réinvestir des expériences, réfléchir à sa propre pratique. Des lieux où on « perd du temps » pour en gagner. Ce besoin de réflexivité est totalement nié par le discours actuel sur les « bonnes pratiques » pédagogiques qu'il suffirait d'appliquer comme autant de recettes. Il est aussi nié par des injonctions formelles, comme celle de passer du temps dans l'établissement : temps contraint, dans lequel l'enseignant est exécutant, ou temps choisi pour reprendre la main ? Temps dépensé ou temps investi ?

Se battre pour que le temps du collectif fasse partie intégrante de notre métier, pour qu'il soit constitutif de nos pratiques et de notre activité, c'est aussi se battre pour affirmer toute la part d'expertise – individuelle et collective –, la part d'invention qu'il requiert. ■

Sylvie Nony



La réalité du temps de travail des enseignants, voire de ce travail tout court, est particulièrement méconnue.

HEDGE FUNDS **Un monde qui marche sur la tête**

Un « hedge funds » menacé de faillite, est-ce vraiment une grande affaire ? N'est-ce pas moral ?

On pourrait le penser. Un jeune courtier l'an dernier avait eu la bonne idée d'acheter des contrats à terme sur le gaz naturel dont le cours est indexé sur celui du pétrole, au moment où l'ouragan Katrina menaçait de dévaster la Nouvelle-Orléans. Le désastre annoncé eut lieu. Les habitants n'en sont pas encore remis, d'autant que, pour les plus pauvres et Noirs, ils ont été chassés de la ville. Mais le courtier fit gagner à Amaranth – c'est le nom de ce *hedge funds* – un milliard de dollars. Le rêve.

Ouragan

Il connut une ascension fulgurante. Cette année, Pavlov étant passé par-là, la même annonce d'ouragan le fit réagir de la même façon et sur une plus grande échelle. Las ! Cet ouragan-là ne fut pas aussi puissant que Katrina, d'autant qu'il n'y avait plus grand-chose à détruire... Le fonds perdit... 5 à 6 milliards de dollars, personne ne sait exactement, la

transparence n'étant pas leur tasse de thé. Tout est bien...

Pas tout à fait. Ces *hedge funds* utilisent des techniques de couverture (*hedge* en anglais) des risques en jouant sur les différences entre les marchés à terme – j'achète ou je vends une production non encore réalisée ou des titres que je n'ai pas livrables à une date donnée et à un cours donné, dans le futur – et le marché au comptant. Le décalage entre ces deux marchés permet de gagner – ou de perdre – beaucoup d'argent. Le problème n'est pas dans la faillite probable d'Amaranth, encore qu'il doit se faire aider par le gouvernement américain, mais dans le risque systémique. Le gouvernement Bush ne peut accepter cette faillite. Derrière c'est un ensemble de banques – elles ont prêté des capitaux à ces fonds pour leur permettre de spéculer – qui pourrait disparaître entraînant une crise financière qui pourrait toucher les États-Unis et par-là même tous les pays. Cette crise financière aurait des répercussions immédiates sur toute l'économie déclenchant une récession profonde. On comprend pourquoi les *hedge*

funds ont quitté d'un seul coup d'un seul les feux de l'actualité. Depuis l'annonce de ces pertes, plus une ligne sur Amaranth Advisors. Les coulisses doivent refuser du monde...

Panique

Un vent de panique est en train de souffler. Amaranth n'est pas le seul à avoir connu des pertes. Le souvenir de la faillite de LTCM (Long Terme Capital Management) en septembre 1998 est dans tous les esprits. Il n'avait perdu que 4 milliards de dollars. Record battu ! Cette faillite s'était traduite par la chute brutale des cours de la Bourse pour toutes les entreprises liées à Internet en mars 2000 provoquant des suppressions massives d'emplois... Le scénario ne s'écrit pas de la même façon. Mais le « laissez faire » montre toute sa dimension d'absurdité, tous les journaux économiques l'ont reconnu à ce moment-là... pour l'oublier depuis. Ne plus en parler pour faire disparaître le problème. Il faudrait réglementer, intervenir pour éviter cette spéculation improductive et orienter la création de richesses vers la

satisfaction des besoins sociaux. Cette possibilité de crise n'empêche pas tous les investisseurs de parier sur les *hedge funds* qui rapportent beaucoup et à court terme. Ils ne s'interrogent pas, préférant construire des paravents en créant des fonds de fonds.

Et l'Europe ?

Jusqu'à il existait des fonds de pension – pour les retraites par capitalisation –, des fonds d'investissement et de fonds spéculatifs, désormais il y aura dans le paysage du capitalisme actuel des fonds construits avec des capitaux provenant eux-mêmes de fonds divers permettant de limiter le risque de pertes pour ces actionnaires d'un nouveau type. La Commission européenne a été saisie de la nécessaire réglementation de ces *hedge funds*. Elle ne s'est pas prononcée. Elle préfère s'occuper du démantèlement des monopoles publics, de la mise en concurrence de la Poste plutôt que de s'opposer aux sacrosaintes – et toutes théoriques – règles de la concurrence... Le libéralisme construit un monde qui marche totalement sur la tête... ■

Nicolas Bénétiès

RÉFORME DES RETRAITES **Nouveaux rendez-vous**

La loi Fillon a prévu pour 2008 un nouveau « rendez-vous » sur le sujet.

En fait, c'est dès 2007 que des initiatives vont être prises. En janvier prochain, le Conseil d'orientation des retraites va publier son rapport sur les enjeux du rendez-vous. Le nouveau gouvernement, issu des élections, devrait produire un rapport retraçant l'évolution de la situation financière des régimes à partir notamment de celui du COR. Une Conférence tripartite doit se tenir en 2007 sur l'évolution des pensions : cela concerne le secteur privé, mais le résultat de cette négociation aura un impact sur la fonction publique. Enfin, en 2008, une décision doit être prise sur le calendrier d'allongement de la durée d'assurance : celle-ci a été portée à 40

ans pour 2008, et la loi Fillon prévoit de passer de 40 à 41 ans en 2012, à raison d'un trimestre supplémentaire par génération (pour les générations nées en 1949, 1950, 1951 et 1952).

Le rendez-vous de 2008 ne peut se borner à examiner les éléments prévus par la loi de 2003 : c'est l'ensemble des évolutions économiques et sociales qu'il faut prendre en compte.

Divergences

De profondes divergences existent sur la manière d'aborder ce rendez-vous de 2008.

Les partisans de la réforme Fillon, proposent de maintenir, voire d'amplifier ses mécanismes : allongement de la durée d'assurance, mais aussi mise en avant du principe de neutralité actuarielle avec la décote/surcote, remise en cause

des bornes d'âge (60 et 65 ans)... Leur stratégie est de mettre en avant les questions d'équilibre financier en occultant les choix de société qui fondent cette réforme. Au contraire, le travail syndical met en lumière les conséquences sociales des choix qui ont été faits en 1993 et 2003, et de montrer qu'une autre réforme est possible. L'impact de l'allongement de la durée d'assurance sur la durée d'activité est relativement faible comme l'indiquent les travaux du COR (US n° 643), ce qui prouve que la

véritable variable d'ajustement des réformes de 1993 et 2003 est la baisse des pensions. Toute réforme qui privilégie l'augmentation de la durée de carrière est dirigée contre les femmes¹, aux carrières plus courtes, et contre les salariés aux parcours discontinus, précaires, à temps partiel ou ayant subi le chômage, contre toutes les personnes usées par le travail et exerçant dans des conditions difficiles.

Quelle vieillesse ?

Dans le secteur privé, les mécanismes mis en place en 1993 (calcul du salaire annuel moyen sur les 25 meilleures années) commencent à produire des effets dévastateurs. Quelle sera la vieillesse des Rmistes actuels ? C'est bien de garantir une pension à 85 % du Smic pour une carrière complète pour un temps plein, mais quid des futures pensions



© THIERRY NECTOUX

des « travailleurs pauvres » ? Pourquoi organiser, par l'indexation par les prix, la baisse du pouvoir d'achat relatif des retraités tout au long de leur retraite en sachant qu'ils devront faire face à la dépendance ?

Derrière ces choix technocratiques, il y a beaucoup d'irresponsabilité. Le catastrophisme qui a été encouragé a porté une atteinte grave à la confiance dans les régimes par

répartition et fait le lit des formules d'épargne-retraite, inégalitaires, dont la viabilité à long terme est loin d'être démontrée.

Et quel message adressé à la jeunesse à qui on annonce des durées d'activité ubuesques pour des générations qui entrent plus tard dans la vie active ?

Il nous faut imposer un autre débat public sur les retraites, à la fois

sur les nouveaux moyens de financièrement nécessaires à l'équilibre financier et sur les valeurs de justice et de solidarité qui doivent fonder les régimes de retraites. ■

Daniel Rallet

1. Une récente étude de la DREES montre que les retraites des femmes sont déjà inférieures de 38 % à celles des hommes.



© THIERRY NECTOUX

SOCIÉTÉ Le temps des inégalités

Soixante-quinze pour cent des Français estiment d'ailleurs que la société française est « plutôt injuste ». La question des inégalités revient donc avec force dans les débats, tant celles-ci semblent se creuser. Plusieurs ouvrages ou rapports récents y sont d'ailleurs consacrés.

En fait, constatent les auteurs de « l'état des inégalités », de nombreux chiffres masquent la réalité. Ainsi, presque toute la population possède un téléviseur (et certains de ceux qui n'en possèdent pas revendiquent ce choix), voire une automobile. Et 80 % des Français possèdent un téléphone portable. Tout irait donc bien ?

Révélateurs

C'est en fait ailleurs que se révèlent les inégalités : accès à la culture, aux poursuites d'études valorisantes, à la santé, aux divers services, loisirs et au logement de qualité dans un environnement de qualité.

De même, en matière d'éducation, les scolarités ne s'allongent plus depuis 10 ans et l'échec scolaire ne se résorbe pas. La

proportion de bacheliers parmi les fils d'ouvriers s'est certes accrue mais celle des fils de cadres aussi. Et les poursuites d'études restent socialement marquées.

Autre sujet, les inégalités homme/femmes ; français /immigrés... Pourquoi les hommes perçoivent-ils – tous temps de travail confondus – des revenus supérieurs de 40 % à ceux des femmes ? Pourquoi le taux de chômage dépasse-t-il les 30 % pour certaines minorités d'origine étrangère, du Maghreb ou d'Afrique Noire notamment ? En France aujourd'hui, on compte sept millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté, dont un million d'enfants pauvres. Et les inégalités de revenus sont particulièrement choquantes.

Les 10 % les plus riches reçoivent 24,8 % du revenu national. Le PDG de L'Oréal a gagné en 2004, l'équivalent de 477 années de smic. Le patrimoine professionnel de Liliane Bettancourt, si elle le cédait, serait de 1 000 000 d'années de smic. Dans le même temps, 50 % des salariés du privé gagnent moins de 1 484 euros mensuels.

Les jeunes sont les plus pauvres. Selon Louis Chauvel, ils sont victimes de déclassement et « n'ont plus les mêmes perspectives d'avenir que leurs aînés au même âge », alors qu'ils sont plus diplômés. En 1975, les salariés de 50 ans gagnaient en moyenne 15 % de plus que les salariés de 30 ans, les classes d'âge adultes vivant alors sur un pied d'égalité. Aujourd'hui, l'écart est de 40 %. En 1977, les salariés de 30 à 34 ans gagnaient 1,5 % de moins que la moyenne des salariés... 10 % de moins en 2000.

Santé

En terme de santé, ce n'est pas tant sur l'accès aux soins que se fait la différence même si les renoncements sont réels : 10 % des ouvriers n'ont pas de complémentaires, ainsi que 11 % des employés de très petites entreprises (TPE) ; certains médecins refusent de prendre en charge les patients en CMU. Pour les « oubliés de la santé »², les inégalités sont d'abord sociales, culturelles, économiques, et les conditions de travail, l'exposition aux éléments cancérigènes, pèsent beaucoup. L'espérance de vie d'un ouvrier de 35 ans est de 6 années et demie inférieure à celle d'un cadre (écart plus faible chez les femmes). Il y a 10 fois plus d'enfants obèses chez les enfants d'ouvriers que chez les enfants de cadres. Et en ce qui concerne le tabac, 48,5 % d'ouvriers fument contre 23,8 % de cadres. La révolution Internet ne touche pas tout le monde de la même façon : plus on est éduqué, plus on se connecte à Internet à domicile : 41 % de la population mais 31 % des ouvriers contre 71 % de cadres.

Internet

Quant au lien social, associations, lecture de revues, participation à la vie politique, culturelle, là encore l'inégalité est flagrante. Et seulement 5,5 % des députés sont enfants d'ouvriers ou d'employés !

Enfin deux mondes semblent s'opposer : le monde de la stabilité et le monde de la précarité. Le syndicalisme doit mieux prendre en compte cette dimension. ■

Elizabeth Labaye

1. L'état des inégalités en France 2007, sous la direction de Louis Maurin et Patrick Savidan (observatoire des inégalités), chez Belin.

2. La France invisible, sous la direction de Stéphane Beaud, Joseph Confavreux, Jade Lingaard, aux éditions La Découverte.

LES AUTRES CHIFFRES DU CHÔMAGE

Un collectif réunissant syndicats (FSU, CGT, Solifaires), association de chômeurs et le Réseau d'Alerte contre les Inégalités, s'est constitué pour publier les « autres chiffres du chômage ». Le chiffre officiel ne prend pas en compte l'ampleur du sous-emploi. Près de la moitié des personnes qui renouvellent tous les mois leur inscription à l'ANPE ne sont pas pris en compte dans l'indicateur officiel. Depuis 25 ans, la part de ces chômeurs « invisibles » a été multipliée par 4. Le collectif s'est engagé dans un cycle de conférences de presse le jour où, chaque mois, sont publiées les statistiques officielles. Première conférence le 27 décembre.

LES REVENUS DISPONIBLES DES MÉNAGES

Unité : €	Revenu maximum par an	Par mois
10 % ont moins de	11 477	956
20 % ont moins de	14 408	1 201
30 % ont moins de	17 581	1 465
40 % ont moins de	17 581	1 465
50 % ont moins de	24 599	2 050
60 % ont moins de	28 623	2 385
70 % ont moins de	33 171	2 764
80 % ont moins de	39 356	3 280
90 % ont moins de	49 554	4 129
95 % ont moins de	62 095	5 175

Revenus des ménages, après impôts, prestations sociales comprises. Ne comprend pas environ 80 % des revenus du patrimoine.

Jouets

Un univers rose et bleu ?

En cette période d'achats de jouets, de la publicité aux rayons des magasins et aux catalogues, les jeux attribués aux filles ou aux garçons sont toujours très différenciés. Une campagne est d'ailleurs menée contre les jouets sexistes, à l'initiative d'un collectif (Mixcité, les Panthères Roses, le collectif contre le publisexisme, les alternatifs), afin de faire prendre conscience des enjeux. Pour résumer : pour les filles, de l'univers des stars à celui des poussettes et des aspirateurs, c'est toujours « Sois belle et fais le ménage » ! Quasiment rien pour l'ambition, la curiosité, l'ingéniosité, la passion pour l'aventure, les voyages, les sciences.

Pour les garçons, les thématiques sont plus extérieures et plus valorisantes : aventure, vitesse, l'imaginaire, bricolage, sciences.

Alors que les femmes conquièrent peu à peu l'ensemble des sphères professionnelles et politiques, on peut s'interroger sur la persistance de cette division archaïque des rôles. Et on pourrait ajouter que la plupart des héros sont blancs, et quand on présente des couples, il s'agit toujours de couples hétérosexuels.

Attac

Rebond

En élisant un nouveau Conseil d'administration rajeuni et profondément renouvelé, en confirmant leur soutien à la liste des fondateurs, les adhérents d'Attac ont montré leur volonté de sortir l'association de la crise et de lui faire jouer un rôle retrouvé dans le mouvement altermondialiste. L'élection d'une direction collégiale autour de deux coprésidents issus des représentants directs des adhérents (Aurélien Trouvé et Jean-Marie Harribey) montre clairement que, conformément aux souhaits exprimés par la FSU, ceux-ci vont jouer le rôle prépondérant dans la direction d'Attac. En conséquence, le Collège des fondateurs est appelé à redéfinir sa place.

PROSPECTIVE DU CONSEIL D'ANALYSE STRATÉGIQUE

Quels métiers en 2015 ?

Le départ en retraite des enfants du baby-boom ne suffira pas à revenir au plein emploi. Les employeurs vont se livrer une concurrence féroce pour recruter les plus qualifiés. Telles sont les conclusions, parmi d'autres, du groupe Prospective des métiers du Conseil d'analyse stratégique, qui vient d'achever une nouvelle phase de ses travaux par un rapport d'une grande importance. Première information, la population active de la France va croître moins vite et stagner à partir de 2015. Cette prévision de l'Insee contredit les travaux antérieurs, qui postulaient une baisse à partir de 2007.

Décru

Ce ralentissement devrait tout de même favoriser la décru du chômage. Cependant, les choses ne sont pas aussi simples que l'examen des données d'ensemble pourrait donner à le penser. En effet, les calculs des experts font apparaître que les problèmes d'adéquation des qualifications vont s'accroître notablement au cours de la prochaine décennie. Les recrutements vont devenir délicats pour les qualifications « pointues », mais aussi dans les métiers d'aide et de soin aux personnes âgées. La pénurie de médecins va s'accroître. Cependant, il est probable que les secteurs qui vont rencontrer les plus importantes difficultés de recru-



© THIERRY NECTOUX

tement ne sont pas nécessairement ceux qui ont les besoins les plus importants, mais plutôt ceux qui ne parviennent pas à proposer des conditions attractives à leurs salariés, comme l'hôtellerie-restauration. Les mécanismes économiques pourraient donc, une fois n'est pas coutume, être réconciliés avec la morale, les mauvais employeurs étant sanctionnés.

Risques

Cependant, tout le monde ne profitera pas de ce (relatif) renversement des rapports de force sur le marché du travail. Le nombre d'ouvriers non qualifiés pourrait ainsi baisser de 180 000 d'ici 2015, en particulier dans la mécanique et les industries de process. De façon générale, compte tenu des besoins importants dans le secteur des services à la personne,

le risque de chômage pourrait se concentrer sur les hommes peu qualifiés. En dehors de la sécurité et de la manutention, ceux-ci vont voir leurs opportunités d'emploi continuer à se réduire, au point que le rapport pose le problème de la mixité dans certains secteurs recrutant une main-d'œuvre peu qualifiée : ne faut-il pas envisager de pousser davantage les hommes vers les métiers des services aux personnes ? La question des sorties sans diplôme du système éducatif va donc se poser plus que jamais.

Retraites

Les mutations du marché du travail pourraient aussi avoir des effets sur les retraites. Jusqu'ici, on le sait, les réformes Balladur-Fillon se traduisent essentiellement par la paupérisation des retraités. Dans certains secteurs, il est probable que la gestion des ressources humaines va changer, les employeurs essayant de retenir les seniors.

Enfin, le rapport souligne que demeure une inconnue essentielle, qui est l'évolution des organisations du travail. Dans un chapitre consacré aux métiers des aides et soins aux personnes fragiles, les auteurs du rapport s'interrogent sur l'impact des difficultés de recrutement à prévoir et concluent que la professionnalisation du secteur serait certainement un moyen de répondre à ces difficultés... ce qui laisse entière la question de la solvabilisation de la demande adressée à ce secteur. ■

Arnaud Parienty

RAPPORT DU CERC LA PERCEPTION DES INÉGALITÉS DANS L'OPINION

	2000 en %	2006 en %
La société est-elle juste ?		
La société française est plutôt injuste	68	75
La société française est plutôt juste	27	21
Ne sait pas	5	4
L'évolution passée des inégalités		
Ont plutôt augmenté	69	78
Sont restées stables	15	13
Ont plutôt diminué	11	7
Évolution future des inégalités		
Vont plutôt augmenter	65	75
Vont rester stable	12	11
Vont plutôt diminuer	15	9

Source données : ministère de la Santé et des Solidarités

« **L'ÉDUCATION** est comme un vaccin social. Que signifie être un enseignant, un éducateur de qualité dans un monde qui change ? ». Paroles du Président de l'Internationale de l'Éducation, Thulas W. Nxesi, lors de la séance d'ouverture qui a rassemblé les 4, 5 et 6 décembre à Luxembourg tous les syndicats de la région Europe affiliés à l'Internationale de l'Éducation et au CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation).

Internationale de l'Éducation



Luxembourg, assemblée générale du Comité syndical Européen de l'Éducation, 4-5-6 décembre 2006.

Un fil conducteur tout au long des débats qui ont traversé l'assemblée : comment faire en sorte que le syndicalisme européen enclenche de nouvelles dynamiques, s'inscrive mieux dans le syndicalisme international, au service d'une éducation publique de qualité, porteuse de progrès social pour tous ?

Rémunérations et dialogue social

Les réponses apportées par l'assemblée mettent notamment l'accent sur la nécessité d'agir sur la situation des personnels de l'éducation, en priorité leurs conditions de travail et leurs rémunérations. Ces actions sont d'autant plus nécessaires que des luttes sont menées actuellement sur ces sujets en Pologne, Hongrie, Roumanie et Grèce. Les débats ont aussi montré que les conditions du dialogue social posent des problèmes dans de nombreux pays et qu'il ne répond pas aux attentes des personnels : il est en effet soumis à des choix de contraintes économiques qui ne laissent pas d'espace à la négociation. Au niveau européen, la méthode ouverte de coordination (voir dossier de *L'US Mag* du 14 mars 2006), qui s'inscrit aussi dans la même réalité, ne permet pas aux organisations syndicales et au

CSEE de jouer leurs rôles de forces syndicales représentatives des personnels de l'éducation. Ces deux questions devront être les priorités de la nouvelle équipe dirigeante des instances syndicales européennes de l'éducation.

Nouvelle équipe

Cette nouvelle équipe constituant le bureau IE/CSEE a été élue avec un président issu du syndicat écossais EIS et 6 vice-présidents dont des militants du SNES, de la GEW (Allemagne), de l'UCU (Royaume-Uni), du SEB (Bulgarie), de Lärarförbundet (Suède) et de l'ESEUR (Russie). Les élec-

aurait permis de trouver plus sereinement une solution à ce problème. Il n'en a pas été ainsi puisque la candidate du SNES à la présidence de la Structure Paneuropéenne n'a pas été élue. Il va de soi que la nouvelle équipe, dont Odile Cordelier pour le SNES, devra être à l'écoute des luttes des enseignants au niveau national et mener des campagnes et des actions qui les renforcent. Elle aura tout à gagner à devenir un acteur incontournable de la construction d'une Europe sociale et de progrès, où l'éducation réussit à réduire les inégalités, à dispenser un enseignement et une formation de qualité pour tous dans une société de la connaissance assurant plein emploi et citoyenneté active (enjeux du processus de Lisbonne).

Il faudra poursuivre le travail engagé au cours du précédent mandat et travailler davantage à l'articulation entre problématiques nationales, européenne et mondiale à travers la Structure Paneuropéenne dans laquelle le CSEE doit conserver toute sa place. Le SNES s'y attellera comme il l'a toujours fait. Il y va de la crédibilité du CSEE et de la Structure Paneuropéenne de l'IE comme acteurs majeurs du combat pour la démocratie sociale en Europe. ■

Dominique GIANNOTTI

ROYAUME-UNI : ANNONCES BUDGÉTAIRES

Gordon Brown, ministre des Finances, a déclaré qu'il faisait de l'éducation la priorité du pays, avec pour l'année prochaine, un investissement de 8,3 milliards de livres contre 1,5 milliard en 1997. Plusieurs objectifs sont affichés : rénover les bâtiments scolaires et améliorer les résultats avec le doublement du nombre de bacheliers (A-level) d'ici 2020 et 90 % des élèves au niveau du brevet des collèges (GCSE). La NUT (National Union of Teachers), principal syndicat de l'Éducation, a salué ces annonces en soulignant que cet investissement devrait permettre aux établissements scolaires de mieux répondre aux besoins de formation de la population. Le syndicat s'est engagé à évaluer chaque année les investissements promis sachant qu'aucune mesure n'est envisagée pour la rémunération des personnels enseignants.

CHINE, ENFANTS SANS ÉCOLES

D'après *Charlie Hebdo* du 20 décembre 2006, ce sont en quelques mois plus de 200 écoles privées qui ont été interdites et fermées par les autorités de Pékin. Victoire de l'École publique ? pas vraiment. Il s'agissait d'écoles qui accueillaient des enfants de travailleurs migrants venus de la campagne. Considérés comme non résidents des villes, ces derniers n'ont en effet pas droit à leur service public. Les écoles se sont donc construites sur la base de l'auto organisation ou par des entrepreneurs privés. Le journal rapporte que la police est intervenue pour « nettoyer » ces écoles malgré la résistance des enfants et des parents en pleurs.

**MONDES DE
L'ÉDUCATION**



tions ont fait apparaître des différences sur la conception et les orientations du syndicalisme européen dans notre secteur. Le problème de l'articulation entre une structure spécifique concernant l'Union Européenne et la structure plus large concernant l'Europe géographique pèse trop fortement sur les débats à travers des enjeux assez éloignés des préoccupations syndicales. L'approche du SNES à travers une plus grande activité syndicale à l'écoute et avec la participation de toutes les organisations nationales

À LIRE

LES CAHIERS DU JAZZ

N° 3, 2006, Nlle série, Éd. Outre Mesure
Les éditions Outre Mesure ont pris un risque en acceptant de publier une Nouvelle Série des *Cahiers du Jazz*. Les analyses sur le jazz ont petit à petit quitté les revues spécialisées et envahi l'Université. Ici un dossier « Martial Solal », pianiste, compositeur, ainsi qu'une interrogation sur Adorno, Derrida et le jazz, entre autres...

Notre sélection

► DIALECTIQUE NÉGATIVE

Adorno écrira son ouvrage majeur en 1966, une conception de la dialectique en rupture avec celle de Hegel, qu'il appellera « négative » pour dire à la fois son souci de critiquer et de sauver la métaphysique, pour offrir une sorte d'alternative à la philosophie de Heidegger. Cette thèse avait été préparée par une série de leçons données en 1965. Elles sont publiées en français pour la première fois dans ce recueil, *Métaphysique. Concept et problèmes*. Pour appréhender l'évolution de cette pensée en mouvement, pour comprendre les liens entre théorie de l'esthétique et politique, entre sociologie et « théorie critique », il est nécessaire de rendre compte de l'influence de Walter Benjamin, influences réciproques. Cette « correspondance » - jamais terme n'a mieux convenu par ses interprétations multiples et ses résonances - permet de voir les œuvres se faire, les concepts se penser, les méthodes se construire. Un labyrinthe nécessaire pour faire fonctionner notre cerveau. Ces lettres revivent pour nous, d'autant que les notes sont autant de bornes délimitant le contexte. Les séminaires de Stéphane Mosès, *L'Ange de l'Histoire* - allégorie de Walter Benjamin à partir d'un tableau de Paul Klee - offriront de nouvelles portes à notre compréhension du monde. En proposant une méthode historique rompant avec celle de l'éternel retour ou d'un mouvement inéluctable sur l'échelle du temps vers le Progrès. L'idéologie du Progrès est une forme de la tendance de nos sociétés à faire du nouveau une idée vieille... Les questions pourraient se formuler ainsi, comment faire vivre la tradition dans un monde qui a tendance à l'oublier ? Comment philosopher et faire vivre l'Aufklärung après Auschwitz ?

N. B.
• *Métaphysique. Concepts et problèmes*, Theodor W. Adorno, Payot, 260 p. *Correspondance, 1928-1940*, Theodor W. Adorno/Walter Benjamin, Folio/Essais, 413 p., avec index des personnes ; *L'Ange de l'Histoire*, Stéphane Mosès, Folio/Essais, 390 p.

HISTOIRE DE NOTRE TEMPS

Vœux de bonheur ?

On ne sait pourquoi, ni par quel chemin la baronne Pannonica - Nica pour tous ses intimes - de Koenigswarter, née Rothschild en 1913, tomba dans le jazz. Ce fut un choc dont elle ne se remit pas. Elle fit partie du jazz, en était même une de ses incarnations. Dire qu'elle a « aidé » les musiciens ne veut rien dire. Elle a joué sa partie pour faire connaître et développer cet anti-art majeur du XX^e siècle. En hébergeant Charlie Parker mourant, puis Monk lorsqu'il a arrêté de jouer ou encore Barry Harris. En fréquentant tous les jazzmen, évoluant dans ce monde interlope des clubs de jazz flirtant avec les mafias. En les figeant dans l'éternité des photos, en des poses inhabituelles, plus relâchées. Comme si nous avions la possibilité d'entrer dans leur intimité, pour mieux les comprendre, mieux appréhender leur création. On sait que le jazz est musique de l'instant, de l'improvisation, de la création spontanée et qu'elle dépend des conditions de ce moment. La baronne nous ouvre des portes, nous introduit dans ces mondes. Dans le même mouvement, elle se permet aussi des jeux avec la lumière, des angles inédits de prise de vues montrant qu'elle sait ce que photographe veut dire. Elle laisse entendre que photographie et jazz, considérés comme des arts mineurs, sont tout autre chose. Ce livre n'est pas seulement « de photographies », de moments gravés dans la feuille - comme les musiciens

les gravent dans la cire -, il est aussi témoignage des désirs de ces créateurs jamais reconnus à leur niveau. Elle leur avait demandé leurs trois vœux. Les thèmes qui reviennent, mis à part l'argent qui manque et la paix sur la terre, c'est d'être un musicien accompli, de pouvoir jouer, de rencontrer le public, de le convaincre. Ils et elles sont d'abord conscients de leur art, de leur dimension d'artistes... Paradoxalement, le racisme est absent, sans doute parce qu'il est omniprésent dans le contexte des États-Unis de ces années 50-70. La baronne elle-même en a été aussi une de ses victimes. Une Blanche avec des Noirs appelle la répression. Et la police sous toutes ses formes ne faisait pas de cadeaux... Cet objet artistique - ce livre mérite ce terme - respire la sympathie, l'osmose entre cette femme et ces musiciens. Rien ne les sépare pour la grande gloire de « Sa Majesté... le jazz ! »

Nicolas Bénéès

• *Les musiciens de jazz et leurs trois vœux. Propos recueillis et photographies*, Pannonica de Koenigswarter, Buchet-Chastel, 319 p., 35 euros.



► ANALYSE DU CAPITALISME

Comment interroger les concepts et la méthode de Marx ? Comment analyser la réalité du capitalisme ? Dans la suite qui se veut logique de *La reproduction du Capital* (aux mêmes éditions), Alain Bihl poursuit son programme de travail, passant par l'histoire pour retracer une sorte de genèse du Capital, de son rapport de production spécifique pré-existant au capitalisme lui-même. Il retrouve ainsi la voie indiquée par Marx ainsi que celle tracée par Max Weber. Toutes ces références se bousculent un peu dans l'introduction générale précisant le propos. Le concept qu'il veut clé est celui de « devenir-monde du capitalisme » signifiant par là que, dès la naissance, le rapport de production capitaliste incluait son futur, son devenir. Autrement dit, le présent explique aussi le passé pour comprendre pourquoi le capitalisme n'a pu naître que dans les « mailles » du régime féodal. Ce travail interroge. C'est son but. Il multiplie les pistes, ouvrant d'autres compréhensions. Il suscite aussi des débats. Tel que, il laisse derrière lui la soi-disant « crise du marxisme » en appelant au renouvellement des études sur les règles de fonctionnement de ce système, en partant de Marx pour comprendre le monde et le transformer en forgeant un autre devenir.

• *La préhistoire du Capital. Le devenir-monde du capitalisme*, Alain Bihl, Page deux, 456 p.

► COMBATS DU XX^e SIÈCLE

S'il fallait illustrer la conception de l'histoire de Benjamin - faite de discontinuité, d'instant unissant dialectiquement passé et futur dans ce présent -, la vie de Victor Serge pourrait en servir d'exemple. Russe élevé en Belgique, c'est en français qu'il s'exprimera le plus souvent. Révolté contre tous les ordres établis, il participera à la révolution russe de 1917 et sera de tous les combats contre le stalinisme. *S'il est minuit dans le siècle* - son livre le plus connu - exprimera sa désolation devant ce monde barbare mâtinée de l'espoir que la génération d'après sera capable, à son tour, de faire vivre la tradition... en la bousculant. Une biographie qui manquait.

• *Dissident dans la révolution. Victor Serge, une biographie politique*, Susan Weissman, Syllepse, 481 p.

► LA THÉORIE CRITIQUE AUJOURD'HUI

Axel Honneth voudrait arriver à jeter les bases d'une nouvelle théorie critique s'inspirant de l'École de Francfort - Adorno et Horkheimer comme figures de proue - en la critiquant, de même que le marxisme et Habermas à qui il reproche de s'être éloigné de la critique sociale. Les textes réunis, traduits et présentés par Olivier Voirol, Pierre Rusch et Alexandre Dupeyrix, introduisent cette vision refusant la globalité pour dégager le concept de « reconnaissance ». Une

philosophie sociale en mouvement, une sorte de basculement de la tradition...

• *La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, Axel Honneth, La Découverte/Armillaire, 350 p.

► ANNIVERSAIRE

On a relativement beaucoup parlé du 70^e anniversaire du Front Populaire - pour l'enterrer - et beaucoup moins de la Guerre d'Espagne qui commence au même moment. Ce petit livre de E. Témine fait le point sur ses causes, prolégomènes de la deuxième guerre mondiale. Essentiel.

N. B.
• *1936, la Guerre d'Espagne commence*, Émile Témine, Éditions Complexe, 156 p.

► BALKANS, QUEL AVENIR ?

Agrégé d'histoire, journaliste, l'auteur offre aux lecteurs une vision globale de l'histoire tourmentée de cette région des Balkans. De l'antique Illyrie au Kosovo actuel, sous protectorat international depuis 1999, en attendant son « statut final », tout est passé au crible de son expérience, de ses rencontres avec les habitants du Kosovo, les dirigeants politiques, les représentants de la MINUK. Les derniers chapitres tentent d'envisager sans a priori l'avenir. Le livre le plus complet que l'on puisse lire aujourd'hui sur cette région.

• *Kosovo, année zéro*, Jean-Arnaud Dérens, Paris-Méditerranée, 379 p.

Notre sélection

► « FAIRE » DE L'ÉCONOMIE

Bernard Maris poursuit son travail de déconstruction de l'enseignement routinier de l'économie. Le tome 1 de son *Antimanuel* répondait à la question du « comment », le tome 2 s'intéresse au « pourquoi ». Et d'abord pourquoi le capitalisme ? Il se sert, à juste raison, des romanciers tout autant que des économistes soi-disant patentés et même utilise les concepts de la psychanalyse – la pulsion de mort – pour essayer de comprendre comment le monde ne va pas. Entre temps, il a parlé de décroissance comme du don. Un panorama intelligent même s'il cède un peu trop à la mode...

• Tome 1: *Antimanuel d'économie*. Tome 2: *Les cigales*, Bernard Maris, Éditions Bréal, 384 p.

► TRAVAIL DE MÉMOIRE

Comment retrouver le passé pour comprendre les objets qu'il nous a laissés ? Pour ne pas se laisser emporter par un présent manquant de références, ce « dictionnaire » est essentiel. Il parle de ces métiers engloutis venant incarner notre passé...

• *Dictionnaire des métiers oubliés de la ville et de la campagne*, Albine Novarino, Omnibus, 793 p.

► HISTOIRE ET MÉMOIRE

Curieux thème que celui-ci, *Les fusillés*, ceux de l'Occupation en l'occurrence. Pourquoi y revenir ? Pour faire de l'histoire et éviter les clichés qui sont ceux des commémorations. Le calcul macabre – la surestimation de leur nombre – révèle la façon dont cette période de l'Histoire de France a été vue, une période noire qu'il fallait noircir à toute force. La construction de cette histoire est intéressante.

• *Les fusillés. Répression et exécutions pendant l'Occupation (1940-1944)*, Jean-Pierre Besse, Thomas Pouty, Éditions de l'Atelier/Patrimoine, 200 p.

► HISTOIRE VERSUS COMMÉMORATION

À cet auteur, un mauvais procès a été fait pour utilisation du terme « négrières » considéré comme une insulte. D'un strict point de vue historique, il a été valorisé dans son acception française. Les *Traites négrières* dont il est question sont celles de tous les esclavagismes, qu'ils soient européens ou arabes. C'est un essai d'histoire globale, pas toujours réussi même si le contexte est souvent rappelé. Les traites sous le capitalisme sont de nature différentes de celles des modes de production qui ont précédé... A lire pour comprendre les débats qui entourent les motivations différentes de ces déportations...

• *Traites négrières*, Olivier Pétré-Grenouilleau, Folio/histoire.

DU NOIR AU NOIR

Présent et passé

Un roman noir, c'est rare. Une lueur d'espoir apparaît, souvent, même ténue... Là, rien de tel. Jonquet s'angoisse devant ce monde déserté par la raison et dominé par l'irrationnel et la résurgence des peurs ancestrales ouvrant la voie aux théories du complot, une image du monde somme toute rassurante mais qui provoque l'éclatement entre « communautarismes ». Le libéralisme à la mode Sarko l'utilise à plein, fragmentant plus encore la société, les groupes, les classes sociales. Le collectif s'éloigne, laissant la place à une sorte d'individualisme sauvage exerçant sa violence sur ses voisins plutôt que de s'attaquer aux vrais responsables. Chronique de cette banlieue laissée pour compte. Ce monde-là s'impose. Il faut le battre de vitesse... Victor Hugo, grand pourvoyeur de formules offre celle du titre, *Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte*, façon aussi de vouloir combattre cette division entre Juifs et Arabes et le renouveau du « Protocole des Sages de Sion », ce faux de la police secrète russe de la fin du XIX^e siècle... Ces jeunes gens que rien n'oppose s'affrontent, tuent pour exprimer leur révolte, révolte profonde de leurs conditions de vie devenant plus inhumaines. Cette angoisse est nôtre... Des critiques ont reproché à l'auteur son orientation politique sans voir l'itinéraire de ce jeune adolescent dans cette banlieue délaissée, trouvant la mort au bout de ce court chemin. Il est issu directement de tous ces antihéros peuplant la littérature dite policière. Le reproche mérité porte plus sur le style. L'écriture est relâchée au bout de 100 pages, ne permettant pas au lecteur d'entrer de plain-pied dans le monde qui lui est proposé.

La littérature est bonne fille. Elle se laisse envahir par de nouveaux procédés. Elle ne se refuse rien. Boris Akounine – pseudonyme de Grigory Chkhartishvili, nom qu'il ne faut pas oublier dans la Russie d'aujourd'hui marquée par la chasse aux Géorgiens – l'a bien compris. Il construit deux romans, en fait deux enquêtes d'Eraste Fandorine se produisant dans le même laps de temps. *La maîtresse de la mort* nous fait entrer dans une secte de futurs suicidés. Elles proliferaient dans cette Russie du début du XX^e – nous sommes exactement en 1900 – permettant de décrire une société déstructurée à la recherche de nouvelles valeurs. Que fait donc l'enquêteur de ses journées, lorsqu'il ne les passe pas en compagnie du « gourou », alors qu'il est interdit de séjour à Moscou ? Il est sur une autre affaire liée au vol de son chapelet de jade. Il découvre ainsi une série de meurtres et, surtout, tombe amoureux de celle que la pègre des bas-fonds surnomme « La Mort ». Le mythe tombe sous la coupe de son mythe... Belle histoire en vérité, avec des résonances actuelles comme à chaque fois. *L'amant de la mort* est écrit sur un ton plus profond, plus juste – au sens musical du terme – que le premier. Les lire en stéréo permet de comprendre pourquoi. Fandorine y est plus impliquée. Dans le même mouvement, l'auteur décrit la condition des orphelins qui n'ont d'autre solution que de plonger dans ces quartiers considérés comme « dangereux » par les bourgeois. Mais aussi, ces filles et ces garçons séduits par la Mort, voulant vivre le plus « dangereusement » possible – encore un effet de la stéréo – tout en n'arrivant pas à se trouver. Deux romans pour goûter le talent de l'auteur, pour en apprécier toutes les références – il connaît tout de la littérature et de la poésie, russe surtout – ainsi que toutes les subtilités. De quoi ici résister à Poutine et au millénarisme... ■

Nicolas Bénéès

• *Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte*, Thierry Jonquet, Roman noir/Seuil, 344 p.

• *La maîtresse de la mort et L'amant de la mort*, Boris Akounine, Presses de la Cité, 405 et 455 p.



NOS COLLÈGES PUBLIENT

► ANNIVERSAIRE

Les grèves de mai-juin 1936 ont été les grandes oubliées des commémorations « officielles ». Ce livre à l'iconographie parlante permet de voir et d'entendre cette force collective qui s'exprime, cette émergence sur la scène de ces « sans-grade », de ces hommes, et plus encore ces femmes « invisibles ». Nous sommes en Moselle, française de nouveau depuis peu... • *1936. Visages et figures du Front Populaire en Moselle*, Pierre Schill, Éditions Serpenoise, 102 p.

► UN PEUPLE SERBE ?

Agressé ou agresseur la Serbie ? Quelle responsabilité dans l'éclatement de l'ex-Yougoslavie ? L'auteur répond en essayant de démontrer que le peuple Serbe a toujours eu du mal à exister. Son érudition n'est pas en cause mais cette reconstruction historique laisse quelque fois perplexe... À lire pour débattre. • *Géopolitique de la Serbie*, Alexis Troude, Ellipses, 285 p.

► HISTOIRES NON ÉCRITES ROMANCÉES

Peut-on écrire des romans se déroulant dans ces périodes de la préhistoire – en fait l'histoire non écrite – et comment ? L'auteur nous entraîne dans les dédales d'un genre qui fait la part belle à l'idéologie et aux idées reçues. Intéressant et percutant pour s'interroger sur les mythes et sur un genre dont « la guerre du feu » est le dernier avatar...

• *Le roman préhistorique, essai de définition d'un genre, essai d'histoire d'un mythe*, Marc Guillaumie, Pulim, presses Universitaires de Limoges, 335 p.

Classique

DIMITRI LE GRAND

Qui fréquente les disquaires n'a pu y échapper : il y a cent ans naissait Dimitri Chostakovitch, le plus grand compositeur russe depuis Tchaïkovski. Célèbre à vingt ans dans le monde entier pour sa *Première Symphonie*, Chostakovitch en composera quatorze autres (trionphant donc de la malédiction de la neuvième symphonie, qui frappa tant Beethoven que Schubert, Bruckner et Mahler) auxquelles il ajoutera deux opéras (*Le Nez*, d'après Gogol, et surtout *Lady Macbeth de Mzensk*, que Staline détesta), ainsi qu'un grand nombre de concertos et d'œuvres de musique de chambre. Autant d'œuvres qui apporteront à Chostakovitch, d'humeur sombre et mélancolique, aussi bien les honneurs officiels que les persécutions. Si *La septième symphonie* (1942) est devenue le symbole de la résistance à l'envahisseur nazi, les symphonies de Chostakovitch, jugées peu conformes aux canons du réalisme socialiste, ont été souvent mises à l'index par le pouvoir soviétique, même après la mort de Staline en 1953. Inspirée tant par Beethoven que par Moussorgski et Mahler, la musique de Chostakovitch est épique, volontiers violente et dramatique, mais également obsédée par l'idée de la mort : on ne cesse, depuis sa mort en 1975, d'en découvrir l'ampleur et la puissance. Alexis Chabot

ROUMANIE, SEIZE ANS APRÈS LA RÉVOLUTION

Une journée particulière

22 décembre 2005 : une bourgade roumaine se réveille, le sapin du centre-ville s'illumine, les lampadaires publics percent le jour gris. Noël à venir n'est qu'un arrière-fond discret, et pour le reste la vie continue. Virgil Jderescu, le présentateur vedette de la TV locale, ne pense qu'à son talk-show de l'après-midi : ses invités vont-ils lui faire faux bond ? Accessoirement, y a-t-il eu ou non révolution dans la ville, seize ans auparavant ? De courageux protestataires sont-ils sortis de chez eux bien avant 12 h 08 pour crier leur rage de faire tomber le régime de Ceausescu, ou les badauds n'ont-ils afflué qu'une fois confirmée la nouvelle de son effondrement ? Raison officielle du débat : le passé éclaire le présent. Sinon qu'il n'y a pas grand-chose à éclairer. Le PPDA local gonfle son prêche télévisuel de références philosophiques pompées dans un dico de mythologie, le témoin n° 1 est noyé dans la vodka... Plus personne ne se soucie de reconstruire le passé, surtout pas la jeune génération, ne songeant qu'aux pétards, aux belles voitures et à la vie trépidante de la capitale.

Le premier film de Corneliu Porumboiu a été récompensé à Cannes par la « Caméra d'Or ». Ce prix prend ici tout son sens car c'est le

cinéma (la composition, le filmage, le cadre, le jeu) qui fait exister cette histoire, l'archaïque à l'insignifiance, la développe dans le temps – temps éllipsé et maîtrisé du ciné contre temps réel et vulnérable de la télé. D'abord, la matinée, condensée en une quarantaine de minutes. Organisation chorale des trois vies évoquées, Virgil le vaniteux homme des médias, Manescu le pathétique prof d'histoire alcoolique, Piscoci le vieillard solitaire et râleur. Tout cela sans drame, sans clés, sans suspense : on comprendra plus tard. Tout est rejeté dans la deuxième mi-temps, celle du talk-show destiné à un improbable public de voisins qui regardent l'émission comme on lorgne la grand-rue de sa fenêtre, derrière un rideau tiré. Le fat Virgil est pris au piège du dispositif qu'il a créé : en face un cadreur qui ne cadre pas, de chaque côté des témoins qui n'ont rien vu, au bout du fil des supporters qui accusent. La vérité, qu'il prétend tant aimer, apparaît alors dans sa cruauté. Certes, il n'y a pas eu de révolution, sinon celle qui a permis



Revolution or not ?

aux anciens ingénieurs textiles de devenir stars de la télé, aux agents de la police de Ceausescu de prospérer dans les affaires, et aux autres de s'enfermer dans un quotidien sans espoir dont témoigne le vieux Piscoci, porte-parole des lâchetés ordinaires et des révolutions ratées. Avec une économie stylistique compensée par les débordements contrôlés de ses trois acteurs orchestrés en trio burlesque, Porumboiu réalise une satire cocasse et désespérante, antidote idéal pour supporter l'euphorie obligatoire de nos fins d'année de nantis. ■

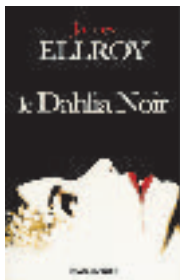
Jacqueline Nacache

• 12 h 08 à l'Est de Bucarest (*A fost sau n-a fost ?*), Roumanie, 2006, Corneliu Porumboiu. Sortie : 10 janvier 2007.

CINÉMA ET LITTÉRATURE

Attention, chef-d'œuvre

Il faudrait écrire sur les relations entre un chef-d'œuvre de la littérature et le cinéma. La déception est au bout. Sauf si le réalisateur est capable de trahir... tout en respectant le point de vue du roman. James Ellroy faisait, en 1987 une entrée fracassante avec *Le Dahlia Noir*, un meurtre toujours non élucidé faisant partie des légendes des États-Unis. Le début du *Quatuor de*



Los Angeles, manière d'écrire, pour lui, l'histoire des États-Unis via celle de Los Angeles. Ce premier est indépassable. Toutes ses psychoses, sa haine sont là, tangibles. Superbe et Noir comme jamais... Le film de De Palma ne pouvait pas montrer cette noirceur. Il a donc pris la tangente pour vouloir rendre compte de la réalité brumeuse de cette ville fantôme qu'est Los Angeles.

Nicolas Bénéès

• *Le Dahlia Noir*, James Ellroy, Rivages/Noir.

THÉÂTRE

Espace Paris-Plaine

Ce théâtre s'est spécialisé, avec un succès grandissant, dans le théâtre pour enfants. En novembre, nous avons pu nous régaler d'un spectacle déchaîné, *Le cabaret désordonné*, où cinq comédiens qui sont aussi clowns, acrobates et chanteurs nous offraient une vision délirante des dessous du théâtre avec, entre autres, des lumières qui dansent au rythme des valses de Johan Strauss et des personnages qui donnent l'illusion d'être immenses puis se révèlent doubles. Cette troupe dite de l'Escouade est originaire de Haute-Normandie. Le texte et la mise en scène de ce spectacle sont d'Emmanuel Billy. À voir absolument, s'il passe dans votre région, avec des enfants de plus de sept ans. **Micheline Rousselet**



• Du 2/12 au 7/01, spectacle de théâtre musical, *Robin des Bois, prince des pauvres*, par la Compagnie des Tréteaux de la pleine lune, pour les

enfants à partir de cinq ans. Représentations les mercredi, samedi et dimanche à 15 heures et pendant les vacances scolaires à 15 heures sauf les 24, 25 et 31/12 et le 1/01, 5 et 8 euros, 13, rue du Général-Guillaumat, 75015 Paris, 01 40 43 01 82.

MUSIQUE

Le "postfutur" à voir et à écouter

Le festival *Sons d'hiver* se vêtira des habits de John Coltrane pour célébrer le 40^e anniversaire de sa mort. Les hommages se succéderont sans céder à la nostalgie mais pour créer des univers du futur. Tout le Val-de-Marne vivra, pour la 16^e fois, les sons du jazz et des musiques cousines. Ari Brown, saxophoniste de Chicago, donnera son premier concert en France. Michel Portal et Louis Scelavis seront aussi de la fête comme le Bouchazoreill' Slam (né à *Sons d'hiver* en 2004) ou le David S. Ware quartet... En bref, une manière d'entrer dans notre « postfutur »...

• Du 26/01 au 17/02, du Kremlin-Bicêtre à Créteil, de Villejuif à Arcueil... Rens. : www.sonsdhiver.org ; 01 46 87 31 31.

Éclats de culture

Les « standards » sont des chansons américaines le plus souvent, que tout le monde connaissait. Des éclats de culture ! Philippe Ghielmetti, producteur, publie son chant du cygne sous la forme de ce coffret de six CD. Amoureux du piano, il fait la part belle à ces musiciens capables de le réinventer. René Urtreger, Bill Carrothers et Marc Copland, Bruno Angelini, Giovanni Mirabasi ainsi que ce pianiste inclassable Stephan Oliva. Le cadeau : une promenade autour du thème d'Ornette Coleman, *Lonely Woman* – mélodie pour une femme seule – réunissant la plupart des participants. À s'offrir...

• *Standard Visit*, Minium/Discograph.

LES MONTAGNARDS SONT LÀ

Willy Ronis est plus connu comme photographe de la ville, de Paris en particulier, que des paysages de montagnes. C'est donc une découverte que de voir ces clichés retraçant une de ses passions forcément secrètes. C'est surtout le mouvement des skieurs qui l'intéresse.



• *La Montagne*, Willy Ronis, textes de Christian Sorg, Éditions TerreBleue, 176 p.

ENTRETIEN AVEC NICOLE GAUTIER directrice du théâtre de la Cité universitaire

Un creuset pour la création contemporaine



L'US : Quelle est l'histoire de ce théâtre ?

Nicole Gautier : Le théâtre du Boulevard Jourdan a ouvert ses portes dans les années 30. Il accueille alors des ballets folkloriques. Dans les années soixante il devient un théâtre. Il connaît ensuite la grande période du Théâtre des Nations avec Jean-Louis Perinetti. Dans les années 70, la Resserre est investie et la danse entre dans la programmation. À mon arrivée en 1991, c'était un lieu un peu éteint. Des compagnies venaient s'y produire mais c'était surtout un « garage à spectacles ».

L'US : Quelle a été votre priorité ?

N. G. : C'était de redonner une identité à ce lieu avec comme idée maîtresse la rencontre de l'artiste et de son public. Je voulais aussi aborder différents langages artistiques comme la marionnette, la danse, les arts plastiques ou la musique. L'artiste est quelqu'un qui a des codes. Ces codes, il faut les faire passer au public pour l'élargir, le voir venir nombreux et divers. Ce que je veux, c'est des spectacles exigeants, novateurs mais accessibles à tous.

L'US : Et vous avez atteint votre but ?

N. G. : Il y a un public jeune qui vient au théâtre. Des 20-30 ans que la danse et les créations singulières attirent. Un public de curieux qui répond bien à une programmation variée, parfois audacieuse mais jamais banale. Chaque spectacle nouveau nous amène d'autres catégories de spectateurs. Je ne veux surtout pas d'un public monolithique.

L'US : Le théâtre vit bien ?

On utilise au maximum les moyens qui nous sont attribués. Mais si, pour la rénovation du théâtre on a bénéficié de très gros moyens, les dotations pour le fonctionnement ont toujours été très modestes. Je n'ai pas, par exemple, une marge artistique suffisante pour accueillir les

troupes dans de bonnes conditions. À Paris, quand on n'est pas théâtre national ou théâtre de la ville on a beaucoup de mal à vivre. L'attrait de Paris est grand pour les troupes. Certaines seraient prêtes à payer pour être vues.

L'US : Comment construisez-vous vos programmations ?

N. G. : Une programmation, c'est fait de fidélités, de coups de cœur et de raison. Le public aime bien retrouver un artiste d'une année sur l'autre, mais il ne faut pas perdre de vue le renouvellement des formes artistiques. Il faut trouver un équilibre, savoir prendre des risques sur des formes nouvelles. La programmation d'un théâtre, c'est un métier.

L'US : Les résidents de la Cité internationale viennent-ils au théâtre ?

N. G. : Ils sont assez insaisissables car ils ne restent pas assez longtemps. Ils ont de gros problèmes d'adaptation à Paris. Ils doivent résoudre tellement de problèmes. Ils sont dans l'obligation de travailler dur pour tirer le maximum de leurs années d'études et leur priorité n'est pas forcément la culture. Ils répondent généralement bien aux ateliers qu'on propose mais leurs obligations font qu'ils sont souvent obligés d'abandonner...

L'US : Un de vos meilleurs souvenirs ?

N. G. : C'est certainement en 2002 l'ouverture des salles rénovées. Un moment extraordinaire. D'un coup, tout était devenu ce que j'avais rêvé. C'est le plus beau cadeau qu'on puisse faire à un directeur.

Mais c'est aussi, bien sûr, des moments de théâtre. Je me souviens du Claudel de Jean-François Sivadier sur le plateau de l'ancien théâtre. D'Antigone avec Emmanuelle Laborit, de l'aventure avec Marc Tompkins pendant le chantier... ■

Propos recueillis par Francis Dubois

Il était une fois la République

Sous ce titre, la forme n'est pas celle du conte même si des enfants sont par moment acteurs, mais celle d'un « auto-sacramental », d'une allégorie baroque avec un Créateur laïque chargé de peindre une fresque à la gloire de la République dans le square d'une municipalité de la banlieue parisienne d'aujourd'hui. Forme paradoxale, qui fait écho aux paradoxes de notre époque dont les gouvernants peuvent célébrer République, laïcité... tout en sacrifiant plus que jamais sur l'autel de la rentabilité, des marchés financiers... les valeurs fondamentales de la République écrites au fronton des édifices publics. Avec cette nouvelle création conçue par Natacha Moyersoen, Oscar Castro et Sylvie Miqueu, le Théâtre Aleph veut apporter sa contribution théâtrale au nécessaire débat préélectoral en questionnant les valeurs de la République, liberté, égalité et fraternité, tout au moins ce qu'il en reste aujourd'hui dans notre France profondément inégalitaire et envahie par une succession de lois liberticides... Mais, comme toujours à l'Aleph, où la fraternité, les solidarités, la bonne humeur, la danse irriguent les créations, ce n'est pas un spectacle triste et il est accessible à tout public, avec plusieurs niveaux de lecture des aventures de la République (interprétée par Christine Rost), coupée du peuple et partant avec ses trois filles à la recherche de ses racines et croisant inévitablement sur scène les traquenards de financiers et de divers hommes politiques... Devra-t-elle s'exiler ? Vous en saurez plus sur le site du SNES, en visionnant un petit film d'Aleph (<http://multimedia.theatrealeph.com>) et en vous offrant un moment festif à l'Espace Aleph un samedi (20 h 30) ou un dimanche (18 h 30) avant les élections de 2007...

P. L.

• Espace Aleph, 30, rue Christophe-Colomb, 94200 Ivry (Métro : Pierre Curie). Tél. : 01 49 60 92 50 ou 06 08 58 80 29 (tarif réduit 10 € sur présentation de la carte SNES et sur réservation préalable impérative).



Actualité culturelle sur Internet

Chaque semaine, sur le site du SNES, à l'adresse www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3 rubrique culture, de nombreux compléments aux articles de ces pages : l'actualité culturelle de décembre-janvier en particulier théâtrale, cinématographique, musicale, chorégraphique... des expositions, actions, débats et conférences, collègues créateurs... Est également accessible en permanence, pour les syndiqués (mot de passe de la carte nécessaire), la base « Réduc'SNES » de la centaine de lieux partenaires acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions... Vous connaissez d'autres lieux pouvant accepter d'être partenaires, d'autres initiatives culturelles de qualité à soutenir ? Contactez-nous.

Philippe.Laville@snes.edu

Un jeune "Molière"

Micha Lescot, jeune comédien formé au Conservatoire national, Molière du meilleur espoir en 2005 pour *Musée haut, Musée bas*. Il joue cette saison dans deux pièces (au Rond-Point) : *Jusqu'à ce que la mort nous sépare* de Rémi De Vos et *Le mental de l'équipe* d'Emmanuel Bourdieu et Frédéric Bélier-Garcia.

L'US : Comment est né le premier projet ?

M. L. : J'avais travaillé sur *Où boivent les vaches* de Dubillard avec E. Vigner. On avait tous les deux envie de repartir très vite sur un autre projet. Éric m'a parlé de *Pleine lune* de



Rémi de Vos mais c'est pour *Jusqu'à ce que la mort* que j'ai eu un vrai coup de cœur. C'est une pièce qui a l'air simple, une pièce familiale. On est presque dans une forme de Boulevard mais Éric en a fait une comédie grinçante, dérangeante et qui dit beaucoup, sur la mort, la vieillesse. C'est une pièce intimiste à trois personnages qui passe très bien dans des salles de huit cents places.

L'US : Et l'autre pièce ?

M. L. : C'est une pièce sur le football. Il y a huit ans, l'année de la Coupe du Monde, on avait fait une maquette de quarante minutes qu'on avait présentée aux rencontres de la Cartoucherie, à la Tempête. E. Bourdieu et F. Bélier-Garcia ont repris

l'idée et en ont écrit une version longue. Il s'agit d'un coup-franc étiré dans le temps. Le temps s'arrête au moment de l'action et on voit ce que tous les personnages pensent, des joueurs au sophrologue, en passant par l'entraîneur. Moi, je joue le goal.

L'US : Qu'est-ce qui change quand on a eu un Molière ?

M. L. : J'ai reçu immédiatement après beaucoup de propositions mais ça ne m'a pas détourné de mes choix. L'été suivant j'étais sur la scène de la Cour des papes dans le spectacle de danse de Mathilde Monnier et je suis certain que les pièces que je joue depuis je les aurais jouées de toute façon. Ceci dit, c'est très agréable d'être reconnu par la profession. ■ **F. D.**

PRESSÉ CHAQUE JOUR DE TERMINER LE TRAVAIL EN COURS, on reporte indéfiniment des apprentissages qui feraient gagner à terme un temps précieux. On voit ainsi des collègues stressé(e)s par la perte d'un fichier voire de tout le contenu de « Mes documents », dossier qui, spécialement sous *Windows XP*, est souvent un faux ami. Nous vous proposons de mettre un peu d'ordre ! Que les adeptes de *Gnu-Linux* nous excusent, nous faisons ici référence à Windows que nous rencontrons encore...

Disque dur et bureau : un peu d'ordre et de méthode... pour éviter bien des galères

Des documents bien rangés dans des tiroirs, c'est commode

Je suggère de créer d'abord des dossiers pour y mettre ensuite des fichiers existants ou nouveaux.

Des fichiers dans des répertoires

Un document est ce qui est ouvert à l'écran dans le logiciel que vous utilisez. Son enregistrement avec toutes les données le concernant est un **fichier** avec nom + extension (comme *devoirjanvier2007.pdf*). Les trois lettres derrière le point – l'extension – indiquent le format utilisé, elles sont interprétées par le logiciel. Les programmes aussi sont enregistrés sous forme de fichier(s), par exemple avec l'extension *.exe* (si vous cliquez sur ce nom, le logiciel démarre).

Les fichiers sont classés dans des **répertoires** ou **dossiers**. L'installation d'un logiciel crée automatiquement des répertoires et *Windows* fixe des répertoires par défaut pour vos documents, par exemple *Mes documents* avec *Mes images*, *Mes vidéos*... Quand vous enregistrez un travail, le logiciel utilisé, par défaut, le stocke toujours au même endroit, il peut même proposer un nom de fichier (par exemple le début du texte, comme « contrôle de SVT question »). Imaginez quelques centaines de ces fichiers aux noms arbitraires dans un seul tiroir !

Créer une arborescence de dossiers personnalisés

Ouvrez l'*Explorateur de fichiers* (souvent dans les accessoires du menu [Démarrer]) ou allez sur *Poste de travail*. C'est à peu près équivalent.

Soit vous utilisez *Mes documents*, soit vous créez un dossier *Données*. Puis dites-vous que vous faites du classement : vous construisez une commode avec des boîtes dans les tiroirs. Un tiroir ou une boîte est un répertoire (à créer par le menu [Fichier], [Nou-

veau], [Dossier]). Ne multipliez pas trop les niveaux d'arborescence. Rangez plutôt par thème que par type de document, comme si vous faisiez des classeurs traditionnels.

Pour déplacer un fichier : [clic gauche], glissez sans lâcher vers le dossier souhaité, relâchez. Si vous choisissez [copier] + [coller], vous laissez un exemplaire dans le dossier d'origine : c'est dangereux car vous oublierez vite où est le fichier à jour.

Quelles règles pour les noms de fichiers et dossiers ?

On fait désormais un peu ce qu'on veut (sauf pour les points et les extensions). Cependant, vous pouvez avoir acquis il y a quelques années un logiciel qui vous satisfait toujours mais gère mal les noms longs... Et certains outils de dépannage comme *Scandisk* tolèrent mal les noms de fichiers en forme de phrase. Donnez-vous quelques règles de précaution : pas d'espace, pas de caractère accentué, un début explicite, pas de ponctuation mais des *underscores* (_ la barre sous le 8).

Choisir le mode d'affichage des fichiers dans l'explorateur

Voir le menu [Affichage]. On peut afficher des icônes, c'est agréable,



© istockphoto/David Mathies

peu encombrant mais peu informatif. Je préfère afficher des « listes avec détails ». D'un clic en haut de colonne on classe par ordre alphabétique ou par type (textes, images... selon l'extension) ou par date (bien pratique). On repère également vite les fichiers qui enflent trop et qu'il sera prudent de scinder si on fait souvent des échanges ou que la machine date un peu (plantages pour mémoire insuffisante). Avec XP par exemple vous pouvez voir en miniature les fichiers-images si vous avez choisi l'affichage correspondant. Si, alors, les délais d'affichage vous ennuiant, modifiez les options en repassant par le menu [Affichage] : décochez *miniatures*.

Enregistrement d'un nouveau travail

En choisissant [Enregistrer sous], votre application vous invitera à [Enregistrer dans] (utilisez la petite flèche vers le bas ou les icônes fléchées pour choisir le dossier où vous souhaitez enregistrer le travail) et à choisir un nom.

Scrogneugneu, des copies depuis Internet qui créent du désordre !

Vous avez trouvé une page Web au contenu intéressant : [clic droit] puis [enregistrer sous], choix d'un dossier... Vous pouvez rouvrir la copie qui semble conforme et dont les liens, souvent, sont actifs. Mais... quel intérêt si vous vouliez faire des extraits pour préparer un document ? Allez voir votre dossier à l'aide de l'explorateur : un sous-répertoire a été rajouté

avec des dizaines de fichiers sans intérêt pour vous ! Imaginez le désordre et le volume dans quelques mois.

Préférez cette méthode :

- sélectionnez, sur la page Web, le texte souhaité, copiez ([clic droit], ou menu [édition]), ouvrez votre traitement de texte (*Word*, *OpenOffice*...) et collez ;

- pour copier une image, [clic droit], [enregistrer l'image sous], choisir un dossier et un nom clair sans changer l'extension. On peut éventuellement faire directement copier depuis le navigateur (IE) puis coller dans le traitement de texte. Pour les images, cf. dossier de mars 2003.

Vous pouvez maintenant travailler votre document comme d'habitude, insérer l'image (menu [Insertion], [Image à partir du fichier]...), mettre en forme, préciser vos sources, etc. ; vous n'avez pas encombré votre disque de fichiers inutiles.

Et zut ! Des cadres et des signes embarrassants dans tous les coins ! À votre insu vous avez sélectionné de la mise en forme. Trois choix : faire le ménage pas à pas, enregistrer au format texte avec sauts de ligne (fermer puis rouvrir), ou être plus sélectif en amont.

Faites du ménage et sauvegardez

Surtout, faites régulièrement du ménage, videz la corbeille quand vous savez que vous n'aurez plus de regrets et... faites des sauvegardes sur CD. Bien classer c'est aussi faciliter les sauvegardes (cf. *L'US Mag*, mai 2005). ■

NOTRE SITE DU MOIS

Après *Le mystère de la chambre jaune* et *Le Parfum de la Dame en noir*, le CRDP de Paris propose aux classes une nouvelle enquête-concours, *Charlie et les rats*. Inscription sur <http://charlie.scola.ac-paris.fr>. L'aventure durera six semaines (8 janvier-17 février). Pour préparer le B2i...

Que vous soyez sédentaire ou nomade, personnalisez votre environnement

Un raccourci est un lien (représenté par une icône et un nom avec l'extension lnk) indiquant un chemin : en cliquant dessus on ouvre un fichier (document ou programme...) désigné par le lien. Les raccourcis évitent de se demander quotidiennement où est installé ou rangé ce qu'on veut ouvrir.

Bureau

N'y collez pas n'importe quoi, comme « des logiciels » ou des « dizaines de fichiers ». Placez-y des « raccourcis » vers les logiciels d'utilisation quotidienne et éventuellement vers quelques répertoires ou fichiers que vous manipulez sans cesse.

Un [clic droit] sur l'icône d'un fichier (de lancement de programme comme Mozilla.exe, ou d'image comme MaPhoto.jpg, etc.), ou sur l'icône d'un dossier donne accès à un menu avec notamment [Créer un raccourci]. Ce raccourci se place par défaut dans le répertoire du fichier concerné ou le parent du répertoire ciblé. Reste à le déplacer : [Clic droit] puis [couper], puis mettre en réduction tout ce qui est ouvert pour accéder au bureau, enfin [clic droit] et [coller]. Pensez à un nom bref et clair ([clic droit] pour renommer). On peut aussi copier

ou couper un raccourci existant pour le coller ailleurs.

Si vous avez une barre d'outils toujours visible sur un des bords de l'écran, collez-y les quelques raccourcis que vous aimez voir accessibles quand vous travaillez (explorateur, navigateur, logiciel de courriels, utilitaire pour redimensionner les images, carnet de notes...). Pour autoriser cette barre sous XP, passez par [Panneau de configuration] puis [Barre des tâches] et [Menu démarrer], sélectionnez [Zone de lancement rapide]. Cette manœuvre autorisera d'y coller des raccourcis (attention la barre est partagée en secteurs dont on contrôle la largeur en faisant glisser les frontières).

Menu démarrer

À mesure qu'on installe des logiciels, ce menu déroulant devient confus. Ce que vous voyez dans [programmes] (etc.), ce sont des raccourcis classés dans des « répertoires de raccourcis ». Vous les réorganisez à votre convenance. On peut ainsi regrouper ce qu'on veut : la « bureautique », les logiciels « pédagogiques », les CD et DVD-roms...

Pour créer des dossiers : [clic droit] sur [Démarrer] puis [Ouvrir] puis

on crée les dossiers qu'on veut comme avec l'explorateur.

Pour déplacer un raccourci, depuis le menu [Démarrer] déroulé, on appuie (gauche) au niveau du raccourci existant, on glisse sans lâcher et on lâche à destination. On peut de même coller des raccourcis préparés comme on l'a fait pour le bureau.

Prenez le temps d'une remise en ordre de temps à autre. Attention, supprimer un raccourci n'enlève nullement le programme, le dossier ou le document qu'il désigne. Un logiciel devenu inutile se désinstalle soit avec son désinstallateur spécifique soit en passant par [Panneau de configuration] (c'est très facile).

Les outils du nomade

Par allergie aux tâtonnements ou pour être plus rapide, on peut souhaiter retrouver « tout pareil » quand on change d'ordinateur surtout si l'on est TZR ! Une clé USB emporte une belle réserve de polycopiés, diaporamas et logiciels mais l'ordinateur hôte peut ne pas lire vos formats, être sous-équipé en bureautique ou si brouillon qu'on ne trouve jamais ce qu'on cherche. Parmi les solutions, signalons celle, toute simple, du CRDP de Paris, une clé USB avec espace pour les données et neuf logiciels



© Istockphoto/Thomas Pulicino

libres qui fonctionnent directement en insérant la clé : *Clé en main*, http://crdp.ac-paris.fr/d-productions/production_cle-en-main.htm. Une clé USB c'est fragile, gardez une copie !

Le courrier électronique est un bon système d'échange de fichiers. On peut même s'envoyer à soi-même des messages d'une adresse à une autre. Si vous consultez votre boîte à lettres en ligne (sur le site de votre fournisseur d'accès ou celui de votre académie), vous pourrez récupérer votre courrier (avec ses fichiers joints) d'où que vous soyez, sans installer de « compte ». Il suffit de ne pas oublier login et mot de passe (évittez de les enregistrer sur les ordinateurs hôtes). On peut aussi stocker des fichiers sur un site Web personnel. Attention de ne pas laisser accessible à tous une œuvre protégée dont vous n'auriez que le droit d'exploitation au sein de la classe. ■

Au secours, j'ai tout perdu !

Où ai-je rangé ce fichier qui représente tant de travail ?

- C'était hier ? Rouvrez le programme avec lequel vous l'avez produit. Le menu [Fichier] affiche une liste des derniers fichiers ouverts ; ouvrez et à la fin de votre travail faites [enregistrer sous] afin de pouvoir choisir un répertoire de classement plus judicieux.

- Autre solution avec l'explorateur ou dans « poste de travail » : [Affichage], [Volet d'exploration], [Historique], [Semaine dernière], [Poste de travail]. Ceci n'est pas opérationnel sur certaines configurations.

- Trop tard ? Vous disposez d'un outil *Rechercher* intuitif permettant la recherche sur le nom du fichier ou une partie du nom (seconde*. * recherche aussi bien seconde_grammaire.rtf que secondeGramm.doc..., * servant de joker) ou sur un extrait de texte. Dans ce dernier cas, pensez à un

extrait caractéristique et rigoureusement exact, à l'apostrophe, la virgule, l'accent... près. Vous pouvez aussi encadrer la date. Veillez éventuellement à restreindre à vos dossiers de données : l'exploration plein texte de tout l'ordinateur serait fastidieuse !

Dans « Mes documents », vous ne retrouvez rien !

S'il vous arrive de ne retrouver aucun des fichiers rangés dans *Mes documents*, c'est que plusieurs utilisateurs (noms et mots de passe) sont définis sur l'ordinateur (c'est utile si vous n'aimez pas qu'on furète dans vos affaires) ; *Mes documents* est un répertoire affecté à celui qui a ouvert la « session » et, aujourd'hui, l'ordinateur n'a pas été ouvert avec « votre » identité. XP, très verrouillé, facilite ce genre de gags. Que faire ?

Fermez la session (et non le sys-

tème) et rouvrez-en une autre avec vos nom et mdp (comme lorsque vous aviez enregistré ces fichiers). Si vous en avez assez de ces changements de session et partagez l'ordinateur en confiance, créez dans ShareDocs (= documents partagés) les dossiers que vous souhaitez. ça ne vous empêchera pas de mettre vos petits secrets dans *Mes documents*.

Accès refusé !

Les ordinateurs de la famille sont en réseau mais certains répertoires, visibles, sont inutilisables depuis l'ordinateur voisin ! Avec l'*explorateur de fichiers* ou par le *poste de travail*, on peut partager des répertoires (voire tout le disque) afin qu'ils deviennent utilisables depuis un autre poste. [Clic droit] puis [Partager] puis choisir le type de partage (c'est simple). Vous pourriez ainsi partager *Mes Documents*

(une fenêtre vous invite à saisir un nom de partage, par exemple *Documents de Xxxx*) mais n'est-il pas plus judicieux de faire glisser le contenu vers *ShareDocs* ou tout répertoire partagé ? Dans un réseau d'établissement seuls certains utilisateurs peuvent faire ces manipulations (normal !). ■

Pages réalisées par **Alain Prévot**, pour Adapt-SNES - 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 27 70 alain.prevot@adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence Creative Commons, la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées, et à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Mag*, des centaines de tests de CD-ROMS éducatifs, de nombreux liens, le catalogue détaillé des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

"On peut faire bouger les choses"

L'US : Vous suivez depuis le début de leur mise en place en 2001 les Conventions Éducation Prioritaire mises en place par l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po). Vous retracez le parcours de ce projet dans un récent ouvrage, *Promotion ZEP (1)*. Quelle en est l'origine ?

Cyril Delhay : À l'origine, il y a le constat que le recrutement des grandes écoles et des troisièmes cycles universitaires était socialement biaisé. Il était évident, et ce constat était connu depuis longtemps, que tout ce qui importe pour la vie professionnelle était marqué du sceau de la reproduction sociale. Si le constat faisait l'unanimité, le directeur de Sciences Po, Richard Descoings, a décidé de passer à l'action en cherchant les modalités les meilleures pour changer cette situation. Nous étions particulièrement frappés par la difficulté, dans les lycées des quartiers dits « difficiles », où j'ai enseigné moi-même, à mobiliser les élèves d'origine modeste pour qu'ils s'engagent dans des études longues. Des commissions de travail ont donc été mises en place, qui comprenaient des acteurs de terrain – notamment des proviseurs – comme des universitaires et des représentants de Sciences Po, afin d'imaginer un dispositif concret. L'essentiel pour nous était de passer de la description à l'action, et de montrer par l'exemple, à tous les acteurs concernés – enseignants, personnels de direction comme élèves – qu'il était possible de faire quelque chose. Or, six ans après, cette idée s'est imposée dans les faits et d'autres grandes écoles que Sciences Po imaginent des dispositifs afin d'avancer dans le même sens, une diversification sociale de leurs étudiants. Certainement, il ne faut pas s'arrêter là : l'impact du dispositif sur les esprits montre justement qu'il faut repenser en profondeur l'accès à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles. Mais le but poursuivi a été atteint : on ne peut plus nous dire aujourd'hui que cette diversification n'est pas possible pour telle ou telle raison. Des dizaines, voire des centaines de milliers de jeunes sont laissés de côté par le système. Les partisans de l'immobilisme ne sont-ils pas, en définitive, des fossoyeurs de la République ?

L'US : Concrètement, comment fonctionne le dispositif des CEP ? Vous parlez dans votre ouvrage, contrairement à certaines idées reçues, d'un véritable « parcours du combattant » pour les élèves qui veulent entrer à Sciences Po par cette nouvelle voie...
C. D. : Nous avons voulu retrouver un esprit propre aux enseignants de la Troisième République : la volonté d'un

d'un lycée associé peuvent tenter leur chance. Ensuite, les élèves sélectionnés passent un entretien à Sciences Po devant un jury présidé par Richard Descoings et composé d'enseignants de Sciences Po ainsi que de personnalités invitées appartenant au monde universitaire, administratif ou économique.



© JEAN-MARC GOURDON

L'essentiel pour nous était de passer de la description à l'action, et de montrer par l'exemple qu'il était possible de faire quelque chose.

travail individualisé, la valorisation des talents propres à chacun, la recherche des points forts et des points faibles afin de discerner le potentiel de chaque élève. Il y a donc deux stades de sélection : le premier, celui de l'admissibilité, se déroule au sein de l'établissement, le second, celui de l'admission, à Sciences Po. Pour être admissibles, les élèves, pendant leur année de Terminale, doivent travailler à une revue de presse qu'ils présentent devant un jury composé du proviseur et de professeurs de leur établissement (des enseignants qui ne les ont pas dans leur classe durant cette année de Terminale). Ce qu'il faut d'ailleurs préciser, c'est qu'il n'y a pas de présélection : tous les élèves de Terminale

L'US : Pourquoi avoir choisi une épreuve orale d'admission et non une épreuve écrite ?

C. D. : Comme me l'a fait remarquer à juste titre une enseignante du lycée Jean-Zay d'Aulnay-sous-Bois, le rapport au savoir en général et à l'écrit en particulier est socialement discriminant. Si l'épreuve d'admission avait été écrite, beaucoup d'élèves se seraient censurés eux-mêmes et n'auraient donc pas concouru. Il y a d'autres manières de mettre en lumière les qualités d'un individu : ces candidats font souvent preuve d'une maturité plus grande que celle des jeunes du même âge issus de milieux plus favorisés. Ils montrent une structuration personnelle très intéressante, ce qui fait que les entretiens d'admission fonctionnent très bien. Certains membres du jury en sortent d'ailleurs très impressionnés par la qualité des propos d'élèves pourtant encore très jeunes puisqu'ils n'ont que dix-sept ou dix-huit ans. Les jurys disposent pour autant de tous les résultats scolaires de la Seconde à la Terminale, jusqu'au bac inclus et de copies d'examen blanc. Tout est minutieusement analysé.

L'US : Combien d'élèves sont-ils entrés à Sciences Po par cette voie ?

C. D. : Depuis le début, 264 étudiants ont intégré Sciences Po via les Conventions Éducation Prioritaire. L'année 2006 a vu les premiers étudiants entrés par la voie des CEP passer les épreuves du diplôme : or le pourcentage de réussite est le même que celui des étudiants entrés par la voie traditionnelle.

Normalien, agrégé d'histoire, Cyril Delhay a enseigné plusieurs années dans un collège classé ZEP, à La Courneuve. Chargé de mission auprès du directeur de Sciences Po, il est, depuis son élaboration et sa mise en place en 2001, responsable du programme des Conventions Éducation Prioritaire, dites « Conventions ZEP ».

L'US : *Combien d'établissements participent-ils au dispositif ? Comment sont-ils choisis ?*

C. D. : En 2006, le dispositif compte 48 lycées partenaires dans dix régions de métropole et de l'outre-mer. Ce que nous avons constaté, c'est que le critère du classement ZEP ne rendait pas compte de la réalité de la situation des lycées en France. Nous avons donc tenu compte également de deux autres critères : d'une part, le pourcentage de CSP défavorisée dans l'établissement, et d'autre part le pourcentage de lycéens issus de collèges classés ZEP.

L'US : *Que diriez-vous de l'accueil réservé à votre initiative par le corps enseignant et l'Éducation nationale en général ?*

C. D. : Ce que je tiens à dire avant tout, c'est que notre projet n'aurait jamais pu voir le jour sans les proviseurs et les enseignants qui s'y sont investis et y ont consacré un temps et une énergie considérables. Bien sûr, nous avons fait face à des réticences, certains pensant, au moins dans un premier temps, qu'ils ne voulaient pas aider un système qu'ils jugent globalement défaillant et injuste à se sauver... Par ailleurs, dès le début du projet, en 2001, le ministère a suivi. Cela nous a conduits à être d'autant plus attentifs à ce qui se fait ailleurs qu'à Sciences Po, mais aussi chez nous à la qualité de l'évaluation des candidats et aux résultats qu'ils obtiennent. De manière générale, il me semble que l'on s'empêche souvent de bouger parce qu'on reste prisonnier d'une sorte de « royaume des idées », qui sont souvent des idées fausses – et d'abord celle qu'on ne peut pas faire bouger les choses. On tend alors à conserver un système qui a réussi dans le passé mais on se rend alors coupable vis-à-vis des générations présentes de ne pas être assez soucieux de s'adapter à une société française bouleversée. Il n'est pas possible de rester immobile car cela se solde par des centaines de milliers de jeunes qui ne sont pas reconnus à leur juste valeur.

L'US : *Vous racontez dans votre ouvrage combien la mise en place du projet s'est accompagnée d'une longue bataille juridique. Comment le projet a-t-il été accueilli au sein de Sciences Po ?*

C. D. : Il est vrai que nous avons dû faire face à une hostilité interne très forte de l'UNI, un syndicat d'étudiants de droite, mais qui a perdu des parts d'électorat à chaque élection depuis la mise en place des CEP, et qui ne conteste donc plus vraiment la légitimité du dispositif et sa philosophie. L'idée d'une perte

d'excellence du fait de cette nouvelle filière de sélection est un stéréotype, ni plus ni moins. Beaucoup d'acteurs n'imaginent pas devoir changer les choses par simple ignorance de ce qui existe en dehors de leur propre bulle. C'est pourquoi il a été si important, lors de l'élaboration de ce projet, de faire se rencontrer les gens concernés sur le terrain et issus de milieux et de logiques différents. Notre approche a donc été très pragmatique, il fallait s'appuyer sur une analyse concrète du terrain, des besoins, faire des propositions tout aussi concrètes, pour échapper aux inévitables préjugés. En définitive, tous les acteurs concernés y gagnent, nous avons simplement créé des passerelles.

L'US : *Quel effet l'existence d'un partenariat avec Sciences Po a-t-il sur les lycées concernés ?*

C. D. : Un des enjeux de cette expérience, c'est que les élèves se lèvent le matin en sachant un peu mieux pourquoi ils vont à l'école et qu'ils aient plaisir à y aller en pensant aux débouchés que pourra connaître leur travail. L'enjeu est d'ailleurs le même pour les enseignants

La diversification des procédures d'admission est en train de devenir la règle. Et ce n'est évidemment pas au prix d'une révision des exigences à la baisse.

de ces établissements, qui se trouvent mieux reconnus dans leurs tâches parce qu'ils savent que leurs élèves y trouveront leur compte. C'est pourquoi le dénigrement du travail et de la motivation des enseignants est un discours que je n'accepte pas. Ce que nous avons toujours dit, c'est que la pédagogie devait bien évidemment rester du seul ressort des enseignants mais qu'il était vital que l'école s'ouvre à des partenariats avec les associations, les entreprises, les administrations.

L'US : *Une des critiques de votre initiative consiste à dire que c'est l'arbre qui cache la forêt...*

C. D. : Je dirais que c'est exactement le contraire : c'est l'arbre qui révèle la forêt car ça n'est évidemment qu'un point de départ. Qui veut agir en faveur de la diversification sociale des grandes écoles et de l'enseignement supérieur peut y trouver un exemple de ce qui peut se faire. Par ailleurs, cela montre par l'exemple qu'il y a effectivement des milliers de jeunes laissés sur le carreau en France et qui ne demandent qu'à s'investir dans des



études longues et difficiles si on le leur permet.

Au fond, on est face à un choix : ou bien on conserve le système ou bien on remet en cause nos pratiques. Ce que j'observe, c'est que depuis 2001, de nombreuses grandes écoles – par exemple l'IEP de Lille, des écoles d'ingénieurs ou des écoles de commerce – se sont remises en

cause. Pas une seule grande école n'a aujourd'hui un concours unique, la diversification des procédures d'admission est en train de devenir la règle. Et ce n'est pas au prix, évidemment, d'une révision des exigences à la baisse : depuis 2001, Sciences Po n'a cessé de

gagner des places dans les classements internationaux des grandes écoles. Les classements américains prennent d'ailleurs en compte depuis deux ou trois années le critère de la diversification sociale des étudiants pour évaluer une université ou une grande école.

L'US : *Ce qui conduit à critiquer ce qui ressemblerait à de la discrimination positive...*

C. D. : Honnêtement, ce n'est pas le sujet. Ce sont les mentalités qui ont changé, y compris celle des entreprises. Mais l'acteur le plus en retard dans cette prise de conscience, me semble-t-il, c'est l'Éducation nationale. Doit-elle vraiment être l'acteur le plus conservateur, le plus fossilisateur en France ? Cela ne ferait que conforter un système aristocratique. Des progrès commencent à se faire jour lorsque tous les acteurs de l'Éducation se demandent : que deviennent nos élèves après le lycée ? Les enseignants investis dans les CEP apprécient justement de savoir ce que leurs élèves vont devenir plus tard, cela a permis aussi de construire une relation de confiance entre eux et nous.



L'US : *Vous-même avez enseigné plusieurs années dans un collège de La Courneuve avant d'être chargé des CEP, vous en racontez les bons et les mauvais moments dans votre livre. Quel lien faites-vous entre ces deux expériences ?*

C. D. : Le lien essentiel, c'est qu'il faut connaître son sujet pour s'occuper des établissements dits « difficiles » ! Ce qui m'a frappé à La Courneuve, c'est le fait que mes élèves étaient pétillants, intelligents, et n'avaient rien à envier sur le plan de la maturité aux élèves de milieux plus favorisés que j'avais connus pendant un an dans un collège du cœur de Paris.

L'US : *Les CEP trouvent un prolongement dans d'autres initiatives de Sciences Po, notamment le projet de lycée expérimental en Seine-Saint-Denis. De quoi s'agit-il ?*

C. D. : C'est une initiative qui date de 2005, qui concerne sept établissements d'enseignement supérieur autour de Sciences Po ainsi que vingt grandes entreprises. Il s'agit de travailler en partenariat avec des lycées de la Seine-Saint-Denis, pour l'instant quatre établissements, à Clichy-sous-Bois,

Epinay, Bondy et Saint-Ouen. L'idée était de réunir toutes les ardeurs et de permettre aux pratiques de bouger, de voir ce qui fonctionnait, d'évaluer les initiatives prises, afin de changer les choses tout en faisant avec les mêmes contraintes que tous les autres, en termes de carte scolaire ou de programmes par exemple. Ce sont d'abord les élèves qui s'approprient le

Ce qui m'a frappé à La Courneuve, c'est le fait que mes élèves étaient pétillants, intelligents, et n'avaient rien à envier sur le plan de la maturité aux élèves de milieux plus favorisés.

dispositif et les enseignants de ces lycées y ont consacré un temps incroyable pour la concertation, la construction de partenariats avec des administrations ou des entreprises. Récemment s'est tenu par exemple au lycée de Bondy un Forum des métiers : 800 élèves s'y sont rendus un samedi ! Cela passe aussi par la mise en œuvre de grands projets fédérateurs dans chaque classe si possible. Par exemple, un voyage d'études ambitieux, hors du continent européen, loin de ses référents

habituels. Avec l'idée que tout élève doit pouvoir faire un voyage à l'étranger pour se confronter au marché du travail, faire des rencontres, réfléchir à ce qu'il est, et à ce qu'il veut faire plus tard. Ainsi, quatre élèves sur cinq de Seconde expérimentale vont partir soit en Chine, soit en Guyane, au Bénin, au Sénégal, dès le printemps 2007, etc. En mars, 130 d'entre eux se

rendront en Chine pour rencontrer les Français qui y travaillent, visiter des sites industriels et rencontrer de jeunes Chinois puisqu'ils seront hébergés dans des résidences scolaires et universitaires. Pourquoi un élève de Seine-Saint-Denis

ne pourrait-il pas se dire que lui aussi pourrait travailler dans dix ans à Shanghai ? Comme me le confiait un enseignant : « L'expérimentation change le regard sur nous, le regard qu'on a sur les élèves et le regard que les élèves ont sur nous... ».

Propos recueillis par Alexis Chabot

(1) Cyril Delhay, *Promotion ZEP, des quartiers à Sciences Po*, Éditions Hachette, octobre 2006.

ECHANGES POSTE POUR POSTE DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

(Encart paru dans le *BO* n° 46 du 14 décembre 2006 - point n° 2)

Les professeurs d'anglais, d'allemand et d'espagnol, titulaires de leur poste dans un établissement public du second degré et désireux d'échanger leur poste pendant toute ou partie de l'année scolaire 2007-2008 avec un homologue étranger, sont invités à télécharger les formulaires de candidature avant le 31 décembre 2006 à l'adresse : <http://www.ciep.fr/echposte>

Les conditions de participation à ce programme ainsi que les modalités d'instruction et de transmission des dossiers sont également consultables à cette même adresse.

Un dossier de préinscription devra être retourné au Centre international d'études pédagogiques (CIEP) pour le 22 janvier 2007.

Les chefs d'établissement transmettront deux autres exemplaires du même dossier pour le 22 janvier 2007 au rectorat de leur académie, à l'attention du délégué académique aux relations internationales et à la coopération (DARIC). Le DARIC transmettra l'ensemble des dossiers au CIEP pour le 6 février 2007.

Les professeurs désireux de partir aux États-Unis devront également faire acte de candidature sur le site internet de la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels : <http://www.fulbright-france.org/>

Les fêtes approchent pensez à vos amis !

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES
• 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(94) Gentilly, à partir du 1^{er} fév., 3 pièces (52 m²), rue très calme, à 200 m de Paris et 200 m du RER B, 750 €/mois + charges. Tél. 06 60 35 72 26 ou 01 47 40 16 95.

Paris, stud. 2 p. meublés, équipés, tt cft, à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.
situp@worldonline.fr

Venise centre, appt 4/6 pers., jardin, 900 €/sem. Tél. 0039 32 92 27 12 38.

Paris-Montmartre, coll. loue vac. scol. ou hors vac. studio 25 m², calme, tt cft, 2 pers., 260 €/sem. Tél. 01 42 64 90 16.

(73) ski Les Saisies, coll. loue, 2 p. ds station. Tél. 04 70 05 14 13.

Ile de Ré, mais. cft, port, pittor., pistes cycl., plages. Toutes périodes. Tél. 06 10 71 24 75/05 46 35 97 56.

Part. loue gd stud., 4 couchages, M^o Rambuteau, Paris-Beaubourg, tt cft, soleil, calme, 320 €/sem. Tél. 06 19 56 30 13.

Loue chalet dans le Vercors, 2 chbrs + mezz. pour vac. hiver. Tél. 06 15 16 45 34, 06 15 16 45 34.

Alpe d'Huez 1 850/3 350 m, loue stud. tt cft, plein sud, 4 personnes. Tél. 04 76 03 10 10 h. d. b., 06 80 45 33 25 GSM.

Autrans-Vercors, à louer toutes saisons, ds maison t.c., r.c. : F2 (8 pers.), t.v., jard., park. Tél. 04 76 56 18 98.

Serre-Chevalier 1400, loue r.-de-ch., 4 pers. chalet. Sud, proche pistes. Tél. 06 84 11 28 58.

75019, près parc, 2 p. 42 m², clair, calme, t.b. état, cuis. équip., 820 € c.c. Libre 1^{er}/2/07. Tél. 01 42 02 16 57.

Alpe-d'Huez, loue stud., 4 personnes, plein sud. Tél. 04 76 52 29 28 h.d.b.

(43) Collège loue gîte n° 1187, confortable, 8 pers., vac. scol. loc. www.auvergnevacances.com

Andalousie (Parc nat. Cabo de Gata). Coll. loue F3, prox. plage, tt confort. Tél. 04 77 46 60 79.

(77) Bailly Romainvillier, cherche locations entre 22/08 et 29/08/07, edilbertgorsse@wanadoo.fr

(73) Chalet 8 p., près des pistes, 10 au 17/02. Tél. 06 81 99 35 16.

(Espagne) Andalousie. Loue en hiver, appt tt confort, ds pt village bord de mer, de janvier à avril, 210 €/sem. Tél. 01 30 82 24 19.

Hôtel en Toscane
à côté du village médiéval
de San Gimignano,
près de Sienne et Florence



Hôtel "Vecchio Asilo"
Via delle Torri n° 4
53030 Ugnano di San Gimignano (SI)
Tel. 0039 0577/950032
Fax 0039 0577/950280
www.vecchioasilo.it

Domaine Alpe-d'Huez, loue ds village 1600 m, appart 3 p., 6 pers. ds chalet pd pistes. Hors ou pendt vac., 390 € à 650 €/sem. Tél. 01 45 38 51 57.

DIVERS

L'Université pédagogique de Tchéliabinsk (Russie) cherche un lecteur de français de sept. 07 à juin 08. Pour plus d'infos 06 25 60 09 47.

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

IMMOBILIER

(77) Brou, 20 mn Paris-Est. Maison 150 m² + s-sol total, 372 000 €. Tél. 01 60 20 52 52



Adapt un service du SNES : des publications d'actualité

Pensez à vos commandes dès maintenant, soit par la poste (bon de commande joint) soit directement sur le site Adapt, le port est gratuit.

Une belle idée de cadeau pour Noël un livre pour se faire plaisir et se documenter !



Virus émergents : vers de nouvelles pandémies ?

L'auteur traite des maladies émergentes virales, survenues ces dernières décennies : sida, hépatite C, fièvres hémorragiques Ebola et Marburg, SRAS, H5N1. Certes, l'humanité a connu les pestes, la fièvre jaune et autres épidémies mais l'explosion démographique, la multiplication des échanges et la destruction des écosystèmes accélère de façon très préoccupante le phénomène et rend la réaction plus difficile. Ouvrage lucide et très documenté, écrit pour un large public par un spécialiste reconnu.

Claude Chastel, préface du Professeur François Denis de l'Académie de médecine, novembre 2006, Adapt/Vuibert, 316 pages, 30 euros.

Epidémiologie - Pour une éducation raisonnée à l'incertitude

Cette réflexion collective relie histoire, concepts et démarches de l'épidémiologie aux enjeux, éthiques, sociaux, de santé ou de formation avec applications pédagogiques, et donne des pistes pour un travail dans plusieurs disciplines.

Premier ouvrage d'une nouvelle collection utile pour les enseignants : « Vie, santé, évolution ».

Groupe d'études Évolution des SVT et enjeux de formation (ENS de Cachan - INRP), M. Coquidé, S. Tirard, J.-M. Lange, dir., octobre 2006, Adapt/Vuibert, 18 euros.



Autour du catastrophisme Des mythes et des légendes aux sciences de la vie

Les grandes catastrophes sont intégrées aujourd'hui comme des éléments explicatifs dans les scénarios évolutifs de notre planète. Mais le catastrophisme qui attribuait à des cataclysmes tous les changements planétaires a une histoire que l'auteur retrace ici pour mettre en perspective les hypothèses actuelles sur l'histoire de la Terre et de la vie. Problème d'actualité à l'heure du réchauffement climatique !

Claude Babin, Vuibert/Adapt, 2005, 170 pages, 19 euros.



Alexandre de Humboldt - Le dernier savant universel

De Humboldt (1769-1859) connu comme explorateur de l'Amérique du Sud, est le fondateur de nombreuses sciences physiques et humaines. Cette passionnante biographie retrace le parcours de ce « génie de tous les savoirs » qui fut aussi un homme engagé contre l'esclavage, un philosophe, un poète et un pédagogue.

De Mireille Gayet (Préface de Philippe Taquet), Adapt/Vuibert, août 2006, 416 pages, 35 euros.

Avicenne et Averroès Médecine et biologie dans la civilisation de l'Islam

Portrait et histoire de deux très grands médecins et philosophes de la civilisation arabo-musulmane, passeurs de l'héritage antique et novateurs : Avicenne au xie siècle en Iran et Averroès au xiii^e siècle en Andalousie.

De Paul Mazliak, Vuibert/Adapt, 248 pages, mars 2004, 25 euros.



La science au péril de sa vie les aventuriers de la mesure du monde

Ou les fabuleuses aventures des astronomes du xviii^e siècle, qui partirent à l'autre bout du monde vérifier la rotondité de la Terre et sa distance au Soleil, ou établir le système métrique. Lisible par tous.

De Arkan Simaan, Adapt/Vuibert, 2002, 205 pages, 20 euros. Prix spécial du livre d'astronomie 2002

L'Image du Monde, de Newton à Einstein

Comment est-on passé de l'univers figé de Newton à Einstein, et même aux hypothèses actuelles ? À travers la biographie des savants qui les ont élaborées, les découvertes scientifiques deviennent de passionnantes aventures humaines.

De Arkan Simaan, Adapt/Vuibert, mars 2005, 160 pages, 18 €.

SNES-Échanges vous propose

Échanges scolaires

Espagne • Professeure de marketing et de gestion hôtelière, recherche pour ses élèves de 16 à 21 ans des correspondants en vue de correspondances par courriels, dans la perspective d'échanges de visites. Elle habite et travaille à Malaga, parle anglais et un peu le français.

Maroc • Professeur de français dans l'école Alternative filière française d'Oujda, recherche des correspondants pour ses élèves de 10 à 13 ans, dans la perspective d'échanges de visites.

Correspondance scolaire

Etats-Unis • Professeur de français recherche des correspondants pour ses élèves de 11 à 12 ans.

Échanges de logements

Etats-Unis • Professeure de l'Etat de New-York, recherche des correspondants pour échanger son appartement ou faire des échanges de séjour. Toute région bienvenue. Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges - 46 avenue d'Ivry - 75647 Paris Cedex 13. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger-Charles Le Breton

BON DE COMMANDE (port gratuit)

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer à ADAPT Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu (paiement par carte sécurisée).

Tél. : 01 40 63 28 30 ou 01 40 63 27 71 - Fax : 01 40 63 28 15

Vous pouvez aussi commander en ligne, c'est tellement plus facile. Le port est gratuit !
www.adapt.snes.edu Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13